

DES IDÉES POUR DEMAIN

SYNTHÈSE DES TRAVAUX
DE L'ANNÉE ROBERT SCHUMAN

Des idées pour demain

Synthèse des travaux
de l'année Robert Schuman

Sous la direction de
Marie-Joëlle Guillaume, directrice des études

Sommaire

7	En route pour 2012
11	L'année Robert Schuman
13	Remerciements
17	Où le PCD puise-t-il ses références
19	Remettre l'homme au cœur de l'économie
29	Terre des hommes <i>Agriculture, environnement, aménagement du territoire</i>
39	Former des hommes <i>Enseignement et éducation</i>
47	La France, notre pays <i>Sa vision du monde, sa culture, son rayonnement</i>
59	Les fonctions régaliennes de l'Etat
69	Immigration, insertion, intégration <i>Entre respect des personnes et exigences du bien commun</i>
81	La personne fragile
93	La famille <i>Pivot de toute politique au service de l'homme</i>
105	Construire une Europe forte... <i>de ses convictions et de son histoire, de ses nations et de sa vision d'avenir</i>
117	Groupes de travail
119	Ruralité
127	Former des hommes
137	Culture
143	Immigration, insertion, intégration

En route vers 2012

On ne peut prétendre gouverner un pays sans une vision de l'homme. Pendant des siècles, en France, cette vision a paru aller de soi. Sous l'influence du christianisme, notre pays a mis en place, le premier en Europe et dès le Moyen Age, les institutions de la justice, de l'éducation et de la prise en charge des pauvres et des malades. La valeur absolue de la personne a peu à peu imprégné l'ensemble de nos mœurs. Par-delà les luttes politiques, la Révolution française a parachevé l'œuvre de respect des siècles précédents par son souci profond d'égalité, chaque citoyen devant être reconnu par tous, du fait même de son existence, comme partie prenante pleine et entière du contrat social.

Pourtant aujourd'hui, en France, il semble que les repères essentiels soient perdus. Trop souvent le débat politique donne le sentiment de réactions au coup par coup, sans fondements philosophiques et humains, alors que sont en jeu des sujets graves. C'est pourquoi **le PCD, avant de proposer un « programme », a jugé nécessaire de définir et expliciter la cohérence de sa démarche politique au regard de la vision de l'homme qui la fonde.** Ce fut la raison d'être de « l'Année Schuman ». C'est le sujet de ce Livre Blanc.

Les deux visions de l'homme

L'histoire et la philosophie nous montrent qu'il y a deux façons de comprendre l'homme, et que les deux types de société qui en découlent sont très différents. Ou bien l'on considère l'homme comme le simple individu d'une espèce biologique, façonnable à volonté, produit de la formation qu'on lui donne et de l'organisation de la société. Cette conception a nourri, de l'Antiquité au XX^e siècle, toutes les sociétés totalitaires. Ou bien l'on voit en tout homme un être unique, doué de raison, voué à la liberté, à respecter dans le mystère de son destin, qui échappe à tout pouvoir humain.

Cette seconde conception est le fondement de la civilisation européenne. Chaque fois que notre civilisation s'est appuyée sur lui, elle a rayonné. Dans le cas contraire, elle a détruit. Les défis immenses d'aujourd'hui, qu'il s'agisse de la bioéthique ou des problèmes posés par une économie mondialisée qui manque encore de règles, appellent donc dans nos pays une réponse politique ancrée au plus profond de ce qui les fait vivre.

Cette seconde conception est aussi la seule compatible avec la « société de liberté » dont se réclame la France, pays des Droits de l'homme. Car dans ce cas seul la responsabilité de l'être humain, même faible et défavorisé, prime le social ou le collectif. Tout n'est pas permis au pouvoir politique. Il a, au contraire, des devoirs précis, que lui dictent le respect de toute personne et le souci du bien commun : créer pour chacun les conditions d'exercice de la responsabilité, soutenir les plus faibles et réprimer les excès des forts, reconnaître à tous leurs droits inaliénables. Par ailleurs, cette vision de l'homme est un principe de vitalité pour la société tout entière. Elle conduit en effet à fonder tout le développement (économique, social, culturel) sur l'utilisation intelligente des capacités et des souhaits de tous au service du bien commun, au lieu d'en faire l'apanage de la volonté de puissance, souvent destructrice, de quelques-uns.

Le choix du PCD

En s'affirmant « chrétien-démocrate », le PCD a exprimé son choix entre les deux types de société cités plus haut. Car la pensée sociale chrétienne porte et développe de façon très concrète la vision de l'homme comme personne unique et irremplaçable et le type d'organisation sociale qui en découle au service du bien commun.

Mais une simple appellation ne suffit pas. Pour peser dans le débat public et tenter de rendre à la vie politique française dans son ensemble les références de base, issues de son histoire et de sa culture, qui semblent aujourd'hui s'effacer, il fallait aller plus loin. Expliciter nos références, et sur chaque sujet essentiel, affirmer les fondements, anthropologiques et sociaux, de notre Projet politique.

C'est pourquoi les pages qui suivent commencent par **l'affirmation des fondements** et les déclinent au point de départ de chacun des neuf thèmes politiques abordés par le PCD au cours des séminaires de « l'année Schuman » (2010-2011). Homme politique chrétien, père de la construction européenne moderne, Robert Schuman est pour nous l'exemple de la capacité de novation, d'initiative, d'entraînement et d'enthousiasme que donne un enracinement fort dans la vision de l'homme libératrice citée plus haut.

Le document de synthèse qui suit n'est donc pas à lire comme un programme, encore moins un catalogue de mesures. Il se situe volontairement en amont. Nous pensons en effet que **dans le panorama politique actuel, le meilleur service que nous pouvons rendre à la France est de porter le débat sur la question des fondements**. C'est pourquoi nous avons choisi d'exprimer d'abord **la cohérence** du Projet politique du PCD issue de sa vision de l'homme, et d'indiquer les **pistes d'action** qui en découlent. Dans cette perspective, nous n'avons pas hésité à donner de l'importance, ici ou là, à tel exemple ou expérience concrète, afin de susciter la réflexion et les propositions de nos amis. On trouvera d'ailleurs dans la seconde partie de ce Livre blanc, à titre d'illustrations, les **premières propositions** de quelques-uns de nos groupes de travail.

Ainsi pris dans son ensemble, le Livre blanc de l'Année Schuman représente **le cœur du projet politique du PCD**, c'est-à-dire l'explicitation des thèmes essentiels, au service de l'homme, sur lesquels tous les autres ont vocation à se greffer. La poursuite de notre travail, au cours de l'année à venir, témoignera de cette volonté et de cette cohérence.

Marie-Joëlle GUILLAUME

Directrice des études



L'année Robert Schuman du PCD

Le 9 Mai 2010 a marqué le 60e anniversaire de la déclaration Schuman. Le Parti Chrétien-Démocrate a souhaité rendre hommage à la figure lumineuse de Robert Schuman et à sa vision humaniste et chrétienne de l'action politique. Plus encore, nous voulons poursuivre son inspiration et relever les défis du XXI^e siècle à la lumière de son héritage. Une série de rencontres, conférences et manifestations a été organisée en ce sens tout au long de l'année 2010-2011.

Les objectifs de l'année Schuman

- ➔ Faire connaître la pensée et l'œuvre de Robert Schuman, humaniste chrétien et père fondateur de l'Europe
- ➔ Elaborer le programme politique du PCD à la lumière de la pensée sociale chrétienne afin de répondre aux défis du XXI^e siècle avec la même audace que Robert Schuman et ses amis en leur temps.
- ➔ Fédérer un réseau européen chrétien-démocrate : partis politiques, ONG, think tanks réunis par la volonté de redevenir un élément moteur de la construction européenne et de promouvoir une 'Europe des projets'.

« Le christianisme a enseigné l'égalité de nature de tous les hommes, sans distinction de race, de couleur, de classe et de profession. Il a fait reconnaître la dignité du travail et l'obligation pour tous de s'y soumettre. Il a reconnu la primauté des valeurs intérieures qui seules ennoblissent l'homme. La loi universelle de l'amour et de la charité a fait de tout homme notre prochain, et sur elle reposent depuis lors les relations sociales dans le monde chrétien. Tout cet enseignement et les conséquences pratiques qui en découlent ont bouleversé le monde. »

Robert Schuman, *Pour l'Europe*

Remerciements

Les pages qui suivent sont le fruit du travail commun de nombreux membres du PCD - intervenants ou participants des séminaires, coordinateurs et membres des groupes de travail - et de personnalités extérieures au mouvement.

Nous tenons à remercier tout particulièrement les personnalités extérieures au PCD , dont les noms figurent ci-après suivis d'un astérisque. Elles ont bien voulu contribuer à nos séminaires, en toute indépendance. La qualité de leurs interventions nous a beaucoup aidés, même si la courte synthèse présentée relève évidemment de la seule responsabilité du PCD.¹

¹ Les titres et fonctions indiqués pour chacun des participants ne sont pas toujours complets ou ont pu changer. Nous avons repris ici le libellé qui figurait, à leur date, sur le programme des Séminaires.

Merci à :

P. Yannik Bonnet*, ancien chef d'entreprise, ancien directeur de l'Ecole supérieure de chimie de Lyon, écrivain ; **Franck Margain**, vice-président du PCD, conseiller régional d'Ile de France, directeur de banque ; **Olivier Gautheret**, secrétaire national du PCD, chef d'entreprise ; **Emmanuel Faber***, directeur général délégué du groupe Danone, à l'origine de Danone Communities, associant Danone au prix Nobel de la paix Muhammad Yunus ; **Geoffroy Roux de Bézieux***, Vice-président de l'Unedic, Président de Virgin Mobile France, ancien président de l'association Croissance Plus ; **Bernard Vivier***, directeur de l'Institut supérieur du Travail, ancien vice-président de la CFTC, membre du Conseil économique, social et environnemental (Séminaire n°1)

Thierry Boutet*, président du Conseil éditorial de la revue Liberté politique ; **Jean-Frédéric Poisson**, ancien député, président de la communauté de communes des plaines et forêts d'Yveline ; **François Lucas***, président du syndicat agricole Coordination Rurale ; **Marcel Mazoyer***, professeur émérite à l'Agro Paris Tech ; **Recteur Gérard-François Dumont**, démographe, professeur à l'Université Paris-Sorbonne (Séminaire n°2)

Hervé L'Huillier*, président d'Evangile et Société ; **Jean-Baptiste Gastinne**, conseiller régional de Haute-Normandie ; **Marc Le Bris***, instituteur et directeur d'école, écrivain ; **Anne Coffinier***, présidente-fondatrice de la Fondation pour l'Ecole ; **Patrice Guillaud***, agrégé de philosophie, professeur de chaire supérieure en CGPE au lycée Descartes à Tours ; **Dimitri Casali***, historien, enseignant, écrivain (Séminaire n°3)

Vivien Richard, conservateur du patrimoine, secrétaire national du PCD à la culture ; **Michel Rouche***, historien, professeur émérite à l'Université Paris-Sorbonne ; **Philippe Bénéton***, professeur de philosophie politique à l'Université de Rennes ; une personnalité du monde de la Défense ; **Xavier Lemoine**, maire de Montfermeil (également pour le séminaire n° 6) ; **Hervé Gaymard***, ancien ministre, député et président du Conseil général de la Savoie (Séminaire n°4)

Jean-Paul Bolufer*, contrôleur général économique et financier ; **Xavier Roche**, Directeur de l'Audit de Réseau ferré de France, membre du Bureau politique du PCD ; **Henri Hude***, philosophe, directeur du Pôle d'éthique du centre de recherches des Ecoles de Saint-Cyr Coëtquidan ; **Jean-Louis Daumas***, conseiller chargé des mineurs, des victimes et de l'accès au droit, au cabinet du Garde des Sceaux ; **Jean-Marc Berlioz***, conseiller spécial pour les politiques de sécurité au cabinet du ministre de l'Intérieur (Séminaire n°5)

Hubert Veauvy, membre du Bureau politique des Jeunes, chargé des Idées ; un haut fonctionnaire ; **Malika Sorel***, membre du Haut Conseil à l'Intégration, auteur de l'ouvrage « Le puzzle de l'intégration – Les pièces qui vous manquent » ; **Annie Laurent***, docteur d'Etat en Sciences politiques, écrivain, spécialiste du Proche-Orient (Séminaire n°6)

Pascal Jacob*, agrégé de philosophie, professeur en classe terminale et à l'Institut Albert le Grand (Angers) ; **Franck Margain**, vice-président du PCD² ; **Dr Bernard Devalois***, ancien président de la SFAP (Société française d'accompagnement et de soins palliatifs), détaché auprès de l'Observatoire national de fin de vie pour une mission de mise en place du dispositif d'accompagnement de la loi Leonetti ; **Emmanuel Laloux***, président-fondateur du collectif « Les amis d'Eléonore » (Séminaire n°7)

Michel Boyancé*, philosophe, Doyen et directeur de l'Institut de philosophie comparée (Paris) ; **Maxence Poumëere**, président des Jeunes du PCD ; **Antoine Renard***, président de la Confédération nationale des Associations familiales catholiques (CNAFC) et de la Fédération des Associations familiales catholiques en Europe (CNAFC) ; **Jérôme Ballarin***, président de l'Observatoire de la parentalité en entreprise, membre du Haut Conseil de la Famille et de l'Observatoire de la parité entre les Femmes et les Hommes, président de 1762 Consultants ; **Caroline Roux***, secrétaire générale de l'Alliance pour les Droits de la Vie ; **Pascale Gautheret**, administrateur de l'association Teenstar et animatrice de groupes de jeunes avec son époux (Séminaire n° 8)

Stéphane Buffetaut, ancien député européen, membre du Comité économique et social européen (président de la section Transports, énergie, infrastructures, société de l'information), membre du Bureau politique du PCD ; **Romain Rochas***, chef de division honoraire de la Cour des comptes européenne ; **Tobias Teuscher***, conseiller, Parlement européen ; **P. Cédric Burgun***, prêtre du diocèse de Metz, président de l'association « Le Neuf en Europe » ; **Yves-Vincent Galvez**, délégué départemental du PCD en Mayenne, auteur du livre « Européens de pères en fils – Paroles de jeunes » ; **Marc Jozan**, ancien Conseiller régional d'Ile de France (Séminaire n° 9)

² Le pré-Rapport de Franck Margain sur la prise en charge de la grande dépendance et de l'exclusion, présenté lors du séminaire, n'est pas évoqué dans ces pages, le Rapport définitif étant disponible en intégralité sur notre site Internet.

Où le PCD puise-t-il ses références ?

Face au manque de repères philosophiques et moraux dont souffre aujourd'hui le débat public, le Parti chrétien-démocrate a choisi **sa boussole : l'enseignement social chrétien**. Pourquoi ? Parce que cet enseignement offre des points d'appui humainement solides et qu'il s'adresse à tous, croyants et incroyants, dans un esprit de rassemblement. **Fondé sur la raison, il fait appel à la capacité d'idéal et de générosité qui habite un très grand nombre de Français.**

Comme Robert Schuman en son temps, le PCD prend donc appui sur les grands textes de l'enseignement social chrétien pour servir au mieux les aspirations profondes de nos concitoyens.



Remettre l'homme au cœur de l'économie

Séminaire du 28 mars 2010

Principes de base

L'économie n'est pas un monde en soi, elle n'a de sens que par rapport à l'homme.

- ➔ La liberté d'entreprendre est une exigence de la liberté et de la responsabilité des personnes.
- ➔ La destination universelle des biens de la terre implique un juste partage des richesses.
- ➔ La nécessité de servir le développement intégral de tout homme et de tout l'homme sous-entend que l'économie ne peut pas faire l'impasse sur le respect de la famille et qu'elle se doit de respecter les besoins culturels et spirituels de la personne.
- ➔ L'homme a besoin de travailler, c'est pourquoi l'assistance systématique s'accompagne d'une perte de dignité.

On ne peut séparer l'économique et le social. Structurée de manière à permettre aux travailleurs de s'associer pour faire respecter leurs droits, l'économie doit être au service du développement (économie dynamique) et soumise à la loi morale (économie éthique). Assise sur la liberté du marché, et donc le libre jeu des intérêts particuliers, l'économie est appelée à s'inscrire dans un ordre qui la transcende. La finance doit servir le développement économique - et non l'inverse. **Le politique doit réguler l'économique - et non l'inverse.** Le service du bien commun a le dernier mot.

La crise financière³ a changé la donne

Aujourd'hui, ce que le marché analyse, c'est la capacité des Etats à rembourser. En France, notre capacité à rembourser n'est pas mise en cause, parce que notre taux d'épargne, très élevé, est supérieur aux besoins de financement de l'Etat. Mais **la révolution financière transforme la hiérarchie mondiale**. En 2008, s'est ouvert un nouveau monde dans lequel les pays émergents comme la Chine, qui détient les $\frac{3}{4}$ des bons du trésor américain, vont prendre davantage de pouvoir.

Il faut réguler le système bancaire. Une bonne piste : l'inscription dans Bâle III de la surcapitalisation des banques, à savoir l'obligation de détenir beaucoup de capital pour être acteur du marché financier. Une telle mesure peut **limiter l'effet de levier**, véritable élément déclencheur de la crise et qui est passé de 3 à 50 en l'espace de 30 ans...

Quelle peut être la contribution des revenus du capital au financement de notre système ? C'est une problématique mondiale, pour laquelle nous devons fournir des propositions dans le cadre du G20. Le capital est devenu mobile, il est difficile de le taxer au niveau national. De surcroît, la solution n'est pas de taxer tout ce qui génère de l'argent, mais de mettre **la finance au service du développement intégral de l'homme et des sociétés**.

Au niveau national, il faudrait repenser l'impôt sur les sociétés et l'augmenter en temps de crise. Le gouvernement actuel favorise trop le capital. Il faut repenser la mutualisation de l'effort, qui pèse actuellement trop sur les salariés. C'est une piste de travail importante pour le PCD. Le politique doit reprendre la main sur l'économie.

Relancer le tissu industriel français

Les entreprises détenues par du capital français sont en train de disparaître. La France n'est plus propriétaire des fruits de la R&D réalisée sur son territoire, notamment de sa production de brevets. La valeur créée n'a pas pour conséquence la création d'emplois industriels.

³ Il s'agit des effets de la crise de 2008 – non de la question plus récente de la dette grecque et de ses conséquences sur l'euro (juin-juillet 2011), ni de la tempête financière de l'été 2011.

Les raisons de cette désindustrialisation tiennent à plusieurs facteurs : le remplacement progressif des entrepreneurs par des managers ; le développement de stratégies industrielles répondant de plus en plus à des objectifs de rentabilité à court terme ; la disparition progressive de l'un des éléments majeurs du lien social : l'emploi des seniors.

Nous ne pouvons pas nous résigner à cette situation, qui représente un gâchis économique et humain, alors que la France dispose d'un très grand nombre de PME performantes et innovantes. Il faut valoriser la prise de risque, **favoriser un capitalisme d'entrepreneurs, enraciné dans les réalités locales**. Renforcer les fonds propres des entreprises indépendantes et mettre en place au niveau de chaque région des cellules de veille pour cibler les entreprises sur le point d'être transmises.

Humainement, il faut tenir les deux bouts de la chaîne. Recréer **l'esprit d'entreprise chez les jeunes** par une formation initiale solide à l'effort, au goût du risque et de l'innovation, ainsi qu'au sens du réel. Et faire de **l'emploi des seniors**, non un boulet, mais **un tremplin**. Car ces derniers ont un rôle capital à jouer dans la transmission des savoir-faire, de la culture d'entreprise, du sens de la durée.

Une réflexion de fond s'impose pour sortir des seules stratégies de court terme. La crise économique et financière mondiale est pour une part **une crise de la valeur temps**. **Reconquérir le sens de la durée** dans les investissements et la vie des entreprises est un objectif humain et social primordial. L'Etat doit fournir un cadre propice.

La gouvernance des entreprises, la gratuité et l'échange

Il s'agit de **penser une économie différente**. Pour les grandes entreprises, l'enjeu est la gouvernance, que l'on a laissé dériver vers une seule partie prenante de l'entreprise : l'actionnaire. Le deuxième grand enjeu est la mondialisation, qui comporte l'énorme risque d'un anonymat généralisé, et donc d'une déshumanisation. Face à ces défis, **nous avons non seulement un droit, mais encore un devoir d'utopie**.

• LEVER QUELQUES BARRIÈRES MENTALES

→ Une entreprise n'est pas faite pour « maximiser la valeur de l'actionnaire ». Cette thèse, officialisée par le prix Nobel d'économie de 1976, Milton Friedman, domine les mentalités à l'échelle mondiale. En vérité une entreprise existe **pour créer et partager un produit et de la valeur sociale.**

→ **L'homo œconomicus n'est pas rationnel**, l'optimum de Pareto⁴ n'existe pas. Les principes de la main invisible et de l'acteur rationnel sont des sur-simplifications.

→ Le paradigme actuel : maximisation du profit du côté de la sphère marchande (quitte à créer du chômage) et charité du côté de la sphère privée (on donne et on répare les dégâts) est une logique schizophrène dont nous sommes tous prisonniers. Un nouvel équilibre est à trouver, qui suppose **un nouveau regard sur l'échange et sur le don.** Il existe nécessairement un échange de nature économique au sein même de nos relations privées ; parallèlement, la gratuité a une place au sein même de la relation économique.

• EFFECTUER DES ARBITRAGES HUMAINEMENT FORTS

→ Les **grandes entreprises** ont à effectuer des **arbitrages dans l'espace**, en acceptant l'accueil de la fragilité au sein de leur activité économique, et des arbitrages **dans le temps**, tenant compte de l'impact sur la nature des activités industrielles. Nous vivons globalement au-dessus de nos moyens écologiques, comme de nos moyens démographiques.

→ Il y a des **arbitrages à faire au sein du pacte social.** Paradoxe : notre pays privilégie actuellement l'avenir d'une génération qui a connu le plein emploi, possède une forte épargne, est propriétaire des logements et sera la première génération centenaire et fortement médicalisée. Parallèlement, la vieillesse n'a plus sa place dans notre société. Nous devons réussir la réinsertion de ces personnes au cœur du projet politique français et au service de l'avenir des jeunes. Sinon le lien intergénérationnel tombera en déliquescence. **Reconstruire le lien intergénérationnel est une priorité pour le PCD.**

⁴ En économie, un optimum de Pareto est un état dans lequel on ne peut pas améliorer le bien-être d'un individu sans détériorer celui d'un autre.

• DES PISTES POUR RETROUVER UN ÉQUILIBRE HUMAIN

→ Au lieu du simple vote à la majorité, mise en place au sein des conseils d'administration de **cercles de décision plus larges, ou collèges de société civile** (organes consultatifs intégrant de nombreuses parties prenantes et se réunissant une fois par an) pour permettre aux grandes entreprises d'être à l'écoute de leur environnement social. **Suppression des mandats croisés** (les conseils d'administration sont trop consanguins). Renforcement des droits de vote double et **suppression du droit de vote des hedge funds**, qui arbitrent en fonction du dividende versé, non des perspectives à long terme.

→ **Régulation des rémunérations des dirigeants : revoir le dispositif des stock-options**, qui biaisent le libre arbitre au moment des décisions. Plus les arbitrages sont complexes, plus les personnes qui arbitrent doivent être extérieures au résultat. Il est certes difficile de mettre un plafond aux rémunérations des dirigeants puisqu'il existe mille façons de le contourner, mais cette piste doit cependant être explorée, tout comme une **une taxation très élevée à partir d'un très haut niveau**.

→ Une entreprise comme **Danone fournit des exemples intéressants**. Cf. son mécanisme de rémunération, qui inclut une part fixe et un bonus variable. Ce dernier repose sur trois critères : performance économique, pratiques de management soucieuses du développement des hommes, réalisation d'objectifs sociétaux (et notamment écologiques).

Le politique est nécessaire pour déplacer le curseur d'une vision purement économique vers une vision qui intègre le social. Mais **la régulation n'empêche pas l'autorégulation**. On peut imaginer des formes d'organisation économique différentes à partir du moment où l'on crée du sens différent à l'intérieur de la logique d'entreprise. Par ailleurs, nous allons actuellement, à l'échelle mondiale, **vers une relocalisation de l'économie**. Cette relocalisation sera portée par des raisons politiques, économiques et écologiques. La question pour les responsables politiques est de savoir s'ils vont l'accompagner ou la subir.

N'hésitons pas à réfléchir à **une forme de protectionnisme social**. Tous les plans de relance par la demande échouent sur le terrain de l'emploi en raison des importations. De surcroît, la délocalisation de la production peut être une catastrophe pour le pays d'accueil : on déstabilise ses circuits internes. La mondialisation a des impacts culturels et humains qui dépassent les aspects économiques.

Le marché de l'emploi en France

Les caractéristiques du marché de l'emploi en France ne sont pas forcément celles que l'on croit connaître. Trois éléments sont à prendre en considération.

• LE MARCHÉ DE L'EMPLOI EN FRANCE EST TRÈS VIVANT

500 000 personnes trouvent un emploi en France **chaque mois**, tandis que 500 000 personnes perdent le leur. Les licenciements économiques, et en particulier les fermetures d'usine, ne représentent qu'entre 8 et 10 % des causes de chômage. Il existe en revanche des plans sociaux silencieux : le recours de plus en plus fréquent au CDD et à l'intérim.

• IL EXISTE UNE FORTE HÉTÉROGÉNÉITÉ DES BARRIÈRES À L'EMPLOI

Hétérogénéité que l'on constate d'abord **entre les départements** : 4 à 5 % de chômage en Mayenne ou en Essonne contre 13 %, dans l'Hérault. Des progrès sont donc à faire en matière de mobilité géographique (autour de la mobilité des logements) et en matière de mobilité sectorielle (problème de l'employabilité des personnes les moins qualifiées).

Hétérogénéité aussi **entre les secteurs d'activité**. Certains secteurs détruisent structurellement de l'emploi depuis 30 ans (industrie) ; d'autres en créent de manière structurelle (services à la personne, services en général) ; d'autres enfin sont cycliques (bâtiment).

• RÉPONSES ACTUELLES ET PISTES À VENIR

➔ En France, on continue à créer des emplois, mais **l'essentiel de la croissance** se fait par le recours aux emplois précaires. Par ailleurs, le marché français des demandeurs d'emploi est segmenté par statut. Or notre vision égalitariste nous pousse à considérer que le service à l'emploi doit être le même pour tous. En conséquence, **le service à l'emploi n'est pas du tout efficace**, les formations ne sont pas adaptées. Le système d'indemnité chômage français est très protecteur : les indemnités peuvent atteindre 5 700€ pour les salariés, alors que nous devrions **concentrer nos efforts sur ceux qui en ont le plus besoin**.

→ **L'emploi de demain**, en France et en Europe ne se fera que **dans l'innovation**. Or nous sommes en train de perdre, parce que nous ne savons plus fabriquer aussi bien que les Chinois et que nous n'innovons pas aussi bien que les Américains. Tout doit passer par **la formation**, à l'initiative, à l'effort, à l'imagination et au goût d'entreprendre.

L'homme au travail

• ENRACINEMENT ET IDENTITÉ

Autrefois, le monde du travail était très structuré autour du « métier ». Ce n'est plus le cas. Mais les besoins fondamentaux des hommes ont-ils changé ? Nous devons réfléchir à la **notion d'enracinement et d'identité collective**. Le besoin d'enracinement est permanent chez l'homme (cf. Simone Weil, L'Enracinement).

→ Trois axes essentiels sont à privilégier pour l'enracinement : **l'identité de l'entreprise**, son activité et son organisation. Son identité, car le salarié a besoin de savoir qui est son patron ; les entreprises qui résistent mal à la crise sont celles où le capital est dilué et où le patron n'est pas visible. **Son activité**, car les entreprises affirment davantage leur identité lorsqu'elles concentrent leurs efforts autour d'un secteur spécifique. **Son organisation** et ses pratiques de management, car le travail de proximité passe par une formation des hommes.

→ **La notion d'identité collective** est à approfondir. La mobilité déstructure les groupes, les collectivités. Elle met à mal la valeur travail, qui renvoie à une identité, à un statut. Or notre monde du travail passe aujourd'hui de la notion de statut à celle de contrat.

• DE NOUVEAUX ÉQUILIBRES À TROUVER

→ **Faire évoluer le droit du travail** en trouvant un positionnement entre deux extrêmes : d'un côté les libéraux, pour qui le réglage du travail se fait exclusivement par le contrat ; de l'autre les collectivistes, pour lesquels l'Etat règle tout.

→ **Concilier mobilité et sécurité des travailleurs** : rendre le travail plus souple et en même temps donner des garanties individuelles et collectives au travailleur (par la formation initiale et la formation tout au long de la vie).

→ Répondre à la question du **temps libre** et du **temps pour la formation**.

→ **Mieux organiser la représentation des travailleurs.** Nous devons organiser collectivement les réponses à toutes ces préoccupations et réfléchir aux lieux qui, dans la société, sont des lieux de la représentation collective. Le problème fondamental des syndicats n'est pas la légitimité mais la responsabilité, c'est-à-dire la capacité gestionnaire.



Terre des hommes

Agriculture, environnement, aménagement du territoire

Séminaire du 16 octobre 2010

Principes de base

Pour un développement intégral de la personne, on ne peut séparer **la question écologique** de **la question sociale** (cf. les trois piliers du 'développement durable' : croissance, environnement, responsabilité sociale) : écologie humaine et écologie tout court sont étroitement liées.

Ainsi de **la question énergétique**, la plus urgente à traiter. La communauté internationale doit instituer, par des voies institutionnelles et réglementaires, une vraie solidarité, une meilleure répartition des ressources énergétiques et un réel partage des ressources primaires. **Il y a de la place pour tous sur la terre, et les biens de la terre sont destinés à tous.**

L'avenir des paysans français

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale et la mécanisation des années 1980 /1990, la société réclame au paysan beaucoup de choses : une production quantitative, sans cesse de meilleure qualité, de moins en moins chère, et le tout sans dénaturer l'environnement. Face à ces demandes contradictoires, le paysan ne peut plus vivre de son travail. Pourtant les fonctions qu'il remplit sont nombreuses : occupation et animation du territoire, fonction économique, fonction sociale. Il est le gardien d'un patrimoine et de nombreuses valeurs.

• DEUX ÉCUEILS À ÉVITER

→ La politique de subventions de l'Union européenne

La PAC est passée d'une politique de soutien des prix à des aides en compensation de la baisse des prix. Or, la politique d'assistance est contraire à la culture du paysan français, qui ne réclame **pas de primes, mais des prix justes** : le paiement du produit par le consommateur à son coût réel. De surcroît, le système d'aides et de subventions mis en place par l'Union européenne fait payer au consommateur-contribuable à la fois l'aide et le prix du bien.

→ Le dogme de la mise en concurrence de tous les agriculteurs

Aujourd'hui, l'ensemble des agriculteurs sont mis en concurrence dans le monde. D'où **l'appauvrissement** de ceux qui sont moins productifs, moins équipés, et qui ont de forts coûts de production.

• POUR UNE POLITIQUE AGRICOLE AUDACIEUSE

→ Réviser le traitement de l'agriculture par l'Union européenne au sein de l'OMC

On ne peut pas stabiliser les marchés agricoles au niveau mondial. Il faut donc stabiliser le marché au niveau européen. L'UE est entrée dans une logique de pays exportateurs. Or, **le solde commercial agricole de l'UE est négatif** : nous sommes les premiers exportateurs, mais également les premiers importateurs agricoles du monde. L'agriculture européenne, actuellement, ne nourrit pas sa population.

→ Faire évoluer la PAC vers un marché protecteur et régulé

La Politique Agricole Commune doit être conçue pour les besoins des Européens. Elle doit intégrer la nécessité de la performance des moyens de production, d'un prix raisonnable pour les consommateurs, de revenus équitables pour l'agriculteur, d'un cadre durable et raisonnable. **La France devrait être leader dans cette politique de rénovation.**

→ Protéger le producteur et le consommateur

Relocaliser la production et encourager les circuits courts de distribution dans un souci écologique, économique et équitable. Assurer un meilleur suivi de la production, et garantir la traçabilité des produits pour protéger le consommateur.

Peut-on nourrir toute l'humanité au XXI^e siècle ?⁵

D'après les dernières estimations de la FAO portant sur la période 2004-2006, sur près de 6,8 milliards d'êtres humains qui peuplent la planète, environ 3 milliards se privent plus ou moins de nourriture, faute d'un revenu suffisant, et 9 millions meurent de la faim chaque année. A noter que les $\frac{3}{4}$ des gens qui ont faim dans le monde appartiennent à des familles paysannes ! On peut agir sur les causes.

• LES CAUSES DE LA PAUVRETÉ PAYSANNE DE MASSE

→ Du début à la fin du XX^e siècle, **l'écart de productivité du travail** entre les agricultures les moins performantes du monde et les plus performantes a été **multiplié par 200** (passant d'un écart de 1 à 10 à un écart de 1 à 2000 tonnes d'équivalent-céréales par travailleur et par an).

→ Or **les prix internationaux** s'établissent aujourd'hui **au prix de revient des 15% de producteurs les plus compétitifs**. D'où l'appauvrissement de la très grande majorité des agriculteurs du monde. La plupart des agriculteurs américains et européens ne pourraient pas continuer de travailler s'ils ne recevaient pas d'aides publiques leur permettant de compenser la différence entre leurs coûts de production et le prix international.

• LES BESOINS ET LES RESSOURCES

Selon le scénario des projections démographiques des Nations Unies, la population mondiale pourrait atteindre un pic de 9,5 milliards en 2075, contre 6 milliards en 2000. De plus, il y a actuellement une différence de 30% entre les besoins de consommation et la demande solvable (effective). Pour répondre aux **besoins alimentaires de tous**, il faudra au total multiplier la production par deux d'ici 2075. Deux pistes d'action :

→ **L'augmentation de la surface agricole**. Selon une étude de la FAO, un tiers seulement des terres cultivables du monde sont effectivement cultivées. A l'échelle mondiale, il serait donc possible d'accroître de 70% les superficies cultivées d'ici 50

⁵ Pour aller plus loin, cf. Marcel Mazoyer, « La fracture alimentaire et agricole mondiale : état des lieux, causes, perspectives, propositions d'action », publié dans la Revue politique et parlementaire (Paris 2009) et actualisé en mai 2010, et l'article « Protéger la paysannerie pauvre dans un contexte de mondialisation », publié en 2001 pour la FAO.

ans, cela en préservant toutes les forêts et en réservant les terrains nécessaires aux habitations et aux infrastructures.

→ **L'augmentation du rendement moyen par les techniques agricoles.** Doubler les rendements dans les pays pauvres, où ils sont les plus faibles, permettrait d'accroître le rendement moyen global de 25 % (usage des techniques modernes, mobilisation de toutes les terres).

Avec ces mesures, on aboutit à un accroissement supérieur à celui des besoins alimentaires de l'humanité d'ici 2050 et au-delà. L'objectif de nourrir convenablement l'humanité est donc accessible d'un point de vue écologique et technique.

• LES CONDITIONS POLITIQUES ET ÉCONOMIQUES NÉCESSAIRES

→ Avant tout, **faire échapper la production agricole et alimentaire au système de régulation par le libre-échange international**, qui tend à aligner partout les prix agricoles sur ceux du moins-disant mondial, ce qui induit des conséquences néfastes : la réduction de la production par l'élimination de couches toujours renouvelées de paysans sous-équipés et la réduction de la consommation nécessaire à la vie par l'abaissement du revenu des paysans et des autres ruraux.

→ Instituer une **nouvelle organisation et un nouveau mode de régulation** des échanges agricoles internationaux : garantie à tous les paysans de prix assez élevés et stables pour qu'ils puissent vivre dignement de leur travail et progresser en productivité et en compétitivité ; établissement de grands marchés communs agricoles régionaux protégés ; négociation d'accords internationaux produit par produit ; orientation en priorité des moyens de la recherche publique, nationale et internationale, vers les besoins des exploitations agricoles pauvres, etc.

L'équilibre écologique et humain dans l'aménagement du territoire

Trois dimensions fondamentales à concilier dans l'aménagement du territoire : la conception/organisation de l'espace, qui repose sur une vision de l'homme ; les choix prioritaires d'infrastructures, qui traduisent des choix politiques ; la question des modes de vie, qui pose celle de l'urbanisation croissante des sociétés modernes.

Sur ces trois thèmes, des visions pragmatiques et idéologiques se développent. La conciliation des approches pragmatiques est possible entre différents bords politiques, de droite et de gauche. En revanche, certaines visions idéologiques se heurtent. (Exemple : l'organisation de l'espace. L'occupation de l'espace naturel est un 'crime' pour les Verts).

• LES GRANDES MUTATIONS

➔ **La réduction de la paysannerie.** Cette réduction est l'un des phénomènes majeurs du XX^e siècle. Elle a des répercussions au niveau économique, social et culturel. La France, premier pays exportateur du monde de produits alimentaires jusqu'il y a deux ans, a été dépassée par l'Allemagne dont la surface agricole est bien moindre. Elle n'est plus autosuffisante sur le plan alimentaire.

➔ **Les bouleversements de la ruralité.** Apparition des « rurbains », personnes ayant une maison à la campagne mais travaillant à la ville, ou ne venant que le week-end. La ruralité devient un espace de logement, non plus un espace d'habitation. Des tensions locales se créent.

• L'ENJEU : REMETTRE L'HOMME AU CŒUR DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE EN FRANCE

➔ **Développer le sentiment d'appartenance** ; valoriser les atouts des territoires et des identités locales, en tenant compte des exigences des jeunes, qui aspirent à moins de contraintes, à davantage de télétravail.

➔ Préserver la nature tout en ne privant pas les territoires de leur développement. Comme le préconise le Grenelle de l'environnement, préserver l'espace naturel et consommer de l'espace dans les zones qui sont déjà urbanisées.

➔ Garantir **des services et équipements publics** en milieu rural et rendre à **la région** sa mission **d'investisseur**. On assiste depuis 6 ans à une croissance des frais de fonctionnement et de communication et à une baisse des dépenses d'investissement. Il faut renverser la vapeur.

Aménagement du territoire : le scénario d'un futur choisi⁶

Deux erreurs à corriger d'abord :

→ **La sous-évaluation démographique** de l'agriculture et du monde rural dans notre système statistique national. Le nombre d'agriculteurs exploitants diminue, mais celui des salariés agricoles et des emplois induits augmente fortement en amont (fournisseurs, outils et maintenance informatiques) et en aval (commercialisation, conditionnement, marketing).

→ **La définition du monde rural**. L'INSEE estime que la population rurale représente 25 % de la population française, mais les paramètres retenus ne correspondent pas au territoire vécu. Une communauté de 2 200 personnes sera considérée comme urbaine, alors que le vécu et la morphologie de cette communauté sont rurales.

• ETAT DES LIEUX DÉMOGRAPHIQUE

Il se caractérise par le **vieillissement global de la population française**, par le bas, avec une baisse de la fécondité, et par le haut, avec la 'gérontocroissance' ou hausse du nombre de personnes âgées. Il se caractérise aussi par une **segmentation démographique territoriale** : il y a un siècle, la population française était globalement également répartie sur le territoire, et la composition par âge était homogène. Aujourd'hui les écarts de densité se sont accentués. Ce déséquilibre territorial engendre des problèmes, notamment en matière de logement (2/3 de la demande de logement se concentre sur 40 à 45 % du territoire) et de cohésion intergénérationnelle en milieu rural (forte présence de personnes âgées, moindre proximité des services).

• SCÉNARII PROSPECTIFS ET RISQUES MAJEURS

On peut distinguer **quatre grands scénarii prospectifs** (trois scénarii sombres, un scénario porteur d'avenir). Leur réalisation dépend de la volonté politique.

⁶ Pour aller plus loin, cf. Populations et territoires de France en 2030 : le scénario d'un futur choisi, sous la direction de Gérard-François Dumont (L'Harmattan, 2008).

➔ Scénario A : la France favorise essentiellement les personnes âgées, et ne prend pas les mesures nécessaires en faveur de la jeunesse. On assiste à la consécration d'un « pouvoir gris » attentif à ses seuls intérêts.

➔ Scénario B, celui de l'hiver démographique : la France refuse de s'adapter à un monde qui change et d'investir en faveur de l'innovation et de la création de richesse. Elle s'enferme dans l'immobilisme et la complexification politico-institutionnelle.

➔ Scénario C : face à l'avènement d'un libéralisme dur, la France met en place une politique de minimas sociaux (ex : retraite minimale pour tous) qui accroît son endettement.

➔ **Scénario D, optimiste et volontariste** : la France s'inspire de l'Europe septentrionale pour retrouver un dynamisme démographique et économique, et re-fond son modèle social.

Aujourd'hui, nous nous situons plutôt dans un mélange des trois scénarii sombres. Or ces derniers accroissent les deux risques majeurs qui se profilent à l'horizon. D'abord, **le déséquilibre entre actifs et inactifs** : il faut nécessairement des jeunes actifs pour satisfaire les besoins de la population inactive et notamment des personnes âgées. Une pyramide des âges inversée rend la société invivable. Ensuite, **le risque d'effet boomerang de l'économie résidentielle** : l'arrivée des retraités sur des territoires entraîne une augmentation du coût foncier, et éventuellement une exclusion des jeunes familles. La pyramide des âges au sein des territoires risque d'être de plus en plus déséquilibrée. Et les retraités actifs de 60 ans qui arrivent sur un territoire auront dans quinze ans une demande sociale forte.

• LE SCÉNARIO D'UN « FUTUR CHOISI »

La mise en place d'un scénario gagnant, rééquilibrant les territoires, favorisant un vrai « printemps démographique » et une solidarité féconde entre les générations, passe par plusieurs orientations-clé :

➔ **Une décentralisation éclairée** avec la possibilité pour les régions d'expérimenter (il n'existe pas de recettes idéales ou uniques pour tous les territoires) ; la réforme de la fonction publique, par la **simplification** et non la multiplication **des normes et des procédures** (ex : la croissance du personnel des hôpitaux ces dernières années s'est faite surtout par l'augmentation du personnel administratif, alors que le personnel médical a stagné).

→ **Une politique volontariste en matière de famille**, notamment pour le logement (ex : encourager la mobilité des familles et la possibilité de changer de logement à l'arrivée d'un nouvel enfant, en donnant la possibilité de rembourser un prêt de manière anticipée sans pénalités). Priorité donnée à la mixité générationnelle territoriale, afin de favoriser l'exercice de la solidarité entre les générations.

→ La révision des normes d'emploi pour **faciliter l'emploi des jeunes**, priorité étant donnée à des emplois qui créent de la richesse.

→ **La valorisation des atouts du monde rural**. La diversité de nos territoires nous permet de valoriser une très grande diversité de produits.



Former des hommes

Enseignement et éducation

Séminaire du 11 décembre 2010

Principes de base

→ L'acte éducatif s'adresse à **un être unique, irremplaçable, aimé pour lui-même** et appelé à l'intelligence du monde. D'où la nécessité d'assurer à chacun l'accès au langage, outil premier de l'intelligence. D'où aussi la nécessité d'éduquer dans la liberté la raison, le jugement et le comportement ; de soutenir les plus faibles ; de garantir un accès égal de tous au savoir, par-delà les différences sociales, avec le souci de transmettre et de former les consciences.

→ **L'objectif de l'éducation n'est pas de former des citoyens, mais de former des hommes à la recherche de leur réalisation. L'éducation de masse ne peut pas être un projet de société.** Il faut ajuster l'éducation en fonction des différences, avec la volonté de réduire les inégalités.

→ L'une des missions de l'école est de préparer les jeunes à exercer plus tard **un travail**. D'où la nécessité d'y trouver l'apprentissage de l'effort, du sens de l'équipe, de la rigueur.

→ Au nom du **bien commun**, l'Etat a le devoir de garantir à tous le service essentiel de l'éducation. Le droit et le devoir des parents d'éduquer leurs enfants, inaliénable et irremplaçable, exige le respect du principe de **subsidiarité** : liberté éducative des familles à la base ; mise en place de corpus éducatifs de qualité adaptés à tous, notamment en cas d'échec scolaire, afin de suppléer à la différence de moyens entre les familles. Le principe de **solidarité** conduit à faire en sorte que chacun trouve sa juste place dans la société. La **destination universelle des biens** doit s'appliquer aux nouvelles connaissances techniques et scientifiques (Internet... etc.). Enfin, **l'option préférentielle pour les pauvres** suppose que les moyens

dont dispose la collectivité soient affectés en priorité aux plus défavorisés.

→ L'Etat doit considérer l'éducation comme une priorité et lui allouer des moyens ambitieux. Mais **grande cause nationale n'est pas synonyme de grand système centralisé et omniprésent. L'initiative privée en matière éducative est non seulement fondée, mais nécessaire.** Il n'y a **pas de raisons de limiter la liberté en matière de contenus et de pédagogie**, sous réserve que soient garantis le respect des consciences des familles, l'exigence d'exemplarité des enseignants et le contrôle de la qualité des résultats.

→ **L'enfant** doit être au centre, **non comme organisateur** de son éducation mais comme **cible de tous les efforts** des éducateurs pour le faire grandir, grâce à une éducation sur mesure.

L'enseignement en France en 2011

→ Le constat partagé est celui d'un tableau très sombre, issu en particulier des enquêtes PISA. **Aucun des objectifs fixés par la loi** (donner à tous un « socle commun de connaissances et de compétences » ; assurer à tous une « qualification reconnue » ; contribuer à l'égalité des chances) **n'est aujourd'hui atteint.**

→ **20 à 22% des élèves ne maîtrisent pas les compétences de base en lecture au terme de la scolarité obligatoire** (sources : PISA et JAPD). 150 000 jeunes environ quittent chaque année le système éducatif sans diplôme. Enfin, 18% des élèves issus d'un milieu social défavorisé obtiennent un baccalauréat général contre 78% pour les élèves de familles favorisées (rapport Cour des Comptes du 12 mai 2010).

→ Dans les comparaisons internationales (enquêtes PISA, OCDE), la France se situait en 2006 juste en dessous de la moyenne, qu'il s'agisse de la compréhension de l'écrit, des mathématiques ou des sciences. L'enquête PISA de 2009 confirme l'aggravation en France des résultats des élèves en difficulté.

→ Entre 2007 et 2010, la majorité présidentielle a agi, à tous les niveaux de l'enseignement. Beaucoup de chantiers sont achevés ou en cours : autonomie des universités, plan campus, réforme du lycée, expérimentations diverses, réforme de la formation des enseignants, assouplissement de la carte scolaire, ouverture du débat sur les rythmes scolaire, etc.

→ Mais aux yeux du PCD, **en ce qui concerne l'enseignement primaire et secondaire, le mal n'a pas été traité à la racine**. D'où les réflexions qui suivent.

Tout commence à l'école primaire. Un virage à 180° est nécessaire

→ Depuis une trentaine d'années, nous vivons dans un **dogmatisme pédagogique qui tient en quatre principes** : l'enfant construit lui-même ses apprentissages / en pratiquant l'analyse autonome / par le moyen de la découverte / et par la confrontation avec la nature. Ces principes constituent la base des « sciences de l'éducation ». Ils sont appliqués exclusivement dans tous les domaines et à tous les niveaux scolaires et sont responsables d'une **catastrophe culturelle** en cours, dont la gravité est très mal perçue.

→ La comparaison de manuels anciens et modernes, dans plusieurs disciplines, est éloquente. Entre 1960 et nos jours, **le sens du travail a été inversé**. En grammaire, on va « du tout à l'élément » et non plus « du simple au complexe ». Il n'y a plus de définitions, censées être construites par l'élève. En lecture, on vise « le sens du texte » à partir du tout, à l'aide d'illustrations permettant à l'enfant d'émettre des hypothèses. On ne « reconnaît » plus les lettres. Que ces méthodes s'appellent globale, mixte, à départ global, à hypothèses par les albums..., si l'on considère le sens de travail de l'enfant, ces méthodes sont globales. Conséquences : **retards d'apprentissage, dysorthographe, habitude du travail approximatif**.⁷

→ Même situation en mathématiques, où l'enfant « construit son propre savoir » à l'intérieur d'une « situation problème », au risque d'un « conflit socio-cognitif » s'il ne parvient pas à construire la preuve [sic]. C'est un non-sens intellectuel et une **faillite pédagogique**.

→ Il faut arrêter cette catastrophe, cristallisée dans la loi d'orientation de 1989, dite loi Jospin. **Libérer les écoles et les directeurs d'école** de l'étouffante tutelle administrative de l'inspection, ce qui ne sera possible qu'avec une publication des résultats obtenus. Choisir **les inspecteurs parmi les enseignants les meilleurs** – et qu'ils aient une classe à tenir tous les 5 ans, pour y confronter leurs théories.

⁷ Pour aller plus loin, cf. Marc Le Bris : *Et vos enfants ne sauront pas lire... ni compter !* (Stock, 2004).

Pour un système qui renoue avec la dignité des personnes

Le ministère de l'Éducation, avec plus d'un million de salariés, absorbe le premier budget de l'État. **L'inadéquation** entre les moyens financiers et humains mis en œuvre et l'inanité des résultats **porte atteinte à la dignité** des personnes comme à celle de l'État.

• PARMIS LES CAUSES DE CET ÉCHEC :

→ **L'évanouissement des valeurs morales fondamentales de l'autorité et de la confiance.** Du secondaire à l'université, le niveau de compétence dans la maîtrise des codes fondamentaux de la langue, de l'orthographe, de la grammaire et de la syntaxe est très en deçà de ce que l'on serait en droit d'attendre. La cause fondamentale est d'abord dans **la carence d'éducation morale**, et dans l'absence de conviction des enseignants (pourtant pleins de bonne volonté) concernant la portée fondamentalement morale du problème. Le respect des codes, y compris vestimentaire, est un tout, il est nécessaire que les élèves autant que les enseignants prennent conscience de son importance.

→ **La dichotomie** entre ce qui est ouvertement revendiqué (absence de sélection par le mérite, excellence des résultats) et la réalité effective (sélection sournoise par le milieu, l'argent et les relations ; grand nombre de jeunes surdiplômés mais inemployables).

→ **Les dysfonctionnements du système**, qui découragent les enseignants (ex. : l'absence de distinction entre les compétences, nombreuses et remarquables, et les incompétences, qui existent aussi et qu'on laisse prospérer).

→ **L'inadéquation croissante** entre la culture propre des élèves (culture médiatique et culture des « quartiers ») et la formation propre des enseignants.

La triple absence de maîtrise des codes, de sélection et d'expérience authentique de la soumission à l'autorité rend les jeunes inaptes à affronter les variations inévitables du monde réel. D'où une **quatrième absence, celle du sens de l'effort**, de l'élévation morale, intellectuelle et culturelle nécessaire à la formation du caractère.

Source immédiate des injustices : l'idéologie égalitariste et permissive qui fut celle de Mai 68 et se trouva inscrite dans les institutions, après 1981, sous le titre générique de « vie scolaire ». **Source plus profonde** : la tendance française à privilégier la pure intellectualité abstraite contre la technicité, à survaloriser les disciplines scientifiques de haut niveau contre les disciplines littéraires.

• MESURES CONCRÈTES À PRENDRE

→ Restaurer **une authentique sélection, conçue comme une élection positive** : cheminements différenciés, diversification des niveaux, fin du collège unique, classes d'excellence dans tous les collèges. La sélection scolaire doit être réhabilitée, afin de permettre l'intégration par le haut des bons élèves des milieux défavorisés.

→ Réhabiliter **l'autorité**, avec la possibilité d'exclusion et de réorientation.

→ Valoriser substantiellement **le salaire des enseignants**, afin de montrer la dignité du métier de « transmettre ». Lier la rémunération à l'atteinte, par l'enseignant, des objectifs qui lui ont été fixés par le directeur d'établissement. Soigner la **représentation symbolique** par la reprise de beaux titres traditionnels (« Instruction », « surveillant général », « instituteur »...etc.)

Des pistes pour « refonder l'école »

→ L'expérience montre, en France comme à l'étranger, que **l'Etat rencontre de graves difficultés s'il essaie de mener seul les réformes nécessaires**. La société civile a un rôle essentiel à jouer. D'où l'idée d'agir à l'extérieur et à côté de l'Education nationale pour faire évoluer le système.

→ **L'existence d'écoles entièrement libres est apte à susciter le renouvellement** en profondeur du système éducatif dans des délais acceptables. Ces écoles ne représentent pas une fin en soi, mais elles sont un moyen bon en lui-même (pour les enfants qui en bénéficient) et bon par les conséquences systémiques qu'il produit (émulation).

→ Recourir à l'école indépendante représente **un choix de responsabilité et de cohérence éducative** (cohérence école/famille, cohérence religieuse...etc.). Mais le principe de ce choix devrait être étendu à tout le système éducatif français. Car il

est légitime et nécessaire que l'Etat intervienne financièrement pour permettre un accès effectif de chacun à l'éducation (cela pourrait se faire sous forme de « **chèque éducation** ») et définisse les grands **objectifs de programme**. Il est en revanche illégitime que l'Etat s'ingère dans le détail des contenus d'enseignement et des méthodes, à partir du moment où ceux-ci respectent l'ordre public.

→ **La philosophie des écoles indépendantes**, c'est de croire à la liberté dans le domaine de l'esprit et de faire confiance : aux parents pour choisir l'école, au directeur pour constituer ses équipes, aux professeurs pour choisir les meilleures méthodes. Ce positionnement responsable entraîne des effets vertueux.

→ Il y en a environ 450 écoles indépendantes en France, représentant environ 47 000 élèves. Ces écoles sont catholiques environ pour moitié. L'autre moitié est constituée d'écoles protestantes, d'écoles à pédagogie particulière (Montessori, Steiner, pédagogie entièrement individualisée ou fondée sur support informatique) et d'écoles à spécificités fortes (écoles pour enfants dyslexiques, pour enfants précoces, écoles avec horaires aménagés comme pour les manécanteries, écoles bilingues avec langues régionales ou étrangères).

→ Choisir l'école et être choisi par l'école est une piste d'avenir. **Le débat public/privé est dépassé, les enjeux se situent pour tous du côté de l'autonomie** des structures, des contenus, des méthodes.

Transmettre et faire aimer à l'école l'héritage culturel de la France

→ L'école est par nature le lieu de **la transmission exigeante de la langue, de l'histoire et de la culture françaises**. Cette mission fondamentale doit redevenir son horizon.

→ Cela passe par un enseignement de **l'histoire** qui rende à la chronologie et à la présentation du « roman national » de la France la place qui leur est due, et rende l'enseignement de **la littérature** à l'étude intelligente et sensible des grands écrivains de notre patrimoine.



La France, notre pays

Sa vision du monde, sa culture, son rayonnement

Séminaire du 22 janvier 2011

Principes de base

→ La culture, qui pétrit l'humanité de l'homme, est la source du rayonnement d'un pays. L'enjeu de la culture étant « la perfection de la personne et le bien de toute la société », la question de **la vérité** et la **dimension éthique** sont inséparables de son développement.

→ Une culture peut devenir stérile ou décliner lorsqu'elle se ferme sur elle-même, en refusant tout échange ou confrontation au sujet de la vérité de l'homme. En revanche, **les différences culturelles de chaque pays** doivent être considérées comme des richesses. Dans le cadre de la mondialisation, **le concept « d'universalisation »**, selon lequel chaque pays a vocation à développer son identité propre en mettant en valeur ce qui le rapproche des autres, doit remplacer la notion de « globalisation », qui uniformise et appauvrit l'humanité.

→ **La culture française**, qui unit les Français par-delà les siècles et les régimes politiques, n'est le monopole d'aucun parti, c'est **notre patrimoine commun**. Assumer sereinement et sérieusement l'histoire de la France et les caractères distinctifs de sa culture, qui ont forgé sa **conscience nationale**, est une condition nécessaire pour pouvoir s'enrichir d'autres cultures.

L'identité française, entre universalité et particularisme

• LA TENDANCE UNIVERSALISTE DE L'ETAT ET DE LA NATION

→ **C'est l'Etat qui a formé la Nation en France** (à la différence, par exemple, de l'Angleterre, où elle s'est formée contre l'Etat ; de l'Espagne et de la Russie, où la Nation s'est formée contre un envahisseur – Islam, Mongols. Etc.).

→ La première **tendance universaliste** de l'Etat remonte à l'**empire romain** (Edit de Caracalla, en 212, qui donne la citoyenneté romaine aux peuples conquis). Le droit romain se veut universel, et l'Etat est responsable de l'ordre public. En 417, un poète toulousain peut écrire : « Rome, de diverses ethnies, tu as fabriqué une seule patrie ». L'universalisme romain permet d'incarner l'universalisme chrétien dans les institutions. Les institutions de la Gaule franque perpétuent le système romain universel. La France, par le sacre de ses rois à partir de Pépin le Bref, est marquée à son tour par l'**universalisme chrétien**. De même que l'histoire de l'Europe (cf. les 494 monastères de Cluny, du Portugal à la Vistule ; cf. du XIe au XIIIe siècle, la construction des cathédrales).

→ Au XVIIIe siècle, **la perspective universaliste des Lumières** transforme, en le laïcisant, le vocabulaire universaliste de Bossuet. Sous la Révolution, il y a accord entre chrétiens et adeptes de la philosophie des Lumières, lors de **la fête de la Fédération, le 14 juillet 1790**, accord qui explosera peu après avec la constitution civile du Clergé. **Le Code civil** de Napoléon (1803) reprend les principes du droit romain, et le rayonnement de cet héritage se propagera jusqu'en Amérique latine. Parallèlement, l'universalisme catholique se manifeste au XIXe siècle par **l'essor français des Missions** (75% des missionnaires dans le monde sont français, et fondent des évêchés jusqu'aux Etats-Unis).

→ Même convergence au XXe siècle. Aristide Briand, prix Nobel de la paix, lance en 1929 la notion de communauté européenne, avec la SDN. Trois hommes politiques catholiques des frontières européennes sont, en 1950, avec Jean Monnet, à l'origine de **la construction de l'Europe** : Schuman, Adenauer et De Gasperi.

• LA TENDANCE PARTICULARISTE QUI VIENT CONTRARIER LA PREMIÈRE

→ Au début du XIV^e siècle, le conflit entre Philippe le Bel et le pape aboutira à la papauté d'Avignon, sous la coupe française. Ce sont les débuts du **gallicanisme**. Il y a une tendance particulariste française à ignorer l'universalisme de l'Eglise qui trouve son expression dans le **centralisme royal, puis républicain** (cf. les intendants institués par Louis XIII, les représentants en mission de la Convention, les préfets nommés par Napoléon, etc.). Ce centralisme se révèle toutefois payant : les territoires conquis acceptent peu à peu l'ordre français. **Le nationalisme** (idée politique révolutionnaire de gauche, passée à droite après la Révolution et l'Empire) unifie notre pays dans un particularisme extraordinaire avant 1914. En 1918, c'est lui qui fonde l'unanimité de la victoire.

→ 1214 (Bouvines), 1790 (la Fédération) et 1918 sont des moments fondamentaux d'unité nationale. Mais **l'écartèlement de notre pays demeure**. L'identité française est un combat permanent entre les deux tendances de l'universalisme et du particularisme. Les deux tendances se rejoignent quand le dirigeant les a bien comprises. (Ex. en 1958, où le Général de Gaulle s'est placé à la charnière du courant universaliste et du courant particulariste). A noter que **l'obsession française** d'un pouvoir étatique, central, **sauveur providentiel**, se situe au confluent des deux tendances. D'où sa force.

Nation et démocratie

La démocratie libérale est un régime politique, tandis que la nation est une forme politique. Une forme politique est un mode d'association des hommes au sein d'une unité politique souveraine, qui se définit par le lien entre les citoyens. La nation a été inventée par l'Europe. Il existe des **liens historiques entre la démocratie libérale et la nation**. Liens de circonstance, ou liens substantiels, de fond ? Là est la question.

• LES DEUX VERSIONS DE LA DÉMOCRATIE LIBÉRALE

→ Principes fondateurs de la démocratie libérale : **des règles de procédure pour fonder un consensus** et la distinction public/privé (la religion étant transférée de la sphère publique à la sphère privée pour éviter les conflits). Dans la sphère pri-

vée, chacun décide pour soi. Dans la sphère publique, c'est **la majorité** qui décide pour tous. Les personnes ne sont d'accord que sur les règles du jeu qui permettent le désaccord.

→ Mais il existe **une version substantielle** de la démocratie libérale, qui s'appuie quant à elle sur une substance commune (les procédures sont nécessaires, mais ne suffisent pas).

→ **Prenons l'exemple de l'égalité.** Soit les hommes sont égaux parce qu'ils sont hommes (égalité substantielle). Soit ils sont égaux parce qu'ils n'ont rien en commun, sinon la liberté de choisir leur manière de vivre (égalité par défaut). **L'égalité substantielle**, c'est l'égalité telle que la conçoit le christianisme. Mais **l'égalité par défaut** tend à devenir le discours dominant.

→ Conséquences politiques : dans la version procédurale et d'égalité par défaut, l'éducation démocratique, la qualité du débat, la solennité des choix politiques n'ont pas d'importance. Dans une version substantielle de la démocratie, en revanche, le citoyen est magistrat. Son vote est important, et il se réfère à la vérité. Or on ne risque pas sa vie pour des procédures, et les citoyens ne peuvent vivre ensemble en n'ayant en commun que des règles du jeu.

• LA DÉMOCRATIE LIBÉRALE EST INDISSOCIABLE DE LA NATION

→ **La nation est nécessaire, car la loi de la majorité ne suffit pas.** Si l'on accepte d'être dirigé par des personnes du camp adverse en les considérant comme légitimes, c'est parce qu'on les reconnaît comme citoyens d'une même nation.

→ **Le sens de la nation se perd avec le développement de l'Europe,** car on ne nous dit pas quelle Europe on construit : Europe des nations, Europe comme nation, Europe postnationale reposant sur un patriotisme procédural... ? Thèse dominante à Bruxelles : les nations sont une forme provisoire et barbare de l'histoire européenne, elles sont appelées à être dépassées.

→ Or la nation étend **un lien civique fort.** C'est en elle qu'un peuple prend conscience de son unité et se pense comme une communauté de destin, embarquée « sur le même bateau » et appelée à en maîtriser la marche. Aucun homme n'est réductible à son groupe d'appartenance, mais les groupes d'appartenance existent. Il y a des différences entre les Japonais, les Français et les Anglais.

→ Une politique procédurale réduit le rôle de la politique. Réhabiliter la nation, c'est réhabiliter la politique, c'est-à-dire la prise en charge de l'avenir commun.

Quel bien commun sommes-nous prêts à défendre ?

→ **L'Histoire est tragique** : il y a toujours eu des affrontements de peuples, d'ambitions. De l'avènement de la monarchie administrative à la chute du Mur de Berlin, la France a été confrontée à la Prusse, à l'Allemagne, à la Russie. L'essentiel du bien commun se jouait sur **la survie de la nation** sur son territoire. D'où l'osmose entre la mission des armées et la survie de la nation (cf. le premier article du statut des militaires : « Assumer par la force des armes la protection de la patrie et des intérêts supérieurs de la Nation »). Le monde aujourd'hui a changé. Il n'y a plus d'ennemi extérieur défini.

→ Pour quoi mourir aujourd'hui ? Quel est le bien commun à défendre ? Notre défense s'inscrit plutôt dans une situation de **gestion de crises à travers le monde**. On multiplie les missions d'interposition, de pacification sans résultats toujours substantiels et sans que le lien avec « la protection de la patrie et des intérêts supérieurs de la Nation » soit évident.

→ Depuis 1995, nous sommes passés d'une armée de conscrits, de défense nationale, à **une armée de corps expéditionnaire** (armée de métier, comme pendant de longs siècles sous l'Ancien Régime). Quand la survie de la Nation n'est plus en jeu et que la menace n'est pas clairement identifiée, on retrouve les caractéristiques des armées de métier d'autrefois, avec un flou sur les objectifs politiques. Ce qu'il reste au soldat, c'est **l'esprit de corps et l'attachement** à ses chefs directs et au drapeau, selon les valeurs ancestrales de fidélité.

→ Mais les armées représentent **un capital immense d'altruisme**, de capacité à se mobiliser pour autrui. Ressources qui pourraient être utilisées en cas de difficultés intérieures (catastrophes naturelles, conflits...). Le livre blanc de 2008 le rappelle. Il précise aussi, avec justesse, que la défense de la Nation appelle l'implication de la population dans son ensemble, et que la capacité de résilience de la société doit être développée.

→ Il est donc plus nécessaire que jamais de remettre à **l'honneur la patrie et l'enracinement**. Pour faire aimer la nation, il faut faire aimer la patrie, s'adresser à ce que l'homme a de viscéral. Quoi de plus beau que d'offrir à un immigré des possibilités d'enracinement, notre vrai capital ! Les gens ont soif de vérité et de beauté. S'appuyer sur le patrimoine culturel.

Faire aimer la France à ceux qui la connaissent mal : un exemple de terrain, Montfermeil

→ **La ville de Montfermeil (Seine-Saint-Denis)** comporte 1/3 de population avec une carte de séjour, 1/3 de Français sans ascendance française, 1/3 de Français de souche. En parallèle la ville rencontre trois difficultés majeures : la communautarisation, la paupérisation et la délinquance. Pour faire face à ces difficultés, il faut être très interventionniste. Tous les mois, la municipalité organise une réunion avec les locataires, la police municipale, les acteurs locaux, pour évoquer les problèmes.

→ **Les difficultés à vaincre** touchent davantage aux mentalités qu'aux difficultés sociales. Pour faire aimer la France, il faut d'abord vaincre en nous-mêmes une certaine **anémie** de la volonté et de l'intelligence ; il faut **vaincre l'amnésie** qui s'attache à notre patrimoine culturel et nos racines spirituelles. Il faut s'armer de lucidité, de courage et de persévérance. Localement, encourager et faire connaître les associations à vocation culturelle et favoriser l'enracinement dans la vie locale et nationale (soutien aux recherches, sorties pédagogiques, organisation de spectacles et d'événements, comme le « Défilé des cultures »...etc.).

→ **Trois priorités** : aide à la connaissance du français ; aide à la parentalité ; connaissance du patrimoine majeur de notre pays (excursions à Paris...etc.).

→ Notre civilisation occidentale a été fécondée par le christianisme. La République Française est un Etat laïc. **L'Islam est un système politico-religieux, difficilement conciliable avec l'idée d'Etat-Nation** : son adaptation à notre République pose donc question. Ces enjeux sont sous-estimés par la classe politique actuelle, du fait de son ignorance des ressorts fondamentaux de l'Islam, mais aussi de notre propre culture.

→ Une action de terrain fondée sur les priorités humaines peut **réunir des bonnes volontés** de droite et de gauche. C'est le cas à Montfermeil.

Le rayonnement de la France

« Notre pays » : l'emploi du possessif est essentiel. Il faut avoir conscience de ce lien charnel. Notre pays est une personne - ce n'est pas le cas de tous les pays. La France est également une idée. La France s'est faite par l'idée et par le sol, non par le sang et la frontière (comme par ex. l'Allemagne). Mais notre pays, actuellement, n'est pas en règle avec lui-même.

• DEUX TROUBLES MÉMORIELS FONDATEURS

Deux feux mal éteints marquent la conscience nationale : la défaite de 1940 et la guerre d'Algérie. **L'effondrement de 1940** fut beaucoup plus qu'un effondrement militaire. La France ne s'en est jamais remise. Pour **la guerre d'Algérie**, cinq mémoires différentes s'entrechoquent : rapatriés d'Afrique du Nord, harkis, Algériens Français non harkis, appelés du contingent, militaires d'active. Concernant la relation bilatérale, nous sommes très loin d'une réconciliation entre notre pays et l'Algérie.

• QUELLE POLITIQUE POUR LE RAYONNEMENT DE LA FRANCE À L'ÉTRANGER ?

➔ Nous sortons de cinq siècles « occidentalo-centrés », où l'Occident était le foyer d'innovations technologiques. La relation de la France avec l'outre-mer et l'étranger est complexe, d'où la difficulté de s'ouvrir au monde, aux pays émergents. **Deux tendances s'affrontent**, d'une part un cartésianisme qui réduit la France à l'Hexagone, d'autre part une vision mondiale de notre pays.

➔ **Les défis à relever** : la France doit **se remettre en règle** avec elle-même (discours serein à tenir à la nation, équilibre entre société de protection et dette publique, promotion de la jeunesse). Soutenir **la langue** française pour qu'elle demeure 2e ou 3e langue mondiale et jouer la carte de la diplomatie culturelle (cf. le nouvel Institut français). Ne pas négliger **l'initiative économique** : on trouve une entreprise française dans les dix premières mondiales dans chaque catégorie à l'exportation. Plusieurs entreprises françaises sont parmi les 10 premières entreprises mondiales. En revanche les grosses PME, PMI manquent, ce qui génère un handicap profond.

• LA DIPLOMATIE FRANÇAISE, L'ÉCONOMIE ET L'EUROPE

→ **La France doit prendre la tête d'un nouveau groupe pionnier en Europe.** Objectif : construire une Europe-puissance, sans prétendre être exemplaires à tout prix (au point que la norme prime sur l'action !). Trancher entre une position offensive dans la mondialisation et une simple zone de libre-échange. Cesser de nous auto-flageller, prendre conscience du fait que nous avons des atouts remarquables.

→ Le scepticisme est profond en France sur l'économie de marché, et il est renforcé par les conséquences de l'ultralibéralisme économique. La crise financière a déjà permis quelques révolutions : c'est la première fois qu'a figuré dans l'agenda des rencontres internationales **la question des régulations, l'idée d'intégration de normes sociales...** Dans ces questions économiques, le rôle d'un groupe de pays 'leader' dans l'Union européenne est fondamental.

• LES PRIORITÉS DE LA FRANCE DANS LES RELATIONS INTERNATIONALES

La France dispose d'excellents diplomates, mais le corps diplomatique est en crise. D'importantes réformes ont débuté. Il faut les poursuivre et les accompagner. Au quai d'Orsay, on parle des **3 A - Allemagne, Algérie, Amérique** – comme des trois réalités fondamentales auxquelles un diplomate français doit se consacrer. **Il y a aussi l'Afrique.**

→ **Allemagne** : l'Europe est d'abord un axe Paris-Berlin. Ce dialogue bilatéral est stratégique.

→ **Algérie** : Il n'y a pas de paix des mémoires (cf. plus haut). Il faut y travailler, en s'appuyant sur la jeunesse algérienne, qui n'était pas née en 1962, qui est nombreuse et qui voudrait se projeter dans l'avenir.

→ **Afrique(s)** : Au lieu d'Afrique, il convient de parler des Afriques. Nous ne devons pas seulement contribuer financièrement au système des Nations Unies, mais **travailler à une politique africaine de développement.** Le rôle de la France est primordial, car nous y avons une implication charnelle, contrairement à d'autres pays européens.

→ **Amérique** : La réintégration dans le commandement intégré de l'OTAN se justifie. **La France n'a jamais quitté l'OTAN**. Elle **garde sa souveraineté** aérienne et nucléaire, acquise en 1966. Elle est libre de ne pas s'associer aux opérations militaires de l'OTAN. Son arme nucléaire n'est pas sous double clef comme l'arme britannique, ce qui garantit notre indépendance. La réintégration dans le commandement intégré est une réintégration beaucoup plus banale qu'on ne l'a dit.

Conclusion. Il y a un « **besoin de France** » à l'étranger, où notre culture rayonne. On nous attend sur le chapitre des régulations mondiales. La France a par ailleurs vocation à soutenir, au sein d'une Europe-puissance, la politique africaine de développement.



Les fonctions régaliennes de l'Etat

Séminaire du 12 février 2011

Principes de base

→ Tous les citoyens, dans toute société, ont droit à un pouvoir stable et organisé. L'existence d'un **Etat** fait partie intégrante des **droits de l'homme**, c'est un droit collectif.

→ Par réaction contre les excès de l'Etat providence, une partie de notre famille politique a la tentation de préconiser un Etat minimum et de se ranger dans le camp du libéralisme. Ce n'est pas la vision de l'enseignement social chrétien, pour lequel **l'Etat n'a pas à être cantonné à un 'domaine réservé', mais a légitimité à intervenir** chaque fois que le bien commun est en jeu.

→ Le **domaine d'intervention** de l'Etat ne peut être défini une fois pour toutes. Il est **évolutif, en fonction du bien commun** à un moment donné. La démocratie représentative ne suffit pas à garantir tous les droits. Il faut aussi que l'Etat intervienne dans le respect du principe de subsidiarité et pour le bien commun (Ex. : devoir pour l'Etat de préserver les droits de la famille, qui lui préexiste).

→ Le principe de subsidiarité, le bien commun et la destination universelle des biens permettent de préciser **le rôle de la gouvernance européenne et mondiale par rapport à celui des Etats**. Chaque fois que le bien commun l'exige, les nations et les Etats ont vocation à s'unir pour exercer des compétences qu'ils ne peuvent assumer seuls. Mais ils doivent le faire dans le respect du principe de subsidiarité et de la liberté de chacun. Il faut distinguer la « gouvernance mondiale », conforme à ces principes, d'un « gouvernement mondial », qui poserait des problèmes de légitimité.

Vers une nouvelle approche des finances publiques

La réforme actuelle de l'Etat et la nouvelle approche des finances publiques procèdent d'une double impulsion : la volonté du président de la République ; les circonstances économiques, qui ont pour conséquence la diminution des ressources de l'Etat. Mais c'est le résultat d'une histoire déjà longue. Entre l'ordonnance de 1959 et la loi sur les finances publiques de 2001, l'approche a substantiellement changé.

• LES OBJECTIFS DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

→ **Adapter l'administration à l'évolution économique et sociale.** Avant 1982, l'Etat était très centralisé. En 1982, on assiste à la création de collectivités qui ont des pouvoirs importants, avec les budgets correspondants. Les préfets de région et de département acquièrent une part d'autonomie.

→ **Simplifier les démarches administratives.** Une commission de simplification se met en place à partir de 1983 (utilisation plus large d'Internet par exemple). La vision de l'Etat change. Il s'adressait à un usager, il s'adresse peu à peu à un client. L'Etat ne doit plus seulement être efficace, il doit l'être au moindre coût. D'où la nécessité de connaître les coûts, qui a inspiré la loi organique de 2001.

• DE L'ORDONNANCE DE 1959 À LA LOI ORGANIQUE DE 2001

→ **L'ordonnance de 1959.** Le principe de base du budget est le consentement des citoyens français à participer au financement d'un certain nombre de charges publiques. Voté par les représentants du peuple, ce budget doit être dépensé. Il est réparti par ministères. Les crédits sont affectés de manière précise et ne peuvent être déplacés d'un chapitre à un autre. La comptabilité de l'Etat est une comptabilité simple de caissier.

→ **La loi organique de 2001.** Sa mise en place fait passer la France **d'une logique de moyens à une logique d'objectifs et de résultats** : budget voté non au niveau du chapitre, mais de la mission (qui peut être interministérielle) ; attribution d'enveloppes globales ; définition d'indicateurs d'atteinte des résultats ; introduction de la fongibilité : passage possible des crédits de fonctionnement à l'investissement. La comptabilité de l'Etat est établie **non plus en crédits et dépenses, mais en charges et ressources.**

• MISE EN ŒUVRE ; EFFETS PRODUITS

→ La révision générale des politiques publiques (**RGPP**) s'est faite **par étapes**. De 2007 à aujourd'hui, elle s'est appliquée aux **administrations centrales** : regroupement ANPE et Assedic pour créer Pôle Emploi ; instauration d'un interlocuteur unique ; diminution de 10% des dépenses ; création des agences régionales de santé ; mutualisation des supports (ex : bases interarmées), etc. Les entreprises privées aident l'Etat à se moderniser, en prenant en compte les problématiques de maintenance. L'Etat est amené à se poser des questions sur son cœur de cible. On passe **d'une culture de moyens à une culture de résultats**.

→ **Au plan humain**, ce changement constitue un bouleversement total, les fonctionnaires vivant cette transition très directement dans leur vie. D'où la vivacité des tensions, auxquelles il faut être attentif. Les fonctionnaires doivent se sentir davantage respectés.

→ Difficulté supplémentaire : **les collectivités territoriales fonctionnent encore dans l'esprit de l'ordonnance de 1959**. D'où distorsions et incompréhensions. Le prochain chantier sera le financement des collectivités territoriales.

Conclusion : Cette réforme, conduite à son terme, doit permettre **une meilleure utilisation** de l'argent des contribuables. Il faut toutefois rester attentifs aux problèmes humains qui en résultent et veiller à **ne pas réduire** le domaine du bien commun à la logique de marché.

Une philosophie de la Défense

→ La Défense est la préparation constante et l'emploi éventuel d'une force armée au service de l'Etat. Historiquement, c'est en 1870, avec Gambetta, qu'apparaît le terme « Défense ». Auparavant, il y avait le ministère de la Guerre. Le terme actuel de « ministère de la défense nationale » est en accord avec la charte de l'ONU et avec le « politiquement correct », mais le monde politique et la société civile ne peuvent plus longtemps faire l'économie de « penser la guerre ». Car on ne peut pas penser la défense sans penser la guerre.

→ **La démocratie est le gouvernement des classes moyennes, pour les classes moyennes, en vue du bien commun**. La démocratie a besoin de transcendance, car sans transcendance il n'y a pas de relativisation des choses temporelles. Elle a besoin à la fois de valeurs de progrès (liberté, égalité...) et de valeurs de conservation, qui permettent à la nation de **définir ce qui mérite d'être défendu**. La démocratie exige aussi de raisonner et de penser dans la durée ; cela

pose le problème d'une réforme éthique des médias, leur incapacité à s'extraire de l'instantanéité entrave l'exercice de la raison.

→ Toute société rencontre un jour l'épreuve de la guerre. Les démocraties doivent être prêtes à se défendre, et donc cultiver les valeurs de conservation que sont le courage, l'héroïsme, l'esprit de sacrifice, l'esprit de corps, etc., en osmose avec leur armée. La fonction de Défense doit être comprise anthropologiquement. Face à la violence inhérente à la nature humaine, il faut mettre la force au service du droit.

En matière de Justice, faut-il tout attendre de l'Etat ?

La fonction régaliennne de Justice, ce sont 8 000 magistrats, ce sont aussi 69 000 autres personnes (greffiers, etc.) qui mettent en œuvre les décisions. Il y a eu 4 millions d'infractions pénales en 2010. On compte 62 000 détenus en France, cela représente avec les proches environ 500 000 personnes. L'enjeu humain est considérable. On peut considérer **quatre domaines** où la fonction régaliennne de Justice connaît des évolutions intéressantes. Il y a place pour **une vraie participation des citoyens** à la Justice.

• L'ACCUEIL DU PUBLIC DANS LES TRIBUNAUX

→ Les tribunaux sont des endroits très impressionnants pour la majorité des gens. Actuellement, on installe une cinquantaine de bureaux, en France, pour l'accueil du public à l'intérieur du palais de Justice. On crée des **Maisons de la Justice et du Droit**, dans les hôtels de ville, etc. (établissements judiciaires de proximité) ; les magistrats tiennent des audiences « foraines ».

→ Il faut multiplier ces lieux et faire un effort pour simplifier les choses. **La langue du Droit** est souvent incompréhensible au profane. Il faut la traduire, même si les magistrats ont du mal à en convenir.

• L'ACCUEIL ET LA PRISE EN CHARGE DES VICTIMES

Il y a actuellement **50 bureaux d'aide aux victimes**, répartis dans les plus grosses villes de France. Ils ne sont pas animés par des professionnels, mais par des **militants d'associations** d'aide aux victimes (175 associations existent). Il est excellent que ce ne soit pas l'Etat, mais des bénévoles qui remplissent ce service.

• LA PRISE EN CHARGE DES MINEURS

→ Chaque année 200 000 mineurs passent devant un juge. Pour les prendre en charge, il faut des professionnels, c'est l'affaire de l'Etat. Mais ce n'est pas seulement son affaire. Pour l'aider dans sa tâche, les citoyens peuvent devenir **famille d'accueil**. Un Centre Educatif Fermé revient à 650 € /jour /jeune ! Une famille d'accueil perçoit 1000 € /mois /jeune : il faut développer cette solution, souvent bien plus efficace. Mais famille d'accueil ne veut pas dire abolition de la prison pour mineurs. Il y a des cas où celle-ci est nécessaire.

→ Les citoyens peuvent également s'engager en tant **qu'assesseur du tribunal pour enfants ou administrateur ad hoc** (représentant légal d'un mineur en cas de conflits avec les parents ou en l'absence de parents identifiés).

• LES DÉTENUS

96 000 personnes environ passent chaque année dans les prisons françaises, et environ 175 000 sont condamnées à des peines réalisées en milieu ouvert. La société civile est encore trop peu présente dans le domaine de l'exécution des peines (possibilité de devenir visiteur de prison, etc.). Il y a toutefois quelques dizaines d'hommes, en France, qui ne peuvent pas retourner libres dans la société. Il faut avoir le courage de le leur dire, sans leur faire miroiter quinze fois la perspective d'une libération. En revanche, ils ont droit au respect.

Regard sur la fonction régaliennne de Sécurité

**Comment caractériser l'évolution des politiques de sécurité en 20 ans ?
On peut dire que l'on est passé de la notion de sécurité intérieure à celle de sécurité globale.**

→ En 1989 a été créé un Institut pour la sécurité, l'IHESJ – **Institut des Hautes Etudes de Sécurité Intérieure (aujourd'hui INHESJ)** : formation des cadres supérieurs, création de réseaux, travail doctrinal. Deux grandes intuitions à la base de cette institution : la demande de sécurité sera de plus en plus forte en quantité et qualité, et l'offre étatique sera de plus en plus contrainte.

→ D'où l'idée de travailler sur l'offre, avec la mise au point de la notion de « **coproduction de sécurité** », ou sécurité partagée. Etat, élus, citoyens, associations sont tous partie prenante selon une logique de « continuum ». Celle-ci tient compte du

déséquilibre global du monde, dont le 11 septembre 2001 a été la manifestation la plus visible : en termes de sécurité, c'en est fini de la notion de territoire. Il n'y a plus non plus d'état de paix ou de guerre en tant que tels.

→ Aujourd'hui, en France et dans le monde, il y a un **croisement des risques** (les catastrophes, etc.) **et des menaces** (qui résultent des interventions humaines). La Sécurité doit considérer les deux à la fois : s'il s'agit d'un accident, il faudra prendre toutes les mesures techniques nécessaires pour l'éviter à l'avenir. S'il s'agit de terrorisme, il faudra intensifier le renseignement.

• QUELLES MENACES AUJOURD'HUI DANS LE MONDE ?

→ Le trafic d'armes (dont les matières fissiles, à la suite de la dissolution du bloc de l'Est).

→ Les stupéfiants.

→ Le trafic de migrants.

→ La contrebande et le piratage.

Conséquences : une situation perpétuelle de guerre larvée et de paix avortée. Or, on traite encore trop ces menaces de façon sectorielle, alors qu'il s'agit d'une menace globale.

• QUELLES SOLUTIONS ?

→ **Attaquer le mal à la racine : les flux financiers.** Travailler avec les douanes, les finances, le fisc, etc. Cibler les types de commerces qui servent souvent au blanchiment.

→ Mettre en place un **traitement individualisé** pour déceler précocement la menace chez les personnes à risque (carences affectives, par exemple).

→ **Cesser d'infantiliser la population** (cf. l'ouvrage éclairant de Michel Schneider, *Big mother*). Aujourd'hui, lorsqu'une crise éclate, on commence par faire de la psychologie, puis de la 'com', avant de se mettre enfin à gérer la crise. La systématisation des cellules psychologiques marque bien la dérive. L'État doit prendre une posture différente, **préparer le public** à comprendre les menaces et à **riposter** (politique de vulnérabilité acceptée).

→ Recentrer l'Etat sur ses missions vitales, et recentrer la question de la Sécurité sur les intérêts vitaux de notre société. **Définir le cœur que nous ne laisserons pas atteindre.**

→ **Où mettre le curseur entre sécurité et liberté ?** Le « tout sécurité », c'est la fin de nos libertés (cf. le parcours du combattant des voyages en avion). Si l'on met des limites à tout, nos adversaires auront gagné sans avoir livré bataille. Mais « pas de sécurité », c'est aussi la fin de nos libertés. Alors, quelle est la place de l'homme ? Le citoyen doit pouvoir en débattre.

• TROIS PISTES : BIOMÉTRIE, CIBLAGE, TRAÇAGE.

→ **La biométrie** (identification des personnes en fonction des caractéristiques biologiques telles que les empreintes digitales, les traits du visage) peut aider à la sauvegarde des libertés, car elle peut faciliter les déplacements.

→ **Le ciblage** est un bon exemple d'équilibre entre sécurité et liberté (pour reprendre l'exemple de l'avion, 5 personnes sur 300 peuvent être considérées comme à risque. Il faut se concentrer sur celles-là). Traiter les **signaux faibles**, cibler les observations. Un « signal faible » est un élément apparemment anodin, mais qui peut avoir des conséquences dramatiques. Par exemple, un mouvement de capitaux inhabituel, chez une personne susceptible de passer à l'acte, peut constituer un indicateur important.

→ Face aux multiples menaces et risques, où s'efface la différence entre sécurité intérieure et sécurité extérieure, il faut **mettre en place une ligne (et non un mur) de défense** : tous les acteurs (étatiques ou non) doivent être mobilisés, avec une mission précise, qui n'empiète pas sur le domaine des autres. A noter qu'une ligne, à la différence d'un mur, est toujours fluctuante et évolutive.

• L'ETAT NE POURRA PAS CONTINUER À REMPLIR TOUTES LES MISSIONS

D'où la question centrale : où est le cœur de la mission régaliennne ? Que déléguer ? A qui ?

→ **Police/Gendarmerie.** Leur rapprochement a du sens. Chacun gardant son statut, la mise au point de politiques harmonisées, à partir de la notion de « missions » plutôt que de territoire, est une bonne chose.

→ **Les polices municipales** : ne pas les négliger, mais les réformer. Cf. les conclusions des récents rapports de l'IGA et de la Cour des comptes : nécessité de faire du contractuel, d'évaluer les conventions chaque année avec le maire, d'accomplir un

vrai travail de proximité et d'adaptation. L'Etat doit encadrer clairement l'action de ces polices municipales : leurs missions, leurs prérogatives et leur coordination avec les forces de l'Etat.

→ **La sécurité privée** : ces forces sont actuellement aussi nombreuses que les forces étatiques. Il faut les prendre en compte et les réguler. Le CNAPS a été créé en 2010 à cet effet.

→ Enfin, **la prévention en amont** doit jouer son rôle, et tout cela ne peut être détaché de **la réponse pénale**.

• LA QUESTION DU RENSEIGNEMENT

La conception française du renseignement repose sur **l'interprétation humaine** (et non le « tout technique »). On insiste sur la prise d'information par le contact. Dans un souci de rationalisation, il y a un **regroupement actuel des services**, selon trois postures :

→ La spécialisation des personnels (12 000 personnes en tout, en France) ; leur rotation est nécessaire pour l'équilibre humain.

→ La centralisation des enquêtes (parquet unique pour le terrorisme).

→ La coordination des services avec l'Unité de Coopération pour la Lutte Anti-Terroriste (UCLAT) - unité de coopération internationale créée en 1984 et le Conseil national du renseignement, créé en 2008 autour du président de la République.

Conclusion générale :

Défense, Justice, Sécurité... **Les fonctions de souveraineté ne peuvent être assumées efficacement par l'Etat que si les citoyens s'en reconnaissent partie prenante.** Conscience d'un bien commun à défendre, prise en charge par les citoyens de la part de justice et de sécurité qu'ils peuvent assumer, identification par la population de ses intérêts vitaux et du point d'équilibre acceptable entre liberté et sécurité, telles en sont les conditions nécessaires.



Immigration, insertion, intégration

Entre respect des personnes
et exigences du bien commun

Séminaire du 12 mars 2011

Principes de base

→ Toute question politique doit être traitée par la **raison** et dans la **vérité**. **Le premier problème de notre pays est un problème identitaire**. L'angoisse face à l'immigration est en partie due à une perte de nos repères, de notre sentiment d'appartenance et de l'attachement à notre culture.

→ La nécessité de contribuer au **développement intégral de tout homme et de tout l'homme** engendre des devoirs particuliers pour les pays nantis à l'égard des plus pauvres. D'où l'aide au développement, mais aussi l'accueil des personnes immigrées en quête de sécurité, de ressources vitales pour elles-mêmes et leur famille.

→ Les **personnes immigrées ont leurs propres devoirs** : respect du patrimoine matériel et culturel du pays d'accueil, obéissance à ses lois, contribution à ses charges. Au nom du bien commun, un pays peut aussi subordonner l'exercice du droit d'immigration à la conscience des limites de ses capacités à offrir aux immigrés une vie digne.

→ **La liberté religieuse** est constitutive de la dignité et de la liberté de toute personne. L'Etat a vocation à la protéger, en veillant seulement à ce qu'il n'y ait pas d'atteinte à l'ordre public. Le laïcisme militant, qui veut faire disparaître de la société toute expression d'une religion, constitue une atteinte à la liberté religieuse, en reléguant la dimension religieuse de l'homme hors du champ social. En revanche la laïcité, qui manifeste l'autonomie des choses terrestres, est inscrite dans la constitution, elle est aussi une idée profondément chrétienne. **Si l'islam pose aujourd'hui un problème spécifique, c'est qu'il est politico-religieux : il est donc normal que les débats portent aujourd'hui sur cette religion.**

Flux migratoires, situation démographique, sociale et humaine de l'immigration dans la France de 2011

• QUELQUES CHIFFRES MARQUANTS :

→ 200 000 personnes **entrent en France** chaque année, par **l'immigration légale** (auxquels il faut ajouter 20 000 ou 30 000 mineurs). 60 % environ viennent d'Afrique ou de Turquie, les autres immigrés venant d'Europe de l'Est, d'Asie...etc. 30 000 à 50 000 personnes par an demandent l'asile (venant du Kosovo, d'Albanie, du Bangladesh...).

→ Il y a eu une hausse de l'immigration dans la première moitié des années 2000, une baisse ensuite. Le nombre des **sorties régulières** - ceux qui s'expatrient ou repartent dans leur pays d'origine - est très difficile à estimer (environ 30 000 personnes par an).

→ Le flux de **l'immigration illégale** est difficile à estimer, mais 200 000 personnes sont bénéficiaires de l'Aide Médicale d'Etat (AME) = soins gratuits garantis. On éloignait 10 000 personnes par an au début des années 2000. Aujourd'hui, on en éloigne environ 30 000.

→ Sur 200 000 immigrations régulières, seules 15 000 personnes par an le sont au titre du regroupement familial. Le **gros des titres de séjour** concerne les personnes étrangères qui **se marient** en France avec un(e) Français (e). L'obtention de la nationalité est alors de droit (environ 80 000 par an). 50 000 personnes par an concernent le flux étudiant. Chaque année, il y a des titres de séjour étudiants qui alimentent un flux d'immigration irrégulière, mais les fraudes sont difficiles à estimer.

→ Les migrations à titre professionnel représentent 20 000 personnes par an en 2010 contre 10 000 en 2006 (saisonniers). Donc, faible impact de la politique « d'immigration choisie ».

• RÉACTIONS POLITIQUES EN EUROPE FACE AUX FLUX MIGRATOIRES

→ Selon plusieurs **études anglo-saxonnes** (celle de la Carnegie Maryland Corporation aux USA, et surtout celle de British Attitude Survey au Royaume Uni), les citoyens qui sont opposés à l'immigration ont **un profil très diversifié** et donnent dans l'ordre **trois raisons** : l'impact négatif sur les finances publiques ; la mise en danger de la culture nationale ; l'augmentation de la délinquance.

→ Très peu de partis de gauche européens demandent la régularisation massive des immigrés clandestins, contrairement aux partis de gauche français. De **nombreux pays souhaitent lutter contre l'immigration irrégulière** (la Grande-Bretagne à la suite des attentats de 2005 ; l'Allemagne : en octobre 2010, Angela Merkel a constaté l'échec du multiculturalisme. En Espagne, après les régularisations massives de 2005, un plan de retour volontaire a été établi en 2008. En 2009, le gouvernement espagnol a décidé d'établir à 62 jours la rétention administrative dans l'attente du laisser passer consulaire).

→ La France a **le régime de rétention administrative** le plus court : 30 jours. Cela laisse peu de temps pour accorder ou non le laisser passer consulaire. Au bout de 30 jours, on est obligé de relâcher la personne, qui se retrouve alors de manière illégale sur le territoire français. Il faudrait allonger la durée de rétention administrative à 60 jours pour avoir le temps d'étudier les cas.

• CONCLUSIONS POUR LA SITUATION FRANÇAISE

La situation française est de plus en plus une exception. Le Haut Conseil à l'Intégration (HCI) a publié un **rapport alarmant sur l'école** (risque d'Islamisation). D'autres chiffres sont alarmants : les ressortissants étrangers représentent 6 % de la population française et à peu près 20 % de la population sous écrou ; le taux de chômage en France est de 16% parmi les immigrés contre 8% parmi les natifs.

La France a eu une politique d'intégration très centrée sur la rénovation urbaine (politique de la ville). Ce sont des politiques qui coûtent très cher (environ 10 Milliards d'euros par an) et dont l'impact réel sur l'intégration n'a jamais été vraiment évalué.

Il semble en tout cas plus que jamais nécessaire d'encourager **l'apprentissage très précoce du français**. Une bonne politique d'intégration passe sans doute davantage par des investissements en crèche que par des allocations familiales, même si cela a un coût (formation des puéricultrices, outils d'apprentissage, etc.).

Le puzzle de l'intégration : les pièces maîtresses⁸

Bien distinguer :

→ **L'insertion** dans une société, qui consiste simplement dans le **respect des règles** du bien vivre ensemble (normes collectives toujours issues d'une évolution culturelle). L'insertion doit être imposée, autrement il devient impossible de vivre ensemble.

→ **L'intégration à la collectivité nationale**, qui sous-entend que l'on est déjà inséré. L'intégration se joue sur le registre affectif et moral. C'est un **processus personnel, souvent long et douloureux**, et qui comporte plusieurs étapes. L'intégration ne peut être imposée. Selon Ernest Renan⁹, les conditions essentielles de l'intégration à la nation sont l'oubli des pages sombres de l'histoire, le désir de vivre ensemble, la volonté de continuer à faire valoir l'héritage qu'on a reçu.

→ L'intégration ne peut pas être seulement une question de temps ou de moyens financiers. Il s'agit **d'intérioriser une culture**. Même lorsque la distance culturelle est faible, l'intégration ne réussit pas forcément : entre 1870 et 1940, un Italien sur trois est rentré chez lui. La plupart des éléments d'une culture se transmettent au sein des familles et induisent une certaine vision du monde et de l'homme. (cf. la question de **la liberté de la femme** et de sa place dans la société). Les autorités françaises ont décidé que la pièce maîtresse du puzzle de l'intégration était **la pièce socio-économique**, alors que c'est la pièce **la plus petite**.

• QUELLES SONT LES ÉVIDENCES AUJOURD'HUI ?

→ Trop souvent, le migrant ne vient pas en France, il vient rejoindre sa diaspora. On constate **un refus croissant d'intégration**, qui mène à une difficulté d'insertion. L'Etat en France a donc eu « tout faux » : il aurait fallu imposer nos règles dès le départ, au lieu d'essayer de partir du point de vue de l'autre. **Il faut changer de cap**, sinon notre société perdra sa cohérence. L'Etat doit affirmer ses propres règles, il a la légitimité pour le faire.

⁸ Pour aller plus loin, voir Malika Sorel, *Le puzzle de l'intégration : les pièces qui vous manquent* (Ed. Mille et Une Nuits, 2007).

⁹ Conférence à la Sorbonne, 11 mars 1882.

→ Les personnes immigrées risquent beaucoup moins en s'opposant à la société française qu'en s'opposant à leur propre groupe : elles cèdent donc à ceux qui leur imposent le plus de pression, et l'Etat est sacrifié. Il faudrait intégrer **les enfants** le plus tôt possible, les aider à **créer des attaches affectives avec la société française** (maternelle, CP, CE1). Certaines pratiques, qui peuvent paraître anodines, sont en fait essentielles : folklore, lecture de contes, etc. En ce sens, **il est essentiel que les enfants apprennent à lire**, vite et bien, afin de s'ouvrir à l'imaginaire français et européen et d'apprendre à aimer notre culture.

→ Les phénomènes de **victimisation**, de **culpabilisation**, le discours tenu aux personnes immigrées selon lequel la France est responsable de leurs difficultés, de leur souffrance ont un **effet catastrophique**. Elles en veulent à notre pays, attendent tout de lui et estiment ne rien lui devoir. La **discrimination positive** déresponsabilise les personnes, en les encourageant à se replier sur leur propre identité, et **les enchaîne dans le groupe** au lieu de soutenir leur liberté.

→ **Nous n'osons pas sanctionner** : or, à partir du moment où les personnes ne subissent pas les conséquences de leur propre action ou inaction, il n'existe aucune chance qu'elles se prennent en main. La solidarité nationale risque de se transformer en une perfusion à vie.

→ Le code de la nationalité est en total déphasage avec ce que vit la France depuis 40 ans. L'intégration ne peut réussir que si la communauté nationale française reconnaît l'autre comme un semblable. Or, la nationalité française est devenue un titre de propriété. Il y a actuellement 100 000 acquisitions de la nationalité française par an, dont environ 30 000 par mariage mixte. Mais ces mariages mettent-ils en contact la personne immigrée avec la culture française ? Ou bien est-ce en réalité un Français d'origine étrangère qui renoue par le mariage avec sa communauté d'origine ?

→ Les difficultés ne peuvent être réduites aux séquelles de la colonisation. Le cas du Canada est intéressant à observer. L'Amérique du Nord n'a pas de passé historique de colonisateur. Pourtant, on observe là-bas les mêmes difficultés d'insertion et d'intégration de ces populations étrangères que chez nous.

→ On ne peut pas non plus tout expliquer par des attitudes racistes, l'échec du CV anonyme en a administré la preuve. Sur le marché du travail, c'est souvent l'ignorance des codes sociaux et culturels qui constitue un frein à l'embauche.

• LES BASES D'UNE VRAIE POLITIQUE D'INTÉGRATION

→ **Cesser de cultiver les différences, pour cultiver avant tout les valeurs communes.**

Arrêter les discours de repentance ; supprimer la HALDE, qui attise les haines et donne l'image d'une France qui refuse d'intégrer et d'aider ; cultiver **le respect de la France, en refusant d'avoir honte de notre histoire et en restant ferme sur de nombreux principes** ; montrer aux personnes immigrées qu'elles sont responsables de leur image : détruire une image, c'est très rapide ; construire une image, c'est très difficile. Valoriser les investissements de l'Etat consentis pour l'intégration, qui sont considérables, afin d'inciter les populations de l'immigration à être reconnaissantes, à cesser de se présenter comme discriminées, rejetées, et de s'enfermer dans le dénigrement ; rappeler que la réussite prend du temps : on ne peut exiger que tout vous soit donné, immédiatement, sans efforts. Cesser de remettre en cause la laïcité : la construction de mosquées aux frais de l'Etat serait un signal indiquant que les personnes auront tout ce qu'elles voudront pour peu qu'elles insistent. Les Français risquent de le prendre très mal, et les conséquences pourraient être dramatiques.

→ **Demander à la personne de faire des sacrifices pour obtenir la nationalité française.**

Responsabiliser les parents, les traiter comme s'ils étaient libres par rapport au groupe, sinon l'on entretient un côté victimaire. Le code de la Nationalité doit être réformé : la nationalité française ne peut pas être une sorte de permis qui exonère ensuite des efforts que l'on doit faire pour s'intégrer. Il faut refuser l'automaticité en matière d'octroi de nationalité (qui est absurde), et la remplacer par **un droit de la volonté** : la nationalité doit être accordée au terme d'un véritable processus d'intégration, qui a rendu française l'identité de la personne.

Il faut **travailler sur les flux migratoires** (définir les conditions d'accueil des nouveaux arrivants) et mettre l'accent sur l'éducation. En Europe, il existe une culture du doute que n'ont pas les non-Européens. Dans la culture musulmane, l'éducation est très réglementée, les enfants se construisent dans la contrainte. D'où l'incompréhension, parfois le mépris face à notre culture du doute, du questionnement.

Conclusion : Il faut **sortir du mensonge**. Partir du point de vue de la société d'accueil n'est pas un point de vue égoïste, c'est une nécessité, car c'est la condition même d'une bonne intégration des personnes immigrées.

Islam et droits de l'homme

Partir du point de vue de la société d'accueil n'exclut pas la connaissance de l'autre, nécessaire à une relation humaine équilibrée. De nombreux malentendus entre notre société laïque et les musulmans qui sont en France viennent d'une méconnaissance des différences qui existent entre notre vision de l'homme, héritée du christianisme, et celle de l'Islam. Pour comprendre ces différences, il faut partir du rapport entre l'homme et Dieu.

Il faut aussi considérer que la distance entre la religion et le politique dans nos sociétés occidentales s'est considérablement accrue aux cours des deux derniers siècles, facilitant l'instauration d'une laïcité apaisée. Enfin il faut rappeler qu'en Islam, le politique et le religieux sont encore intrinsèquement liés.

• DIEU ET L'HOMME DANS L'ISLAM

➔ « *Dieu, rien ne lui est semblable* » Sourate 42, verset 11.

Selon le Coran, il y a entre Dieu et l'homme une **distance** infranchissable. L'homme est fait pour honorer Dieu, le louer et lui être soumis (Islam signifie Soumission).

➔ D'où l'**importance extrême** accordée par le musulman à la Loi de Dieu, dont l'observance rigoureuse sur cette terre permet seule d'accéder à la récompense du paradis. Toute infraction à la loi révélée revêt une gravité particulière, car Dieu étant inconnaissable, nul ne peut savoir quand il accorde son pardon. De longs traités présentent les choses licites et illicites, **dans tous les domaines de la vie, y compris politiques.**

➔ Dieu étant tout Autre, il n'y a **pas de médiation possible entre Dieu et l'homme.** D'où l'absence de sacerdoce. L'Islam ne connaît que des « hommes de religion ». Dans l'Islam chiite, il y a des personnes chargées des affaires religieuses, mais pas de clergé au sens où l'entend par exemple le catholicisme.¹⁰ Chacun est responsable de ses propres actes : « *Nul ne portera le fardeau d'un autre* », dit une sourate. En revanche, l'appartenance à l'**Oumma** (la communauté des vrais croyants) est très importante. Chacun ne réalise sa pleine dignité qu'à travers sa condition de musulman ; l'**appartenance à l'Oumma** (la mère, ou la matrice) prévaut sur l'individu.

¹⁰ D'où la difficulté du Conseil Français du Culte Musulman de s'imposer en tant qu'organe représentatif.

• LES DROITS DE L'HOMME QUI EN RÉSULTENT

→ Les droits de l'homme, en Islam, ne viennent donc pas de la notion de dignité de la personne telle que l'a conçue la culture occidentale à partir de la vision chrétienne. **Le concept de droit, dans l'Islam, est juridique et non ontologique.** Certes, la plupart des pays musulmans, à l'exception de l'Arabie saoudite et du Yémen, ont signé la Déclaration universelle des droits de l'homme, ainsi que les pactes qui ont suivi. Mais ils n'ont pas accordé leur législation avec les principes de cette Déclaration, car ces derniers ne sont pas compatibles avec la charia. Ils ont refait la charte à leur manière.

→ **1981** : adoption de la **Déclaration Islamique universelle des droits de l'homme** (rédigée à l'initiative du Conseil Islamique pour l'Europe, organisme ayant son siège à Londres). Proclamée le 19 septembre 1981, à Paris, par Salem Azzam, secrétaire général du Conseil Islamique, lors d'une réunion organisée au siège de l'Unesco. Il s'agit en fait d'une charte confessionnelle, adaptée aux seuls musulmans.

→ **1990** : adoption de la **Déclaration des droits de l'homme en Islam**, au Caire, par l'Organisation de la conférence Islamique. Suivant les dispositions de l'article 24 : « Tous les droits et libertés énoncés dans ce document sont subordonnés à la Loi Islamique ». « *Ces lois et libertés nous sont révélés par le dernier livre révélé ainsi que par l'envoyé de Dieu, pour accomplir les précédents messages* ». Selon le Coran, les précédents messages, la Torah puis l'Evangile, ont été falsifiés. Le Coran, lui, ne peut être falsifié. C'est le message divin dans toute sa pureté. C'est lui qui dicte les droits de l'homme.

→ Le **15 janvier 2008**, la **Charte arabe des droits de l'homme** de 2004 est entrée en vigueur, adoptée par la Ligue des Etats arabes [22 Etats, dont Jordanie, Bahreïn, Libye, Algérie, Emirats arabes unis, Palestine et Yémen] : les droits et les libertés énoncés dans cette charte sont soumis à la Loi Islamique.

• CONSÉQUENCES POLITIQUES

→ La doctrine musulmane semble peu compatible avec **la liberté religieuse**, même s'il y a des musulmans qui ont intégré les droits de l'homme (Ligue de défense des droits de l'homme) sous l'influence des modèles occidentaux. Ainsi **la liberté de conscience** n'est pas admise en pays d'Islam : l'Islam étant considéré comme la religion naturelle de l'homme, **un musulman ne peut se convertir**. Le Coran ne prévoit aucune peine temporelle pour celui qui quitte l'Islam. Mais, dans

la Sunna, on trouve cette parole de Mahomet : « *Celui qui quitte sa religion, tuez-le !* ». Or **la loi religieuse surpasse la loi civile** : ainsi, en Irak, la loi ne prévoit pas de mise à mort pour celui qui quitte l'islam, mais dans les faits, ces exécutions ont lieu.

➔ La pratique sociale, telle que la conçoit l'islam, repose sur plusieurs inégalités : « *Dieu en a élevé certains au-dessus des autres* ». On est frère seulement à l'intérieur de l'Oumma. Il existe trois inégalités foncières : le musulman est supérieur aux non musulmans (sourate 3 : « *Vous êtes la meilleure communauté suscitée parmi les hommes* ») ; l'homme est supérieur à la femme (sourate 4 : « *en vertu de la préférence que Dieu leur a accordé sur elles* ») ; l'homme libre est supérieur à l'esclave (Sourate 16).

➔ Il n'existe **pas de magistère unique** et authentique dans l'islam, mais simplement des commentateurs (4 écoles juridiques). L'importance de la Sunna, qui ne concerne pas le dogme, mais la Loi, ne doit pas être sous-estimée. **La charia a pour source le Coran, la Sunna et le fikh**, c'est-à-dire la jurisprudence. Certains penseurs veulent **renouveler la lecture du Coran** (cf. en Tunisie). Mais ils se heurtent au **problème structurel** : le Coran, depuis le XI^e siècle, est la parole de Dieu incréée, la parole de Dieu en Livre. Tant qu'il sera ce livre auquel on ne peut pas toucher, il n'y aura pas d'évolution possible.

Conclusion

L'islam n'est pas incompatible avec la démocratie. Par contre, il y a un problème de compatibilité entre sa logique et celle de la laïcité. L'Etat doit s'appuyer sur les notions de droit et d'ordre public. Il faut aussi exiger, en France, des musulmans, comme de toute personne, le respect intégral de la liberté religieuse.

D'autre part, notre pays doit mener une réflexion en profondeur sur les droits de l'homme. Ce qui les fonde, c'est la dignité de la personne humaine, alors qu'aujourd'hui, en France et en Europe, c'est l'hédonisme ! Notre individualisme nous fait rejeter par beaucoup de musulmans. Il faudrait **incarner, dans la vie politique et sociale, la notion de communauté au sens chrétien du mot.**



La personne fragile

Séminaire du 16 avril 2011

Principes de base

→ **La dignité de la personne est inaliénable.** La question de la personne fragile n'est pas d'abord sociale ou politique, elle est d'abord anthropologique. L'homme a une dignité qui ne peut être perdue, quelle que soit l'utilisation de ses facultés, parce cette dignité appartient à sa nature. La raison nous montre que la personne fragile est devant nous, que nous ne l'avons pas produite et qu'elle a son ordre et sa finalité propres, face auxquels le respect s'impose.

→ **Il y a une primauté de l'amour.** Ce qui distingue l'être humain de l'animal, c'est sa capacité à protéger, son attention au plus fragile, sa volonté de promouvoir le bien de l'autre. La personne fragile rappelle à l'ensemble de la société que le cœur existe en tout être humain et que ce cœur - lieu de la rencontre, du lien et de l'amour - prime les capacités physiques et mentales.

→ **L'homme est un être social, un être de relation.** Il est bon pour l'homme de vivre en société avec la femme et la société conjugale est la première cellule sociale. Mais homme et femme, par nature, sont tournés vers une société plus large. Il y a un dynamisme social inscrit dans leur corps, leur sexualité. Ce dynamisme rencontre aussitôt la fragilité de l'existence : l'enfant est fragile dès l'aube de sa vie ; il naît d'une relation dont la finalité est d'exprimer un amour de don. Par cette expérience, la société des adultes fait l'apprentissage de la nécessité de protéger.

→ **La personne fragile conduit la société à sortir du « donnant-donnant.**

Car, au plan économique, une personne fragile ne peut pas toujours « donner du sien ». Au contraire, ce sont les autres qui doivent accepter de lui donner gratuitement de leur temps et leur énergie, et prendre les moyens de la protéger. Mais ni l'économie, ni la vie sociale ne peuvent exister sans une part de don gratuit. C'est pourquoi, par sa présence et les soins que sa situation demande, la personne fragile concourt à l'équilibre de la société.

→ **Au-dessus de la volonté générale, il y a les droits de la personne humaine,**

liés à ses besoins fondamentaux. La personne fragile témoigne, plus qu'une autre, de la nécessité de protéger ces droits pour qu'ils soient respectés.

Le respect de l'embryon humain.

De la loi de 1994 à aujourd'hui, raisons et portée d'un combat

L'embryon humain est le plus fragile d'entre nous. Sa protection engage les principes fondamentaux qui structurent notre société. D'où l'extrême importance des lois de bioéthique. **Le non-respect de l'embryon humain entraîne la relativisation de la valeur de l'être humain**, et conduit aux nombreuses dérives que nous connaissons aujourd'hui dans les domaines économique, social, écologique, etc. (matérialisme, individualisme, primauté de la nature sur l'homme).

Pour comprendre la gravité de la situation présente et l'engagement essentiel du PCD sur cette question, un rappel rapide du contexte de ces lois n'est pas inutile. Notre présidente Christine Boutin l'a vécu dès le début, puisqu'elle fut élue pour la première fois député des Yvelines en 1986 et que la première discussion sur les lois bioéthiques eut lieu en 1989.

La nouveauté du sujet et la difficulté pour les non-spécialistes d'aborder un domaine où les enjeux scientifiques s'exprimaient en des termes très techniques ont rendu d'emblée la tâche du législateur difficile. Christine Boutin décida de lancer un groupe de travail comprenant des médecins, des scientifiques, hommes et femmes de tous bords politiques, réunis par le souci de l'homme. Divers courants de pensée s'affrontaient dans le domaine de la bioéthique, il était important de les connaître. Mais en définitive, le problème posé se ramenait à quelques questions simples, très humaines : l'homme doit-il faire tout ce qu'il est en mesure de faire ?

Doit-on donner la primauté à la technique et à la connaissance, ou y a-t-il un intérêt supérieur qui s'impose ? En fait, **une réponse de raison s'impose** à tout le monde, à partir du moment où l'on met l'homme et sa dignité au-dessus de tout : « Non, tout n'est pas moralement possible ».

Le milieu médical était considéré, à l'époque, comme « celui qui savait ». De 1986 à 1993, il est apparu peu à peu que, contrairement aux idées reçues, **le non chercheur** avait des choses à dire et qu'il était même très important que le débat ne soit pas circonscrit au seul milieu scientifique, celui-ci étant inévitablement juge et partie. Mais le monde politique d'alors n'était pas intéressé par les sujets de bioéthique, en raison, précisément, de leur grande technicité. La création du **Comité Consultatif National d'Éthique (CCNE)**, en 1983, sembla constituer la bonne solution au problème, en permettant un jugement extérieur et indépendant. Mais cette solution est loin de tout résoudre. Le CCNE est une addition de personnalités chargées de dégager l'intérêt général, exprimé par un vote que l'on considère a priori comme totalement objectif. En vérité, les positions du CCNE, comme celles de tout groupe humain, ne sont pas exemptes de subjectivité. Or l'opinion tend à absolutiser ses positions. Alors qu'il a été institué comme un comité « consultatif », **il impose de fait sa décision aux politiques**, qui renoncent à exercer leur réflexion et leur responsabilité propres.

En 1993, la première lecture de la loi de bioéthique eut lieu sous un gouvernement socialiste. Les tentations de laxisme étaient fortes. Parallèlement, des personnalités comme le Pr Testart appelaient à une réflexion critique sur un certain vertige de la science. La seconde lecture de la loi eut lieu en 1994 sous un gouvernement de droite. L'enjeu législatif pouvait se résumer ainsi : la France, berceau des droits de l'homme, peut-elle se permettre d'être laxiste dans un domaine aussi lourd de conséquences humaines ? Il s'agit des premières lois bioéthiques françaises, il est donc essentiel de ne pas entrouvrir de portes à des banalisations et dérives ultérieures... Mais la droite elle-même était divisée. Alors que Christine Boutin, s'appuyant sur l'expertise de son groupe de travail, tirait la sonnette d'alarme, le Pr Jean-François Mattéi, professeur de médecine et porte-parole du groupe UDF, appelait à l'approbation du texte de loi en arguant de sa qualité de catholique. Le groupe parlementaire le suivit.

Au cours de la discussion parlementaire, Christine Boutin demanda l'interdiction du clonage, en s'inspirant de la loi allemande. Un seul de ses amendements fut repris : le fait de n'accorder la procréation médicalement assistée qu'à un couple formé d'un homme et d'une femme.

La révision des lois de bioéthique eut lieu dix ans après leur vote, en 2004, puis à nouveau en 2010. D'une révision à l'autre, **les dérapages se sont multipliés** : en 2004, on a autorisé le « bébé-médicament ». Aujourd'hui, il y a plus de 150 000 embryons congelés en France. La philosophie utilitariste justifie ce fait en considérant que lorsqu'il y a trop d'embryons en stock, on peut en user pour la recherche. Mais donner un **embryon à la recherche** parce qu'il n'y a pas de projet parental, c'est le **considérer comme une chose**. Les nouvelles techniques portent en elles-mêmes l'instrumentalisation de l'homme et sa valeur relative (PMA : procréation médicalement assistée, etc.).

Dans sa présentation du projet en première lecture au printemps 2010, le gouvernement « gelait » la révision. Mais les positions du Sénat qui ont suivi ont renversé la vapeur. Même si la seconde lecture à l'Assemblée a permis de revenir à plus de sagesse, on retiendra la marche accomplie vers la transgression par une instance politique majeure et réputée modérée (ex. : élargissement de la PMA aux femmes homosexuelles). Finalement, si l'interdiction de la recherche sur l'embryon humain est conservée, les conditions de dérogation élargies mènent dans les faits à une instrumentalisation accrue de l'être humain, le renforcement du dispositif de diagnostic prénatal consacre un eugénisme de droit et, enfin, les mesures banalisant encore davantage le don de gamètes contribuent à creuser un peu plus le fossé entre sexualité et procréation. **Le politique est de plus en plus emporté par le relativisme et entraîné par l'affectif**. Ses intentions ne sont pas mauvaises, mais il lui manque souvent les repères anthropologiques, ainsi qu'une véritable expertise sur ces questions.

Or l'attention portée au plus fragile **dit le degré d'humanité** d'une société. Il faut comprendre que nous sommes entrés, au sujet de l'embryon humain, dans une logique eugénique qui conduit à la barbarie. Notre espoir, c'est que le réel rattrape toujours les vanités des hommes. Devant l'évidence du gouffre, **nous avons la conviction que la conscience se réveillera**. C'est pourquoi le PCD s'est engagé dans le combat bioéthique avec la volonté d'expliquer sans relâche les enjeux et de faire des propositions concrètes respectueuses de l'homme (cf. Rapport national de bioéthique du PCD en 2010). La protection de l'embryon n'est pas séparable de la cohérence d'ensemble d'un combat politique pour l'homme. L'homme doit être remis à la première place, tout doit être ordonné à sa dignité propre : cela commence par le respect de l'embryon.

Respect des malades en fin de vie : la France en tête de la législation

Les lois de bioéthique ne sont pas le seul domaine où se joue l'avenir de l'humanité de l'homme à travers le respect du plus fragile. La question de l'euthanasie revient régulièrement dans le débat public. Or on ignore trop souvent que la France a déjà apporté une réponse équilibrée, et vraiment humaine, aux drames qui peuvent accompagner la fin de vie. Cette réponse, respectueuse de la dignité du malade, rend sans objet la revendication d'euthanasie. Elle est contenue dans la loi n° 2005-370 du 22 avril 2005.

Cette **loi d'avril 2005, dite « loi Leonetti »**, fait de la France le pays le plus avancé pour le droit des patients en fin de vie. **La loi de juin 1999 sur les soins palliatifs** assurait déjà le droit pour chaque citoyen de la République de mourir accompagné et soulagé, avec pour corollaire de ce droit le devoir des professionnels de santé. En 2002 ont été précisés les droits des patients. La loi du 22 avril 2005 relative aux droits des malades et à la fin de vie a parachevé cette évolution en mettant en avant le **principe d'autonomie du patient**. C'est la fin du 'paternalisme médical', selon lequel le médecin décidait ce qui était le mieux pour le malade. Cela ne signifie pas pour autant que le médecin est réduit au statut d'un simple technicien, faisant ce que le malade demande. Mais ce principe d'autonomie témoigne du fait que le malade attend du **médecin**, au-delà des soins, une véritable **bien traitance**.

La loi de 2005 témoigne d'une grande **sagesse**. Tous, droite et gauche, ont marché du même pas, dans le contexte difficile des suites de l'affaire Vincent Humbert. Comme la loi de 1999, la loi de 2005 émanait d'une proposition de loi, émise par les députés. Or, ces deux lois ont été votées à l'unanimité à l'Assemblée - fait très surprenant, et rare. **L'essence de la loi de 2005 est de rendre illégal l'acharnement thérapeutique**, assimilé à de « **l'obstination déraisonnable** ». C'est une bonne formule : dans obstination déraisonnable, il y a « raison ».

• L'ESPRIT DE LA LOI DE 2005 ET LES GARDE-FOUS QU'ELLE MET EN PLACE

➔ L'article 1er stipule que **l'obstination déraisonnable est illégale**. La deuxième partie de l'article explique en quoi consiste cette obstination déraisonnable, qui **se juge au cas par cas** : quand les traitements n'ont pas d'autre objet que le

maintien artificiel de la vie, qu'il n'y a pas d'autre finalité, pas d'autre espérance, **les soins sont disproportionnés** ; on peut donc les cesser ou ne pas les entreprendre.

→ Deux notions importantes s'ajoutent : le recours à une « **personne de confiance** » (institué par la loi de mars 2002) ; et les **directives anticipées**. (Ex : une personne qui dit ne pas souhaiter qu'on maintienne sa vie artificiellement si elle tombe dans un coma dont elle ne devrait pas pouvoir sortir). Ces directives sont prises en compte pendant 3 ans et renouvelables à cette échéance. Elles sont donc limitées dans le temps.

→ **La personne de confiance** est désignée par mandat écrit par le patient lors de son hospitalisation. Lorsque le patient est lucide, la personne de confiance l'assiste et l'accompagne. Si le patient ne peut plus exprimer sa volonté, la personne de confiance est consultée par le praticien, mais elle ne décide pas à la place du malade.

→ **Les directives anticipées** donnent aussi au médecin des indications lui permettant d'avoir une idée de la position qui aurait été celle du patient, quant aux traitements à lui accorder, s'il avait été capable d'exprimer sa volonté.

→ Quand le patient peut dire ce qu'il souhaite pour lui-même, c'est lui qui décide. **Pas d'autonomie par procuration** : nul ne peut décider du sort d'un autre.

• QUATRE SITUATIONS SONT EXPLICITEMENT ENVISAGÉES PAR LA LOI

→ **Cas 1** : *Patient maintenu artificiellement en vie capable de dire ce qu'il veut.*

→ **Cas 2** : *Patient maintenu artificiellement en vie incapable de dire ce qu'il veut.*

→ **Cas 3** : *Patient en fin de vie capable de dire ce qu'il veut.*

→ **Cas 4** : *Patient en fin de vie incapable de dire ce qu'il veut.*

Situations toujours envisagées selon le principe : « Non à l'obstination déraisonnable ».

→ **Dans la situation 1 ou 3**, si un patient demande l'arrêt des soins, il y a **quatre exigences**. D'abord, il faut que les choses soient claires : la personne doit comprendre qu'elle va mourir si on arrête la machine. Ensuite, il faut que le médecin essaie de convaincre le patient de continuer le traitement. Puis il faut qu'un

deuxième médecin vienne discuter avec la personne (pour qu'on soit sûr qu'il n'y pas de problème personnel avec le premier médecin). Enfin, un délai raisonnable de réflexion est exigé (non chiffré : le malade décide. Souvent 15 jours).

→ **A l'issue de ce processus**, les médecins n'ont pas le droit de maintenir le traitement de leur propre chef. Ils doivent **respecter la décision du patient**.

→ **Les situations 2 ou 4** sont plus compliquées sur le plan éthique. Il faut deviner ce qu'aurait dit le patient, prendre l'avis des proches et de la famille ; consulter la personne de confiance, dont l'avis prime sur celui de la famille et des proches ; consulter les directives anticipées. Le personnel de santé doit se réunir pour discuter (« concertation interdisciplinaire ») ; faire appel à un deuxième médecin, qui a un statut de consultant, et qui au vu des éléments de procédure, doit discerner si on est dans « l'obstination déraisonnable » ou pas. Le médecin en charge du patient décide, suite à cela, d'arrêter ou de poursuivre le traitement. Tout ce processus est appelé « procédure collégiale ».

In fine, c'est le médecin traitant qui décide. Il n'est pas tenu aux directives anticipées ni à l'avis de la personne de confiance. Mais il doit argumenter, montrer que ces éléments ne sont pas adaptés à la situation. **Le législateur fait vraiment confiance aux médecins**. Lesquels ont deux obligations, qui s'appliquent dans les 4 cas : la **traçabilité** – le juge doit pouvoir vérifier que toutes les étapes ont bien été respectées - et les **soins palliatifs**.

• L'ACCOMPAGNEMENT DE LA MORT PAR LES SOINS PALLIATIFS

→ **Définition des soins palliatifs** : Les soins palliatifs sont des **soins actifs** délivrés dans une **approche globale de la personne** atteinte d'une maladie grave, évolutive ou terminale. L'objectif des soins palliatifs est de soulager les douleurs physiques et les autres symptômes, mais aussi de **prendre en compte la souffrance** psychologique, sociale et spirituelle. Les soins palliatifs et l'accompagnement sont interdisciplinaires. Ils s'adressent au malade en tant que personne, à sa famille et à ses proches, à domicile ou en institution. La formation et le soutien des soignants et des bénévoles font partie de cette démarche. L'esprit est aussi de préserver le patient d'investigations ou de traitements déraisonnables (c'est-à-dire l'acharnement thérapeutique).

→ **La loi de 2005 est une loi du « laisser-mourir »**, et non du « faire mourir ». Elle met en place le droit de mourir sans être victime d'acharnement thérapeutique, mais elle n'abandonne pas le patient. On doit **continuer les soins de confort**, ce qui nécessite une grande mobilisation humaine et beaucoup de moyens.

→ Parce que la technique permet aujourd'hui de traiter la douleur et parce qu'elle protège le malade, **cette loi rend inutile la revendication d'euthanasie**. Il y a deux volets à la revendication du « droit à l'euthanasie » : le droit d'administrer un produit létal pour raccourcir la phase d'agonie ; le droit à la mise en place d'une assistance médicalisée au suicide. L'Etat renoncerait ainsi à son devoir de protection des personnes, en faveur d'un désir individuel aisément manipulable de l'extérieur, et alors même qu'on sait et qu'on peut soulager l'extrême souffrance. C'est le cas en Belgique ou en Hollande, où les dégâts commencent à apparaître. Dans la loi française de 2005, il n'y a **ni injection létale, ni assistance à mourir, mais un cadre reconnaissant les droits du malade** tout en offrant à notre communauté nationale la solution la plus avancée en Europe en termes de **prise en charge solidaire et respectueuse de la dignité humaine**.

• UNE URGENCE POLITIQUE : BIEN INFORMER LES FRANÇAIS

→ **Faire connaître cette loi** aux professionnels de la santé et au grand public. Moins de 10% des médecins peuvent répondre à 4 questions sur la loi Leonetti. 50 % des médecins n'en connaissent pas l'existence.

→ Améliorer l'information des professionnels et du public sur **les offres existantes en soins palliatifs** et d'accompagnement.

→ Aider les Français à **se poser les bonnes questions**. Les sondages de l'ADMD (« Association pour le droit de mourir dans la dignité », qui milite pour l'euthanasie) sont de parti-pris et ne présentent pas tous les choix possibles pour la personne (ex. « Préférez-vous mourir rapidement ou agoniser longuement ? »). Un sondage récent de la SFAP (Société Française d'Accompagnement Palliatif) révèle que 70% des Français ignorent que l'acharnement thérapeutique est illégal. Parallèlement, 70% des Français préfèrent qu'on soigne leurs parents en soins palliatifs plutôt que de recourir à l'euthanasie.

Conclusion : Le PCD **demande un développement vigoureux et équilibré de l'offre de soins palliatifs** dans l'ensemble des territoires français. C'est une priorité humaine et sociale.

Un autre regard sur la personne en situation de handicap

Un cas concret vaut souvent mieux qu'un long discours. C'est pourquoi le PCD s'est intéressé au collectif « Les Amis d'Eléonore »¹¹ pour réfléchir sur la question de l'insertion des personnes handicapées dans la vie sociale et dans l'entreprise. Ce collectif, soutenu par vingt-six associations, regroupe trois mille personnes et compte quarante salariés. Selon les contextes et les lieux, les mesures pratiques à prendre peuvent très différentes d'une association à l'autre. Mais elles partagent un même regard sur la personne handicapée.

A partir d'une vidéo réalisée par « Les amis d'Eléonore » et du témoignage de son propre père, voici donc une expérience partagée sur le handicap.

➔ Eléonore est **une jeune fille trisomique**. Son père précise : « Nous avons accueilli et éduqué notre enfant, pas une personne handicapée. Aujourd'hui, **Eléonore défend sa cause elle-même** ! C'est la société qui crée le handicap, bien davantage que la déficience, la difficulté éprouvées par la personne dans sa vie quotidienne. Comme père d'une enfant trisomique, j'ai davantage souffert du rejet de la société que du handicap de mon enfant. »

➔ La vidéo réalisée par le Collectif montre la jeune fille dans le cadre de l'entreprise où elle travaille, et les réactions de son entourage. Même si chaque cas de handicap est unique, il est intéressant de constater par cet exemple que la confiance accordée à la personne handicapée est essentielle. Elle change tout. Non seulement elle valorise la vision que la personne a d'elle-même, mais elle permet à la personne handicapée de donner le meilleur d'elle-même en accomplissant un vrai travail.

➔ Dans cette perspective, le Collectif a créé une **association pour former les jeunes et les intégrer dans l'entreprise**. Il faut aussi informer le personnel des comportements que peut avoir la personne handicapée. **Car le revers de l'expérience positive exposée plus haut, c'est que les jeunes handicapés vont à l'échec si personne ne les accompagne, et en connaissance de cause**. En revanche, l'effort accompli dans ce domaine permet de gagner sur tous les tableaux

¹¹ Voir la vidéo sur le site www.lesamisdeleonore.com. Elle est centrée sur l'expérience de la personne handicapée en entreprise.

car les SAVS (Services d'accompagnement à la vie sociale) sont beaucoup moins chers qu'une maison spécialisée : 28 € par jour pour les SAVS – 130 € en maison spécialisée.

→ Actuellement, l'association « Les amis d'Eléonore » travaille sur le développement de **résidences intergénérationnelles** (jeunes cadres, personnes handicapées, personnes âgées autonomes...). En effet, les personnes handicapées sont souvent placées dans des établissements spécialisés, sans **prise en considération de leurs désirs, leurs talents** (cuisine, jardinage, service à la personne, etc.). Au contraire, le Foyer prévient la solitude et aide chacun à se réaliser. Les lieux sont adaptés aux personnes trisomiques, pour faciliter leur autonomie : ex : cuisine ergonomique, avec dimensions adaptées à leur taille, instruments adaptés à leurs mains, etc. La plupart des personnes trisomiques sont en mesure d'intégrer un appartement dans une résidence. On compense les différences (personne âgée prenant particulièrement en charge un enfant trisomique). **Une personne trisomique peut apporter beaucoup à une personne âgée.** Le lien des personnes entre elles a une valeur économique, même si cette valeur est immatérielle.

→ L'accessibilité n'est pas à envisager seulement d'un point de vue matériel. Il faut travailler sur **l'accessibilité professionnelle, intellectuelle**. Mais il faut aussi cesser d'exiger que tout soit adapté. Des exigences trop fortes peuvent nuire à la réalisation pratique des équipements souhaités. Il faut simplement veiller à ce que **certains logements** soient **accessibles**, éventuellement les adapter s'il y a une demande, mais ne pas prétendre tout prévoir.

Conclusion générale

La personne fragile est notre **fil rouge**. Le regard du PCD sur la personne fragile traduit sa vision profonde de l'homme et de la société.

Le PCD s'intéresse à l'embryon, au salarié qu'on licencie sans égards, à la personne âgée, au SDF, au prisonnier, à la personne immigrée dont on ne comprend pas les vrais besoins : les personnes les plus fragiles. Ce thème est philosophiquement et symboliquement **essentiel pour l'avenir de la France et pour celui de l'homme**. La fragilité est la clef de notre engagement. Paradoxalement, elle est une force, car elle contient en elle l'humanité de l'homme.



La famille

Pivot de toute politique au service de l'homme

Séminaire du 14 mai 2011

Principes de base :
La famille est une réalité naturelle.

• LA DROITE COMME LA GAUCHE SONT MAL À L'AISE AVEC L'IDÉE DE NATURE

Les difficultés de compréhension tiennent à plusieurs caractéristiques de la post-modernité :

- la rupture opérée par les **sciences expérimentales** (l'ingénieur a remplacé le philosophe, instituant une image mécanique de la nature et le sentiment que tout est possible pour la transformer) ;
- l'apport des **sciences humaines**, qui confirment qu'il n'y a pas un modèle unique de relations sociales et que la nature de l'homme est de construire des cultures ;
- les principes de la **démocratie moderne**, reposant sur l'individu souverain, s'engageant dans la société par un pacte (le Contrat social). Les individus étant libres et égaux, toute différence est perçue comme injuste et insupportable ; or la nature est source d'inégalité.

• COMPRENDRE AUJOURD'HUI LE SENS DU MOT « NATURE »

→ Les scientifiques, les politiques et les philosophes reviennent aujourd'hui sur la distinction des Anciens entre art et nature (cf. S. Agacinski). La nature est vue comme **une recherche du fondement** : je pose un acte à partir de ce que je suis.

→ La nature, chez l'être humain, se réduit pas au biologique, mais elle l'inclut. Elle est un **espace de liberté**, mais elle **donne un sens** ; le **corps sexué** est sa réalité première. En refusant la nature, je refuse mon corps, mais aussi le corps de l'autre (cf. l'idéologie du gender). Les crises des jeunes couples aujourd'hui viennent d'une hypertrophie du narcissisme, d'un refus de l'**altérité**.

• LES DROITS DE LA FAMILLE

→ A partir de la réalité naturelle qu'est la famille, **la raison** nous fait voir en elle **la cellule de base de la société**. Fondée sur l'union durable entre un homme et une femme, tournée vers l'accueil de la vie et l'éducation des enfants, la famille a droit à la protection de l'Etat.

→ Seule cellule sociale où sont indissolublement liés **la contrainte** (engagement du couple, obéissance des enfants) et **l'amour**, berceau de l'apprentissage de **l'altérité**, la famille est indispensable à la construction de la personne et à sa capacité d'insertion sociale.

→ **L'Etat** ne peut rester indifférent à l'existence et à la pérennité de la famille, dont dépend la survie physique de la nation (par la procréation) et son développement culturel (par la transmission éducative). Il a le devoir de respecter et **soutenir la famille dans son rôle**, tout **en suppléant**, à son service, à ce qu'elle ne peut pas assumer seule (enseignement scolaire, compensation des charges familiales, assistance aux familles les plus démunies, etc.).

En prolongement : point de vue des Jeunes du PCD

→ La famille est devenue un enjeu culturel. Elle voit s'opposer « **progressistes** » et « **conservateurs** ». Mai 68 a radicalement changé la société, avec la « libération – libéralisation » de la femme. Ce **relativisme** considère qu'il n'y a pas de schéma familial souhaitable : tout se vaut. La « révolution culturelle » a eu comme conséquence politique un brouillage du clivage droite/gauche. A gauche, la famille

dite « contemporaine » vient contrecarrer la famille dite « traditionnelle ». Mais la droite perd ses arguments pour défendre l'essentiel.

→ Depuis quarante ans, la politique familiale est « **adultocentrée** » : les enfants n'ont qu'à s'adapter (divorce ; droit à l'enfant, et à l'enfant parfait ; IVG ; statut du beau-parent, etc.). Il en résulte, en autres, une crise de l'engagement conjugal ; une démographie en berne ; le mal être des adolescents, etc.

→ Il est injuste de stigmatiser la « **famille traditionnelle** », car celle-ci **n'appartient pas au passé**. Il est hypocrite d'affirmer que les situations monoparentales sont souhaitables et consenties. D'autre part, d'après le rapport Pécresse sur la Famille (2006), seuls 0,25% des enfants vivent dans un contexte homosexuel.

Conclusion : Le PCD propose à ces questions une réponse politique, fondée sur le bien commun du pays, qui seul regarde l'Etat. L'Etat ne doit pas se laisser entraîner dans des logiques affectives d'intérêts individuels : les comportements privés sont privés.

La famille, un enjeu politique

• LA FAMILLE ET L'ETAT AUJOURD'HUI

→ La réussite de la vie de famille (vie de couple et de parents) reste le vœu le plus cher des Français. Chacun voit **la famille comme le creuset du bonheur** (avenir, qualité de vie...). Mais la famille peut aussi apparaître comme un refuge et susciter un espoir excessif.

→ On assiste à la **survalorisation actuelle du sentiment** dans le mariage, au détriment de l'engagement social. L'Etat, parallèlement, est contesté dans son rôle d'autorité. Plus personne ne lui demande de « faire grandir » (auctoritas). On le juge sur sa capacité à s'établir comme un Etat de droit. Or, pour être légitime, un Etat de droit a besoin de statuer sur des réalités objectives ; **on ne peut pas fonder le droit sur des sentiments**. D'où la difficulté pour l'Etat de soutenir la famille s'il accepte que l'union des personnes soit reléguée dans la sphère privée. La famille n'est plus alors la base de la société, mais une simple cellule comme une autre.

→ L'exceptionnel développement économique a conduit à des écarts de revenus croissants. L'attention de l'Etat s'est donc concentrée sur les cas marginaux, conduisant à **des politiques d'assistance sans précédent**. La famille y a perdu sa responsabilité propre.

→ Il faut montrer un chemin nouveau. Trouver les fondements d'une **complicité renouvelée entre famille et société**, sans chercher à reproduire l'ordre ancien.

• TROIS DOMAINES À EXPLORER

→ Le couple. On a trop centré les choses sur la relation parents/enfants. Il faut s'occuper du couple, avec un certain niveau d'exigence. Les pouvoirs publics doivent obliger société et dirigeants à mesurer le coût incroyable pour la société des échecs des familles. Quand les familles ne font plus le travail, c'est l'Etat qui le fait, et c'est très cher (économiquement, mais aussi au plan éducatif et culturel)¹². A l'inverse, il faudrait chiffrer les activités bénévoles, les apports positifs de la famille, qui est **la meilleure des ONG**.

Il faut conforter le **mariage civil**, avec la conscience de sa **dimension sociale**. Ce n'est pas l'enfant qui fait la famille, c'est le mariage. Distinguer clairement le mariage des autres formes d'union, PACS notamment. Aider les couples par la généralisation d'une **préparation au mariage civil**. On ne se marie pas parce qu'on s'aime, mais pour s'aimer. Selon le Code civil, le mariage suppose fidélité et accueil de la vie : c'est un engagement public et social.

→ **La famille - Je, tu, nous**. Il s'agit de **former les jeunes aux réalités familiales**, en déjouant les pièges autour du thème de la liberté, ou de l'éducation affective et sexuelle. Car les exposés purement techniques entretiennent l'écart entre dimension intime et dimension sociale de l'amour. Les AFC ont par exemple proposé l'expérience des Chantiers-Education (700 en France) à l'intérieur de l'école et passé, à ce sujet, un protocole d'accord avec l'Education nationale.

→ **La solidarité des familles**. Elle dépasse la famille nucléaire. Le vieillissement, la dépendance sont des sujets qui touchent d'abord la famille, le chômage aussi. Ils demandent de **nouvelles solidarités**. La RGPP contient un chapitre « famille », c'est le premier cas traité. Mais il n'y a rien dans ce chapitre qui se contente d'évoquer la politique brillante du passé !

Le taux de natalité moyen en Europe est de 1,5 (Hongrie : 1,3 !), il y a donc une urgence démographique. Or, en moyenne, les familles ont un enfant de moins qu'elles ne le voudraient, essentiellement pour des raisons économiques. **La France, avec l'UNAF** fondée par le général de Gaulle, a un grand **avantage institutionnel** : les familles sont elles-mêmes les protagonistes de la politique familiale. Un atout à sauvegarder, la politique familiale étant, dans l'U.E, du ressort des Etats.

¹² Voir l'enquête des Associations familiales catholiques sur « Le coût de la non-famille ».

Concilier vie professionnelle et vie familiale, un enjeu de développement durable

Quatre femmes sur dix déclarent avoir été stressées d'annoncer leur grossesse à leur employeur. Le manque de considération de la famille par l'entreprise conduit au désengagement des collaborateurs, et à une perte d'efficacité économique. La « Charte de la parentalité »¹³ est une lueur d'espoir. Il s'agit d'inciter les employeurs à aider davantage leurs collaborateurs. Le Tour de France pour cette charte a permis de récolter de nombreuses signatures : La Poste, Carrefour, Amadeus, IBM..., mais aussi des PME et des TPE.

• LES ACTIONS CONCRÈTES : DES PISTES À EXPLORER

➔ **Les services** qui facilitent **la vie quotidienne** : conciergeries (ex. mairie d'Issy-les-Moulineaux) ; médecin pédiatre présent dans les murs pour l'accompagnement des parents (Ernst & Young) ; crèches d'entreprise ou interentreprises (L'Oréal, Danone, Areva, etc.). En 2010, Xavier Darcos et Jérôme Ballarin ont lancé le club « Crèches et Entreprises ». Ils doivent éditer prochainement un Guide.

➔ **Un soutien financier.** Compensation de la perte de salaire pour les jeunes pères qui prennent un congé de paternité. Schneider, de son côté, rémunère les absences des femmes qui subissent des examens prénataux, etc.

➔ **L'organisation du travail** : télétravail, accès au temps partiel choisi, régulation des horaires de réunion. Le **télétravail** arrive en 3e position dans les souhaits des salariés (enquête de 2011). A raison d'une ou deux journées par semaine de façon à être présent auprès des enfants, la formule, encadrée par un accord d'entreprise, fonctionne par exemple chez Renault et Alcatel-Lucent – où 2 000 salariés travaillent à partir de chez eux. L'accès au **temps partiel choisi**, et non subi, annualisé et payé en 4/5e sur l'année, permettrait de s'accorder avec les vacances scolaires, ou de prendre tous ses mercredis. Enfin, il s'agit d'**éviter les réunions tôt le matin ou tard le soir**. Dans les pays scandinaves, le fait de partir tard est considéré comme un signe d'inefficacité, en France comme un signe de motivation ! Le « présentéisme » procède en fait d'une crise de confiance.

➔ **La sensibilisation des managers de proximité.** En 2010 a été publié un Guide, avec des études de cas dans 15 entreprises.

¹³ Cf. pour aller plus loin, www.observatoire-parentalite.com

• LES TROIS ENJEUX DE LA CONCILIATION FAMILLE/ENTREPRISE

→ Respecter en **l'être humain un « écosystème »**. La créativité, l'innovation, l'économie de l'intelligence ne s'obtiennent pas en passant 20h à son travail. La qualité du service au client exige de n'être ni fatigué, ni stressé. L'efficacité collective ne passe pas par des réunions où l'on est agressif, parce que pressé, etc. Mieux vaut commencer en mettant les gens à l'aise. Il y a un **retour sur investissement** quand on s'attache à ce que le **salarié** soit **heureux**. On peut être très performant avec des horaires raisonnables.

→ **L'égalité homme/femme**. Cette conciliation apporte une aide à la capacité d'épanouissement profond des femmes. L'élargissement du congé de paternité répond à une nouvelle norme culturelle : un jeune père peut prendre plusieurs semaines au cours de la première année. Opposer hommes et femmes n'est pas une bonne idée. On ne motivera pas les hommes en les culpabilisant. Le bon levier est un **projet de société commun**.

→ **L'éducation des enfants**. Dans le baromètre annuel de **l'Observatoire de la parentalité en entreprise**, il y a un volet adolescents (14 à 17 ans). Quel regard portent-ils sur le travail des parents ? Deux sur trois le regardent comme stressant, et très dur. Il est possible de changer le regard des enfants sur l'entreprise : en 2010 a eu lieu la **Journée de la Famille en entreprise** (accueil des enfants des salariés un mercredi de juin). Une centaine d'entreprises ont joué le jeu. Visite, pot, ateliers sur les métiers de l'entreprise (Euro RSCG, CAF de Lille, etc.) à l'image du Family Day en Amérique du Nord. Les enfants, jouant entre eux, changent le regard de leurs parents les uns sur les autres.

Conclusion : La performance durable suppose une croissance humainement durable. La fatigue et l'usure entraînent de la désillusion. Il faut mettre en place un cercle vertueux.

N.B. Problème posé à **l'équilibre familial** par la **mobilité systématique**. Il faut adapter les « processus RH », réfléchir à d'autres voies de carrière si la mobilité n'est pas compatible avec la vie familiale à un moment donné. Il y a des facteurs positifs à la mobilité, qui amène la personne à se régénérer. Mais une obligation de mobilité tous les trois ans va trop loin.

Par ailleurs, il n'y a pas que la sphère professionnelle à considérer. Il est aussi possible de concilier sa vie familiale et ses activités en arrêtant sa vie professionnelle pendant quelques années pour se consacrer à son foyer, mais en agissant dans la sphère artistique, etc.

Accueil de la vie, accueil de la maternité : l'expérience de l'Alliance pour les Droits de la Vie

L'ADV agit en lien avec les politiques pour mener des actions à l'intention du grand public. Entre naissances non voulues et naissances à tout prix, il y a actuellement en France 825.000 naissances par an, 220.000 avortements, 150.000 embryons congelés vivants, 25.000 attentes d'adoption. Paradoxes, auxquels sont liées beaucoup de souffrances.

• UN CONTEXTE DIFFICILE POUR L'ACCUEIL DE LA VIE

➔ Suite aux immenses progrès de la médecine depuis 50 ans, l'intervention médicale classique (guérir, soulager) a évolué vers une « **réponse au projet parental** ». 20.000 enfants par an naissent d'une fécondation in vitro ; 60% des enfants premiers-nés naissent hors mariage. Par ailleurs, on assiste à un **retard à la maternité**. Le rapport à la maternité a beaucoup changé. On est passé de « l'enfant quand je veux » à « l'enfant si je peux ».

➔ Ces dernières années, **l'avortement** est devenu une préoccupation sanitaire et sociale (cf. rapport parlementaire sur la prévention des grossesses non désirées en 2010). Selon l'INED, 40% des femmes françaises connaîtront un avortement (deux fois plus qu'en Allemagne). Le plus fort taux se situe entre 20 et 24 ans, et il y a plus de 25% d'avortements chez les mineures.

➔ Le **climat contraceptif** est très développé. Un récent rapport de l'IGAS note que 72% des femmes qui avortent disent suivre une contraception. La contraception étant difficile à gérer, la plupart des avortements résultent d'accidents de contraception, ils sont l'ultime recours. La grande question est : « Peut-on accueillir un enfant qui n'est pas programmé ? ».

➔ Il y a de **nouvelles détresses**, des décisions compliquées au sein du couple. Selon les nouvelles normes familiales, il ne faut pas dépasser trois enfants, même dans des couples stables.

• DES APPELS À L'AIDE AUXQUELS IL FAUT RÉPONDRE

→ L'appréciation des souffrances post-avortement est sortie du non-dit. Pour certains mouvements, l'IVG est un acquis, mais on voudrait pouvoir l'éviter. Selon un récent sondage, **61% des femmes voudraient être aidées à éviter une IVG, et 83% disent qu'il y a des conséquences psychologiques fortes**. Mais les Pouvoirs publics considèrent que la prévention, c'est la contraception (« Pass contraception » pour les mineures). On s'aligne sur les jeunes à risques. On abandonne l'entretien pré-IVG. Ce dernier n'est proposé – et mal – que dans 33% des cas. L'autorité parentale aussi est supprimée.

→ A l'ADV, on dit aux femmes : « **Faites-vous respecter dans votre désir profond** ». Mais il n'est pas facile d'assumer l'idée d'avoir un enfant, après avoir arrêté la pilule. Trois grands types de couples en difficulté : ceux qui sont encore chez les parents (qui permettent la cohabitation, mais pas la grossesse) ; les couples non stabilisés : le non-engagement y fait des ravages ; les couples mariés pour qui c'est le 4e enfant et qui manquent de ressources.

• QUELLE POLITIQUE MENER ?

→ **Sortir l'avortement du silence** était un premier pas, il faut désormais être à l'écoute des personnes et engager un débat avec les Pouvoirs publics en étant une force de proposition.

→ Réintégrer **dans le livret de maternité l'indication des aides** pour les femmes en difficulté. Le dispositif, bien fait, y figurait jusqu'en 2001, mais il a été supprimé « pour ne pas influencer les femmes » ! Il ne leur est proposé que si elles sont déjà décidées à garder leur enfant. 83% des femmes, en février 2010, ont demandé cette réintégration.

→ En amont : travailler auprès des jeunes sur une véritable **éducation affective** et sexuelle.

Un exemple intéressant : l'expérience Teenstar d'éducation affective et sexuelle des jeunes

➔ Le programme Teenstar est diffusé sur les cinq continents. Il vise à apporter **des clés pour le développement harmonieux du corps, du cœur et de l'esprit**. Ce n'est pas un cours de SVT. Il s'agit de prendre conscience de son corps et de celui de l'autre, des différences entre un homme et une femme. D'apprendre à parler de sexualité de manière responsable, décomplexée, réfléchie et respectueuse. D'apprendre à décrypter l'image de la sexualité donnée par les médias, où le corps est transformé en produit commercial.

➔ Les jeunes apprennent à échanger sur le sens à donner à la relation amoureuse. **Ils apprennent à dire non**, notamment à la dynamique de groupe, pour devenir sexuellement responsables et capables d'assumer leur libre arbitre – à l'aide de jeux de rôles (sur des sujets liés à la drogue et à l'alcool, qui vont souvent de pair).

➔ La formation se déroule sur 12 séances, se fait avec l'accord d'au moins un des deux parents, et concerne actuellement entre 1500 et 2000 élèves en France.

➔ Le programme Teenstar pourrait **devenir un programme public**, par des **contrats** passés avec des associations de parents d'élèves, sous la responsabilité des chefs d'établissement. Les formateurs Teenstar reçoivent eux-mêmes une formation approfondie de cinq jours, donnant lieu à un certificat d'aptitude.

Conclusion générale

La famille, lieu de l'altérité et de la construction de la personne, est une force irremplaçable pour la société dans son ensemble. Le PCD la met au cœur de sa logique d'engagement politique. Il veut **faire de la famille le pivot de toutes les politiques sectorielles**.



Construire une Europe forte

...de ses convictions et de son histoire, de ses nations
et de sa vision d'avenir

Séminaire du 25 juin 2011

Un peu d'Histoire... et l'état actuel des lieux

• **AUX SOURCES DE LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE MODERNE : LES RAVAGES DE LA GUERRE**

→ 45 ans après la guerre de 1870 qui avait opposé la France de Napoléon III et la Prusse de Bismarck sur la base de la succession contestée du trône d'Espagne, Ferdinand d'Autriche est assassiné à Sarajevo le 28 juin 1914. Le 2 août, une nouvelle guerre éclate par le jeu des alliances. 1,5 millions de morts côté français, 2,5 millions de Russes, 2 millions d'Allemands ... (environ 7 millions en tout). Or, en 1918, Robert Schuman a 32 ans, Jean Monnet 30 ans, Adenauer 42 ans, De Gasperi 37 ans, De Gaulle 28 ans, Churchill 34 ans... Tous ont combattu durant la Première Guerre mondiale.

→ Lyautey, résident général au Maroc, avait parlé de la déclaration de guerre de 1914 comme d'un « **suicide collectif de l'Europe** ». La Seconde guerre mondiale a quant à elle fait 60 millions de morts, dont 30 millions de civils ; pas seulement en Europe, il est vrai.

→ A l'issue de la 2e Guerre mondiale est créée l'ONU, mais à New York, alors que la SDN avait son siège à Genève. En 1946, mise en place du « rideau de fer ». 9 mai 1950 : Déclaration de Robert Schuman considérée comme le texte fondateur de l'Union européenne. **1951 : création de la CECA**. 1954 : échec de la CED. En 1956, la tentative de libération de la Hongrie est réprimée dans le sang, et l'expédition franco-britannique sur le canal de Suez tourne court faute du soutien des USA. C'est le début des guerres de décolonisation et les pays d'Europe compren-

ment, après Suez, que la période coloniale est terminée. Les menaces de guerre à l'Est font prendre conscience à l'Europe de l'Ouest de la nécessité de s'unir. D'où l'accélération de la Communauté économique européenne (**traités de Rome et de l'Euratom signés en 1956**). Dès lors, l'Union Européenne n'a cessé d'étendre ses champs de compétences et son périmètre géographique.

➔ Le traité de l'**Acte Unique européen (1986)**, instituant un grand marché unique, a eu des conséquences énormes. On assiste à une inflation législative qui constitue le **début de la rupture avec les peuples. On parle d'harmoniser, il s'agit en fait d'uniformiser**. En outre, aucune différence n'est faite entre loi et décrets, ce qui conduit à légiférer sur les poules en parcour libre, la taille des poireaux, etc. L'idée d'une monnaie unique émerge. Ce sera le traité de Maastricht, qui change par ailleurs l'équilibre des pouvoirs : le Parlement européen obtient la co-décision. Le traité d'Amsterdam, en 1997, élargit encore les compétences européennes à la justice et aux affaires intérieures. On introduit la mention du principe de subsidiarité et de proportionnalité et le « développement durable ». Puis vient le traité de Nice (2002), rejeté par l'Irlande. En 2005, le projet de Constitution est rejeté à 54% par la France et les Pays-Bas.

➔ Le **traité de Lisbonne** (2007) introduit la majorité qualifiée des Etats et des populations, et élargit considérablement les compétences du Parlement européen. Trois présidences coexistent, celle de la Commission [actuellement Manuel Barroso], celle du Conseil européen [actuellement H. Van Rompuy], celle de la présidence tournante du Conseil des ministres [par semestre, actuellement la Pologne]. L'idée qui préside au nouvel équilibre des institutions est que le Conseil des ministres n'est pas démocratique, car il représente davantage les « intérêts égoïstes des nations »... La Commission garde le monopole d'initiative.

• ETAT DES LIEUX AUJOURD'HUI

La machinerie réglementaire fonctionne. Mais le **divorce** est patent entre **l'UE et les opinions publiques** européennes : partout en Europe on relève une absence de soutien populaire et même un net désintérêt. Pourquoi ?

➔ **Les fonctions de l'UE sont mal identifiées**. Dans la presse, on parle peu du Conseil des chefs d'Etat et de gouvernement, où siègent des ministres (ex. secteur Education dans le Conseil, où siègent les ministres de l'Education des Etats membres). S'ajoutent à cela une certaine duplicité des responsables politiques (quand une mesure est impopulaire, ils disent dans leur pays le contraire de ce qu'ils ont décidé à Bruxelles) et une bataille institutionnelle permanente (alliance de la Commission et du Parlement contre le Conseil des ministres).

→ **L'Europe n'est pas définie dans ses frontières**, ce qui laisse la place à la volonté réaffirmée de l'administration européenne de faire entrer la Turquie.

→ **L'idéologie de base de la Commission** : une concurrence chimiquement pure, dans tous les domaines. Des situations artificielles sont ainsi créées. A titre d'exemple, les grandes industries de réseau (électricité, par ex.) réalisent des investissements colossaux et on en a fait des grossistes. En conséquence, l'électricité augmente partout en Europe.

→ Cette attitude va de pair avec une confondante **naïveté commerciale**. Aucune réciprocité n'est exigée dans les échanges commerciaux : il faut être exemplaire et convaincre nos partenaires d'ouvrir leurs marchés. Naïveté que ne partagent pas les USA, qui font jouer des clauses de sauvegarde. Même phénomène pour la politique climatique (cf. les engagements unilatéraux de l'Europe à Copenhague, qui n'ont abouti qu'à un échec diplomatique cinglant).

→ **L'objectif de la paix** en l'Europe a été tenu. C'est une vraie **réussite**. Mais ce qu'attendent désormais les peuples, c'est une Europe protectrice et présente dans le débat mondial. **L'absence de grands ensembles géopolitiques** et la **défaillance de la protection** sont considérées comme le vecteur des effets désastreux de la mondialisation. Il faut s'inquiéter du phénomène des « Indignés » : c'est aussi un rejet du fonctionnement des institutions européennes.

La politique européenne au regard de l'enseignement social chrétien

La construction européenne a demandé, aux puissances coloniales et ennemies d'hier, l'humilité et la solidarité.

→ **L'humilité**. Il s'agit pour les nations de faire abstraction des désirs de grandeur d'autrefois, auteurs de guerre, afin d'atteindre une unité supérieure.

→ **La solidarité**. Solidarité interne, entre les Etats membres ; et externe, avec la coopération au développement de pays tiers. La coopération interne représente aujourd'hui 44% du budget européen (cf. fonds structurels : FEOGA devenu FEDER ; Fonds de cohésion pour les pays les plus en retard, etc.), davantage même que la politique agricole commune (PAC). Pour la coopération externe, la convention ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) s'étend désormais au Maghreb, au Machrek (pays de l'Orient arabe) et à l'Amérique latine. S'ajoute l'aide d'urgence lors des catastrophes et l'aide alimentaire.

• L'AFFAIRE DE LA CHARTE DES DROITS FONDAMENTAUX

→ La mention des **racines chrétiennes** dans la **Charte des Droits fondamentaux** a été rejetée. Cette Charte était incorporée dans le traité constitutionnel de 2005, repoussé en France par référendum, mais figure en annexe dans le traité de Lisbonne. Un article du traité stipule toutefois qu'elle a même valeur juridique.

→ Avant la ratification par les Etats du traité de Lisbonne, le Saint-Siège a fait **une analyse politique des conséquences**. Le 24 mars 2007, à la COMECE (Commission des Episcopats de la Communauté Européenne), Benoît XVI déclare qu'on « finit par n'accomplir le bien de personne ». Le cardinal secrétaire d'Etat déclare dans un journal tchèque que les pays ont chacun leur propre identité, et que l'UE leur impose indûment des choses contraires à leurs traditions et à leur histoire (cf. l'Irlande et l'avortement).

• DEUX REPROCHES STRUCTURELS À LA POLITIQUE EUROPÉENNE AUJOURD'HUI, AU REGARD DE L'ENSEIGNEMENT SOCIAL CHRÉTIEN

1. Le transfert massif des compétences des Etats membres vers l'UE, qui s'oppose au principe de subsidiarité, au rôle des nations et au respect des cultures.

→ On observe une courbe exponentielle de l'allongement de la liste des compétences politiques sectorielles qui sont transférées. Au départ, il y a le « **principe d'attribution** », bien rappelé dans le traité de Lisbonne : l'UE n'a de compétence que pour ce qui est mentionné dans le traité. Mais ce principe est battu en brèche : la liste des exceptions est si longue qu'elle couvre quasiment tous les champs politiques ; l'UE bénéficie de compétences exclusives (contraires au principe de subsidiarité affirmé par ailleurs), mais aussi de compétences partagées (pour lesquelles les Etats membres n'agissent librement dans la mesure où l'UE n'est pas intervenue !) ; la clause de flexibilité (article 352 du traité de Lisbonne) est une entorse au principe d'attribution ; l'action de la Cour de justice européenne pousse à centraliser les procédures, etc.

→ **La supranationalité**. Les décisions en Europe peuvent être prises à l'unanimité ou à la majorité qualifiée. Le traité de Lisbonne a généralisé la majorité qualifiée pour l'approbation des textes. En revanche, si un Etat membre veut modifier un texte de la Commission, il faut l'unanimité. Ce schéma renforce encore les pouvoirs de la Commission.

→ **Troisième facteur d'absorption** des Etats membres : il existe des domaines où ces derniers n'interviennent même plus. Ainsi la Banque centrale européenne (BCE) ne rend-elle de comptes à personne. Les organes souverains des peuples (Parlements nationaux, etc.) sont devenus des courroies de transmission. Cf. l'enquête du ministère de la Justice fédérale en Allemagne, d'où il ressort que 84% du droit allemand provient du droit européen. De même « l'immigration choisie » de N. Sarkozy est-elle la transposition d'une directive européenne.

2. L'idéologie ultra libérale

La libre concurrence comme **principe exclusif et absolu** de l'organisation de la société (échange des travailleurs ; échanges commerciaux ; liberté absolue de circulation des capitaux) s'oppose aux principes chrétiens fondamentaux. D'abord, la concurrence absolue élimine **le don**. Ensuite, elle est potentiellement subversive, car soumettant l'Etat à la concurrence globale, elle l'empêche de défendre le bien commun. On connaît la méfiance de la Commission européenne devant la notion de « service public » (missions territorialement définies et menées selon le principe d'universalité et d'égalité). La directive Bolkenstein – qui a failli passer – considèrerait que chacun gardait son propre droit social en s'installant dans un autre pays de l'UE. C'eût été la négation du droit de chaque Etat de définir son droit social.

Retrouver le sens profond de la construction européenne : Robert Schuman, son action, son message, son actualité

• LA PERSONNALITÉ DE ROBERT SCHUMAN

Dans sa jeunesse, la Moselle est unie à l'Allemagne. Schuman a été élevé dans deux cultures – et même trois : française, germanique, luxembourgeoise. La foi chrétienne, par sa mère très fervente, a aussi imprégné son éducation.

Schuman a toujours cherché à s'enrichir intellectuellement. Il veut « faire le bien ». Pour lui, « l'amour de la patrie est une véritable forme de la charité ». Mais cet amour doit s'accompagner de l'amour de l'ennemi. Il faut entrer dans la **rationalité de l'espérance**. Fort de sa foi, Schuman n'a pas peur d'aller à contre-courant. D'où la proposition de construction européenne, conçue comme un lieu de fraternité.

• LA VISION EUROPÉENNE DE R. SCHUMAN

→ **Les Etats doivent sortir d'une logique de guerre**, d'où la création de la CECA (mise en commun du charbon et de l'acier par les ennemis d'hier). La genèse du 9 mai 1950 est instructive et la « méthode Schuman » (= la « méthode Monnet »), pragmatique, est un cas d'école.

→ Schuman a posé à nouveau **la confiance comme socle** premier de toutes les **relations internationales**. Il avait en horreur la malhonnêteté. Rien de plus étranger d'autre part à Schuman que le retour sur soi. C'est ainsi qu'il conçoit un plan de **partage des ressources** ; une communauté, c'est beaucoup plus qu'une coalition ou une entente.

→ Idée de base : avec **une paix organisée**, l'Europe doit rendre toute guerre ultérieure impossible. De fait, la paix depuis 60 ans est une **belle conquête** de la construction européenne. Mais la paix peut être comprise de **deux façons** : l'absence de guerre, qui risque de conduire à l'individualisme ; la mise en commun, qui mène à la fraternité. La paix est aujourd'hui vécue dans sa dimension individualiste. En économie par exemple, Schuman avait choisi au contraire le partage, les **solidarités concrètes**.

• LES LEÇONS DE SCHUMAN POUR L'EUROPE D'AUJOURD'HUI

→ L'avenir de l'Europe naîtra du **christianisme**. Très tôt, Schuman a eu l'intuition que les relations que le Christ demande entre les hommes, faites de pardon, de solidarité et d'attention aux plus faibles, s'adressent aussi aux Etats. Ce qui a fait la force de l'Europe, ce sont les **valeurs universelles** qu'elle renie aujourd'hui.

→ Les défis immenses auquel l'Europe doit aujourd'hui faire face, les menaces nucléaires, les fondamentalismes, les migrations de peuples, etc. créent des instabilités aussi dangereuses qu'en 1950. Il faut réintégrer **la personne, la famille et l'Etat laïc** comme les trois fondements de l'Europe. Et mettre en place l'Europe diplomatique !

→ Aujourd'hui, comme au temps de Robert Schuman, une **dose de supranationalité** est nécessaire à l'Europe, sinon nous serons perdus dans la mondialisation. La difficulté est de trouver le **bon point d'application**, qui respecte les Etats et protège la liberté des peuples.

La dimension éthique et sociale dans les débats européens actuels

→ Plusieurs principes sont à la base de la construction européenne : la « méthode communautaire », pour laquelle l'argument-clé est le bon fonctionnement du marché ; l'intégration sectorielle (prévue aussi par Schuman) ; la **non-discrimination**. Or, la non-discrimination est au cœur des **graves problèmes éthiques** qui se posent aujourd'hui à nos pays, entre politiques nationales et droit communautaire.

→ La **non-discrimination** est dans le traité de Rome dès 1957 ; elle concerne l'origine nationale (libre circulation des travailleurs). Plus tard s'ajouteront d'autres critères. Mais, en 2011, la Cour européenne de justice **s'est immiscée**, au nom de ce principe, dans le **droit du travail**, à propos des couples homosexuels, et dans le **droit de la famille**, sous prétexte d'égalité de traitement entre hommes et femmes.

→ La non-discrimination se transforme ainsi en véritable **cheval de Troie** détruisant la cohérence de la vision de la famille par les Etats et du droit familial qui en résulte. Car la définition de la famille appartient aux législations nationales et il n'y a aucune légitimité à la leur retirer ; mais l'égalité de traitement est de la compétence de l'UE. Ainsi le traité de Lisbonne (art. 81 § 3) revient-il sur la non-ingérence de l'UE dans le droit de la famille. L'art. 9 (sur le droit de se marier) est flou et « l'orientation sexuelle », mentionnée dans le traité, n'est pas définie. C'est la porte ouverte à toutes les dérives.

→ **Dans l'application** du droit, le **relativisme** s'impose au niveau supranational. L'**affaire de la Constitution hongroise**, en juin 2011, est révélatrice. Le texte voté par les Hongrois réaffirme que la famille est constituée d'un homme et d'une femme. Or Mme Reding¹⁴, en séance plénière, a certes rappelé que leur Constitution propre est l'affaire des Etats ; mais elle a ajouté que si celle-ci n'était pas conforme à « **l'acquis communautaire** », la Constitution devait être amendée... Les Hongrois ont heureusement gagné le bras de fer.

Conclusion : Le PCD est très conscient des enjeux symboliques de ces combats et se situe délibérément au **plan de la civilisation**.

¹⁴ Vice-présidente de la Commission, chargée de la Justice, des droits fondamentaux et de la citoyenneté.

Paroles de Jeunes PCD

• POINTS POSITIFS DE L'UNION EUROPÉENNE

L'essentiel des lois qui régissent la vie des 18-35 ans viennent de l'UE. Dès qu'un problème se pose à l'échelle mondiale, ces derniers considèrent donc qu'il est normal de le traiter dans le cadre européen. Par ailleurs, ils relèvent de **nombreux points positifs** : les échanges Erasmus ; le pass Europe dans les musées ; les facilités de déplacement dans 17 pays, avec simple carte d'identité et monnaie unique ; la paix (la guerre en Afghanistan marque les esprits).

• CAUSES DE « DÉSAMOUR »

➔ Un focus trop marqué sur **le moteur** (les institutions, les mécanismes, les adhésions) ; des financements européens locaux peu visibles ; le peu de notoriété des députés européens ; la **peur de la dérive libérale** de l'Europe et de la violence induite en termes d'emplois et d'acquis sociaux. Les jeunes citent souvent aussi la **famille** comme valeur à promouvoir. Or ce n'est pas la logique de l'UE.

➔ **Les jeunes sont partagés** sur l'Europe. Il y a les opposants ; les déchirés ; les alignés, qui suivent le mouvement ; les promoteurs, qui veulent continuer ; et puis un groupe flottant, qui est majoritaire, mais qui ne sait pas trop ce qu'il défend. Les jeunes ont du mal à cerner le projet actuel de l'Europe. D'où une abstention massive aux élections européennes.

• CINQ ENJEUX IMPORTANTS À LEURS YEUX

Combler le fossé UE/action locale, en informant mieux sur l'existence des fonds européens qui aident au développement des régions ; **incarner** l'Europe, notamment au niveau local : il faut des députés passionnés, compétents sur les questions européennes et qui passent davantage de temps dans leur circonscription ; **faire émerger** davantage de solidarité et de protection : cf. création d'un 5e critère de convergence sur la lutte contre la pauvreté ; **favoriser** davantage l'innovation ; faire du sur mesure (en Alsace, Chirac et Köhl avaient promu l'idée d'Eurodistrict) ; **promouvoir** davantage de participation. « L'Europe n'est pas très démocratique », disent les jeunes, qui se passionnent pour l'action de terrain.

Conclusion : les jeunes sont **en attente de sens** sur le projet européen. Ils veulent qu'on leur parle du 'pourquoi' avant de leur parler du 'comment'.

Conclusion générale :

Quelle vision d'avenir ?

• CHANGER D'IDÉOLOGIE DOMINANTE

Refuser le « tout concurrence » : le marché est amoral. Dans le domaine social, réhabiliter le **bien commun** en lieu et place de l'individualisme.

• QUI EST LE PATRON ?

Il faut choisir : ou bien c'est **l'intergouvernemental** qui domine, ou bien c'est un autre système, dans lequel la **Commission** est le gouvernement. L'efficacité serait de donner le pouvoir au Conseil des ministres et de faire de la Commission un secrétariat général. Mettre fin à son exclusivité d'initiative, d'autant qu'elle est la proie des lobbies. Stopper l'inflation législative, qui fait passer l'Europe de l'harmonisation à l'uniformisation.¹⁵

• JOUER LA CIVILISATION D'ABORD

Une première application concrète de l'ensemble de ces réflexions est la **pétition**¹⁶ lancée au plan international par Christine Boutin et le PCD pour la **reconnaissance des racines chrétiennes de l'Europe**. Il s'agit d'un combat à haute portée symbolique. Ce qui est en jeu derrière cette affirmation, ce sont les **questions de civilisation fondamentales** (la famille, la vie, etc.) qui donnent sens à toute la construction européenne.

¹⁵ N.B. La question de la crise de l'euro, n'ayant pas été traitée directement dans ce séminaire, fera l'objet d'une publication ultérieure.

¹⁶ www.racineschretiennes.eu



Groupes de travail

On trouvera dans les pages qui suivent les propositions de quelques-uns de nos groupes de travail. Il s'agit d'un rapport d'étape, et tout ne figure pas ici. Ainsi, un groupe de travail spécial travaille sur la question, très importante pour le PCD, du « Dividende universel » ou « Revenu de base ». Cette question fera l'objet d'une publication à part dans les prochains mois. Quant aux propositions du groupe de travail Economie, compte tenu des développements de la crise financière dans les tout derniers mois, et l'ampleur des questions traitées actuellement par le groupe, elles feront elles aussi l'objet d'une publication séparée.



groupe de travail

Ruralité

Sous la responsabilité de Jean-Louis
Ichard, secrétaire général du PCD.

Après une longue période d'exode, **les zones rurales se repeuplent**. Une trentaine de départements perdaient encore des habitants dans les années 1990 ; ils ne sont plus que cinq à afficher un déficit démographique dans les années 2000 : la Haute Marne, la Nièvre, la Creuse, les Ardennes et l'Allier¹⁷. Le profil des habitants du milieu rural change, notamment en raison de l'installation de familles qui quittent les villes à la recherche d'un mode de vie plus tranquille.

Depuis 1975, plus de 2,5 millions de Français ont quitté les villes pour s'installer en milieu rural. Pour l'ensemble des communes rurales, le taux de croissance a atteint 1,5% en 2005 contre 0,5% en 1999, soit trois fois plus que pour les communes urbaines. **Environ 25% des urbains déclarent vouloir habiter à la campagne** dans les prochaines années, tandis que 97% des ruraux sont satisfaits de disposer d'un cadre de vie sain. Vingt millions de Français vivent aujourd'hui en zone rurale (et périurbaine). Ce qui représente 80% de la surface nationale.

Causes du phénomène : l'essor des moyens de transport, la mobilité professionnelle, l'aspiration à un meilleur cadre de vie (l'espace, l'oxygène, les relations de proximité, un lien social plus important et plus suivi).

Nouvelles exigences qui en découlent : le monde rural doit s'adapter, offrir un cadre favorable pour tous : des services quotidiens adaptés aux besoins (commerces, écoles, services publics, soins, transports, services à la petite enfance et aux personnes âgées, culture, sports, loisirs, tourisme, etc.), des activités économiques qui valorisent les atouts et les savoir-faire locaux et régionaux, des actions et des lieux qui favorisent la convivialité et le vivre ensemble.

¹⁷ Rapport d'information au nom de la Délégation à l'aménagement et au développement durable du territoire sur *Le nouvel espace rural français*, par Jean FRANÇOIS-PONCET et Claude BELLOT, Sénateurs – juillet 2008.

Quelques propositions

• RÉHABILITER ET RÉNOVER L'HABITAT RURAL, NOTAMMENT EN CENTRE-BOURG

Les centre-bourgs se vident en raison, notamment, du coût de la réhabilitation et de la rénovation des bâtiments existants. D'où un frein à l'activité économique et sociale. En zones rurales, il est tout aussi important d'encourager la rénovation des habitats existants que d'en produire de nouveaux. **Une incitation des propriétaires** à faire les travaux nécessaires et à proposer des loyers modérés permettrait de recréer un cadre architectural, des lieux attirants par leur esthétique et leur bon vivre, un cadre de vie économique et social. Par ailleurs, une **densification (relative)** de l'habitat rural par la construction de petits collectifs, s'ajoutant aux mesures de réhabilitation, concourrait à résoudre les problèmes de mobilité des personnes sans véhicule, de proximité des services, etc., tout en réduisant le coût des infrastructures (routes, réseaux).

***Maitres-mots :** réhabiliter et rationaliser le logement rural ; réinvestir les centre-bourgs ; reconquérir l'ancien*

• DÉVELOPPER LES GRANDS SERVICES PUBLICS STRUCTURANTS

→ Offre de soins

Les familles vivant en milieu rural acceptent de faire un certain trajet pour aller au travail, emmener les enfants en garderie ou à l'école, s'approvisionner ou se divertir. Elles acceptent plus difficilement de parcourir de longues distances pour voir un médecin, recevoir des soins, acheter du pain. Il est indispensable de **favoriser l'installation** de médecins et infirmières à la campagne en veillant à **éviter leur isolement** professionnel, social et humain. Des maisons de santé, des centres de soins, etc. sont des initiatives qui peuvent permettre le travail en équipe, le partage d'expériences, la rupture de l'isolement, la vie familiale et sociale. Il faut aussi favoriser les soins et traitements à domicile.

→ Mutualisation des services

Aujourd'hui, la population rurale souhaite accéder aux services publics en limitant au maximum les contraintes d'horaires, de déplacements, de lieux différents. Avoir accès à différents **services publics dans un lieu unique**, du type Relais

de Services Publics, est à encourager. **Les buralistes**, ouverts à des heures très avantageuses, pourraient offrir un certain nombre de ces services (poste, papiers d'identité, photocopies, internet, recettes fiscales, etc.). Il y a 28.000 buralistes en France. Une centaine a déjà engagé des partenariats avec La Poste.

→ **Transports**

En zones périurbaines, l'accès aux différents services requiert une ou plusieurs voitures par ménage, et le renchérissement du carburant est un facteur pénalisant. De plus, les jeunes (sans permis) et les personnes âgées (invalides) sont particulièrement vulnérables, car leur autonomie est réduite. Un **maillage plus serré** de bus et de tramways et une **desserte plus cadencée** faciliterait l'accès aux centres ville, aux commerces, aux gares, etc.). Pistes d'avenir : le covoiturage, le vélo libre service (avec pistes cyclables), la voiture **libre service**, etc, qui ont de surcroît un impact écologique positif.

→ **Services à la personne**

La population française a une espérance de vie croissante. Les effets sociaux en sont plus cruels à la campagne qu'en ville. D'où l'idée de **développer des services (en plus des soins)** de restauration à domicile, de portage des repas, de visites sociales, de visites à domicile... Pourquoi ne pas favoriser, en centre-bourg, des **logements** individuels pour personnes âgées, **mitoyens ou proches** (des expériences de béguinage sont même nées en Meurthe et Moselle) pour favoriser à la fois les services rendus, la vie sociale, la convivialité et la proximité des personnes.

Dans le domaine des services à la personne, il y a non seulement le service aux personnes âgées (cf. ci-dessus) mais aussi le service à la **petite enfance** (garderies, crèches, etc.).

Parmi les grands services publics structurants, n'oublions pas **l'école** et l'enseignement en zone rurale. Exiger une école de qualité, valoriser la formation professionnelle et encourager la pédagogie de l'alternance.

Maitres-mots : *Accès à des services publics de qualité ; mutualisation des services ; lien social ; convivialité ; infrastructures ; service à la population ; mise en relation ; cohérence*

• DYNAMISER LES TERRITOIRES RURAUX ; VALORISER LEURS ATOUTS

→ Favoriser l'emploi

L'emploi est un facteur clé et clivant. Les deux tiers des industries sont en zones périurbaines et rurales. La plupart des industries agroalimentaires sont en zones rurales. Les agriculteurs eux-mêmes ont, dans certaines régions, un recours massif à la main d'œuvre saisonnière. **Tout ce qui facilitera les démarches administratives** d'embauche, de paiement des salaires et des charges sociales, de contrôles médicaux, d'hygiène et de sécurité (sans en diminuer la qualité) sera le bienvenu. Un exemple : le chèque emploi.

→ Favoriser la création d'entreprises

La réhabilitation et la rénovation des centre-bourgs va de pair avec le développement de commerces et d'entreprises créateurs d'emplois et de lien social : commerces de proximité, entreprises de services, artisans, activités de loisirs et de culture. Dans ce but, il faut impérativement **limiter les contraintes administratives** à la création et à la gestion d'entreprises ; informer sur les facilités à l'installation en milieu rural ; **faciliter l'accès** au crédit en vue de la création d'emploi ; favoriser tous les **projets innovants** ; favoriser les pépinières d'entreprises ou les boîtes à idées pour **valoriser** tout le potentiel local en ressources naturelles, humaines, technologiques et matérielles ; favoriser la **transmission** d'entreprise ; faciliter l'accès aux **nouvelles technologies**.

→ Favoriser la mise en valeur des ressources locales

Le tourisme est une ressource locale et régionale importante. Tout ce qui peut favoriser **l'accueil et l'hébergement** (gîtes ruraux, auberges à la ferme, etc.), faciliter la confection, le transport et la vente des produits régionaux (limiter les contraintes administratives et sanitaires au strict nécessaire), promouvoir **le savoir-faire local** (artisanat, gastronomie, industrie, etc.), susciter et encourager les initiatives locales par des concours, développer les **pôles d'excellence** et de compétitivité dans tous les domaines y compris artistiques et culturels (exemple du Puy du Fou).

Maitres mots : emploi ; création d'entreprises ; libérer les initiatives ; encourager l'innovation ; susciter la créativité ; donner le goût d'entreprendre ; inventer ; s'adapter

• DYNAMISER LES CAMPAGNES : LES RELIER AU NUMÉRIQUE

→ Faciliter l'accès aux nouvelles technologies

Un des problèmes les plus préoccupants depuis des décennies est celui de l'emploi. Tout ce qui pourra faciliter la création d'emploi sera le bienvenu. Parmi ces facilitateurs, il y a la **qualité du service internet**. C'est une attente très forte dans les territoires ruraux. Le déploiement de la fibre optique jusqu'à l'abonné est une nécessité, tant pour les entreprises que pour les particuliers (développement du **télétravail**, vie des entreprises et des particuliers à l'heure de la mondialisation des échanges).

Les zones rurales ruissellent de **trésors** et d'atouts dans les domaines touristiques, gastronomiques, artisanaux, culturels, etc. L'accès facile à internet en est un **élément clé de promotion**, de communication, de formation.

Maitres-mots : développer l'accès haut débit d'internet ; valoriser 'le local'

• DÉFINIR DES PRIORITÉS POUR LE MONDE RURAL

→ Créer des lieux de convivialité et de qualité de vie

48% de français déclarent avoir souffert de **solitude** dans leur vie. Parmi eux, un tiers de moins de 25 ans. 68% des Français pensent que la solitude est une cause nationale. On a dénombré 400 suicides en milieu rural en 2009. Le développement d'émissions télévisuelles visant à apporter des solutions au célibat des agriculteurs n'est pas anodin. L'agriculture comptait 770.000 actifs en 2007. Cette profession a besoin que la société lui dise clairement ce qu'elle attend de son agriculture et de ses agriculteurs (et qu'elle lui apporte son soutien dans ce but) : nourrir la population, en quantité, en qualité, en variété de produits ; aménager un paysage et un territoire avec harmonie ; préserver l'environnement (eau, air, sol, plantes, animaux...) ; conserver le patrimoine architectural et culturel de la campagne ; développer des lieux de convivialité, d'échange, de repos, et de qualité de vie.

→ Attention à l'insécurité

L'insécurité n'épargne pas le monde rural. Quelques faits divers (vols, agressions...) récents en témoignent. Il faut donc rester vigilant sur ce sujet, même à la campagne. Il est nécessaire que les pouvoirs publics maintiennent des services de sécurité suffisants en zones rurales.

Maitres-mots : créer des lieux de convivialité, de qualité de vie, de solidarité

Conclusion

Mettre l'homme au centre des préoccupations sur la ruralité en favorisant la vie associative, la convivialité, l'entraide, la solidarité (entre personnes et entre générations), le développement économique et social avec cohérence.


Maitres-mots : *Bien vivre au pays ; faciliter ; accompagner ; libérer les initiatives ; faire confiance aux gens.*



groupe de travail

Former des hommes

Sous la responsabilité de Guillaume
Delastre, secrétaire national du PCD



Définir aujourd'hui un projet politique pour le système d'enseignement français ne peut se limiter à proposer des mesures techniques destinées à corriger telle ou telle déficience. C'est d'une réforme structurelle profonde guidée par une réelle vision de l'homme, de la famille et de la France dont nous avons besoin, afin de redonner de l'efficacité à l'école, restaurer en son sein la confiance entre ses différents acteurs et lui faire retrouver sa pleine capacité à faire grandir des hommes.

La présente note ne prétend absolument pas à l'exhaustivité. Elle veut seulement souligner les propositions du PCD sur des points qui lui paraissent prioritaires.

Une école libre au service des familles

• LA FAMILLE PREMIÈRE ÉDUCATRICE :

C'est aux parents de déterminer les grandes orientations de l'éducation de leurs enfants. Ils ne sont évidemment pas seuls dans cette immense tâche mais, excepté les cas de déficience grave, **les autres acteurs** (école, associations sportives, culturelles et religieuses, etc.) ne doivent **intervenir qu'en soutien de la famille et en accord avec celle-ci**. Il en résulte notamment que l'Éducation nationale ne doit pas être autorisée à délivrer d'enseignements à fort contenu idéologique comme c'est de plus en plus souvent le cas (« théorie du genre », etc.).

• LA NÉCESSITÉ D'UN LIBRE CHOIX EN MATIÈRE D'ÉDUCATION :

La liberté de choix des parents doit s'appliquer à la scolarité, sans entraîner nécessairement pour eux un coût supplémentaire. La situation actuelle qui assigne un établissement en fonction de critères géographiques porte gravement atteinte à cette liberté.

En conséquence, la carte scolaire doit être réellement assouplie selon les modalités suivantes :

→ Tout établissement est tenu d'accepter les élèves en provenance de sa zone géographique. Un élève ne peut être exclu que pour motif de discipline. L'admission peut être conditionnée par l'établissement d'accueil à un contrôle de connaissances, à un examen de dossier afin de garantir l'égalité des chances.

→ Les parents peuvent inscrire leur enfant dans l'établissement de leur choix, dans la limite des places disponibles.

→ Cette **liberté, autorégulée par l'éloignement géographique et la capacité d'accueil**, contribuera à mieux ajuster les moyens des établissements en fonction de leurs besoins, permettra aux élèves d'intégrer l'établissement le plus adapté à leur profil et à leurs parents de mieux s'investir dans un établissement qu'ils auront choisi.

• DES ÉTABLISSEMENTS AUTONOMES ET RESPONSABLES :

L'administration centralisée de l'Éducation nationale est un frein à l'exercice de cette liberté de choix et montre clairement ses limites en termes d'efficacité.

Aussi nous proposons, en application du principe de subsidiarité, de conférer aux établissements scolaires une large autonomie qui s'appuiera sur les grands principes suivants :

→ L'Éducation nationale définit les programmes et organise les examens nationaux. Elle laisse aux établissements **le choix des moyens** de mise en œuvre de ce cadre national. Elle fixe également les modalités de formation et de recrutement des enseignants.

→ Le rôle du chef d'établissement est considérablement renforcé. Il recrute lui-même les enseignants et les personnels de l'établissement à l'aide de listes d'aptitude fournies par le Rectorat, définit un projet qu'il met en œuvre avec son équipe.

→ L'enseignant jouit de la liberté pédagogique dans la mesure où celle-ci respecte le cadre du projet d'établissement auquel il a souscrit et le met en œuvre.

Cette autonomie doit en outre conduire à la suppression du collège unique, qui contraint des élèves aux aptitudes et aux goûts très différents à suivre le même cursus pendant quatre ans, avec les conséquences que l'on connaît en termes de décrochage scolaire et de réorientations tardives et subies.

→ Le collègue ne doit pas avoir pour but de conduire tous les élèves à la classe de seconde générale mais de leur permettre d'avoir **toutes les clés pour accéder à la filière** dans laquelle ils développeront le mieux **leurs talents**.

→ Cette nouvelle organisation libère l'initiative et la responsabilité et permet aux établissements de s'adapter à des besoins locaux : ils ne sont plus de simples organes d'application de directives nationales mais de réelles communautés éducatives aux identités fédératrices et à l'autonomie stimulante.

Une école recentrée sur ses fondamentaux

• INSTRUIRE AVANT TOUT

L'Éducation nationale doit se rappeler que son premier rôle est l'instruction. Elle doit donc prioritairement mettre en œuvre les moyens de transmettre des savoirs et faire acquérir des compétences. À cet égard le rôle de l'enseignement primaire est fondamental.

Il est donc indispensable de renforcer l'apprentissage des fondamentaux à l'école primaire :

→ en priorité, et de façon urgente, revenir à un apprentissage progressif et systématique de la lecture et de l'écriture, **en bannissant les méthodes globales**. La conjugaison, l'analyse logique, la récitation et la dictée doivent retrouver toute leur place dans cet apprentissage.

→ de même, **les bases du calcul** doivent être enseignées de façon systématique. La récitation des tables de multiplication et le calcul mental doivent être pratiqués régulièrement.

→ les **bases chronologiques** de l'Histoire de France doivent être enseignées

→ le temps consacré à ces apprentissages doit être augmenté, au détriment de la tendance au « tout ludique ».

→ l'enseignement de ces fondamentaux pourra s'appuyer sur des **groupes de niveaux et de compétence** et leur maîtrise vérifiée régulièrement par des **évaluations**, y compris en fin de cycle primaire.

Les apprentissages systématiques doivent être remis en avant tout long de la scolarité :

- ➔ Apprentissage « par cœur », récitation, enseignement chronologique de l'histoire (y compris littéraire), utilisation accrue du manuel, des livres et des sources écrites, et non de la seule recherche informatique.
- ➔ Bien évidemment, la réhabilitation de ces apprentissages traditionnels n'exclut absolument pas le recours à des méthodes plus innovantes à partir du collège. Mais celles-ci n'ont d'intérêt et d'efficacité que lorsque l'esprit des élèves a au préalable été structuré par les méthodes traditionnelles.

Une réflexion doit être menée quant à l'implication des parents dans l'éducation à la santé, la sexualité, etc. afin de leur rendre la place qui leur revient dans ce domaine et respecter leurs orientations. Il ne faut pas tout attendre de l'école.

• RÉHABILITER L'AUTORITÉ

Les slogans de mai 68 ont fait leur temps et leurs conséquences dévastatrices se sont fait trop bien sentir. Le moment est venu de distinguer le pouvoir de l'autorité et lui rendre toute sa place. Sans elle, le sentiment d'insécurité et la violence se développent et l'apprentissage devient impossible.

Pour réhabiliter et restaurer effectivement une autorité juste au sein de l'école, le PCD prône les mesures suivantes :

- ➔ Faire cesser la remise en cause de l'autorité par l'institution scolaire elle-même, notamment au travers des **discours de certains inspecteurs** et formateurs. Le professeur doit être mis en avant comme un adulte détenteur d'un savoir et d'une autorité.
- ➔ Revenir sur les règlements qui limitent toujours davantage les possibilités de sanction.
- ➔ Généraliser les **rites et symboles** qui manifestent l'autorité : lever des élèves au début de chaque cours, estrades, etc.
- ➔ Prévoir pour chaque établissement des **procédures rapides** de prise en charge des élèves perturbateurs.
- ➔ Mener une **politique vestimentaire** stricte (y compris pour les enseignants), encourager le port de la blouse ou de l'uniforme.

→ **Créer** des établissements ou classes **non-mixtes** pour assurer un réel choix des familles dans ce domaine.

Il ne s'agit évidemment pas d'imposer une discipline militaire au sein de l'école mais de créer un climat de tranquillité et de respect où chacun puisse apprendre et échanger sereinement.

• **METTRE EN VALEUR LA CULTURE NATIONALE ET L'APPARTENANCE COMMUNE**

Face à l'ignorance de nombreux élèves de l'histoire et de la culture de la France, ignorance souvent entretenue par l'Éducation nationale elle-même pour des raisons idéologiques, et face au défi que représente l'accueil toujours plus important d'élèves de familles issues de l'immigration récente, l'école doit donner aux élèves des clés de compréhension de leur pays et susciter l'adhésion à son identité et sa culture.

Le PCD prône une réelle valorisation de l'histoire et la culture françaises dans l'enseignement, notamment par les moyens suivants :

- Enseigner les grandes dates de l'histoire de France à l'école primaire
- Renoncer à un enseignement culpabilisant et orienté de l'histoire de France. Sans abandonner l'indispensable esprit critique, il s'agit de **rétablir l'équilibre** des faits et mettre en valeur ce qui, à travers ses grandeurs et des faiblesses, rend fier de vivre en France.
- Abroger les nouveaux programmes d'histoire au collège qui occultent plus ou moins complètement des périodes et figures incontournables de l'histoire de notre pays.
- **Valoriser** les symboles nationaux à l'école : drapeau, hymne national, etc.
- Mettre en place un **véritable enseignement** des institutions et des bases de la vie politique françaises, tout en respectant la liberté d'opinion de chacun.
- Encourager les visites patrimoniales et civiques.
- Développer l'enseignement de la défense (trinômes académiques, etc.).

Le but n'est pas que l'école enseigne un « doctrine d'État », comme c'est hélas trop souvent le cas aujourd'hui, mais qu'elle participe à la cohésion nationale en faisant **prendre conscience d'un héritage commun à faire fructifier.**

Des enseignants ouverts sur le monde et mieux accompagnés

Dans le système actuel, les enseignants sont majoritairement des étudiants en formation initiale recrutés par concours. Ils intègrent ensuite un poste qui évoluera très peu et un système d'avancement très rigide. Leur investissement, leurs prises d'initiative et de responsabilité sont très peu valorisés. Ils rencontrent un inspecteur au mieux tous les cinq ans, sont très peu accompagnés et soutenus.

Outre une nécessaire refonte de la formation initiale actuelle des enseignants qui apparaît clairement déficiente, le PCD met en avant les points suivants :

→ Obligation pour les néo-enseignants, puis à intervalles réguliers, de stages en entreprise (dans un domaine autre qu'éducatif) pour une réelle ouverture sur le monde professionnel.

→ Rémunération des enseignants fixée, sur le modèle du secteur privé, en négociation entre l'employeur et l'employé, selon le poste qu'ils ont défini ensemble : le professeur n'est plus alors un enseignant parmi tant d'autres, il est employé par l'établissement à un poste personnalisé qui lui permet de mettre en œuvre ses compétences propres et dans des conditions qu'il a choisies.

→ Une nouvelle vision de l'inspection : dans le cadre de l'autonomie des établissements (cf. « Une école libre au service des familles ».) l'enseignant est d'abord évalué chaque année à l'issue d'un **entretien individuel avec le chef d'établissement** ou son adjoint. Une inspection par des professionnels de l'enseignement demeure nécessaire, mais davantage dans une optique de conseil et d'accompagnement.

→ Un meilleur soutien et une plus grande mobilité professionnelle : les enseignants en difficulté doivent se voir proposer des formations ou des **possibilités de reconversion**. Les enseignants en fin de carrière qui ne tiennent plus le rythme face aux élèves doivent se voir proposer une réduction partielle ou totale de leurs heures d'enseignement au profit d'autres activités (accompagnement/formation des enseignants plus jeunes, administration, activités culturelles, etc.).

Le recrutement d'enseignants issus du monde professionnel doit être encouragé, de même que les temps partagés.

L'immense bonne volonté de la majorité des enseignants est évidente, mais il faut les sortir d'un système qui les rend souvent crispés sur leur statut et fermés à toute évolution. L'ensemble de ces mesures doit concourir à rendre **le métier d'enseignant plus attractif** et ouvert et à réhabiliter son image dans l'opinion publique.



groupe de travail

Culture

Sous la responsabilité de Vivien Richard,
conservateur du patrimoine, secrétaire
national à la Culture du PCD.

La culture est l'exception française et doit le rester. À ce titre, elle doit impérativement garder un **ministère de plein exercice** avec à sa tête une personnalité politique d'envergure. Clef de l'identité d'un pays, la culture est vecteur de cohésion sociale et de rayonnement. **L'enjeu est immense**. Assumer nos valeurs, savoir et se connaître permettent d'être maître de son identité, de se construire et de s'affirmer **dans notre univers contemporain mondialisé**.

La France possède un patrimoine d'une grande richesse, mais il est fragile. Or le patrimoine contribue en grande part au rayonnement de notre pays et c'est l'héritage matériel que nous transmettons à nos enfants.

Donner priorité à la promotion et la préservation du patrimoine

→ Consolider le **budget alloué au patrimoine de l'Etat** et le porter à 1,3 Md€ grâce à une augmentation marginale de la taxe hôtelière (passant de 1 à 3 %). Le surplus dégagé, affecté au ministère de la Culture, permettra de faire **financer l'entretien du patrimoine par les touristes qui en bénéficient**. De la même manière, les visiteurs étrangers devront toujours s'acquitter d'un droit d'entrée dans nos institutions culturelles. Pour sensibiliser la population à la restauration du patrimoine, un euro supplémentaire sera compté sur le tarif des entrées aux expositions temporaires .

→ Un **plan « Ambition Cathédrales »** sera mis sur pied pour une campagne systématique de restauration des cathédrales, patrimoine de l'Etat. La numérisation du patrimoine (archives, manuscrits, œuvres muséales) et sa mise en ligne seront poursuivies.

→ Le **soutien aux propriétaires privés de monuments historiques** doit être renforcé en cas de travaux, au mieux maintenu. Les exécutifs locaux poursuivront leurs efforts d'accompagnement. L'Etat doit veiller au maintien des lois de protection des sites, des paysages et des monuments historiques.

Assurer la transmission culturelle, sans galvaudage ni perte du sens

→ Le premier lieu de transmission culturelle est la famille. L'Etat et les collectivités doivent être les acteurs d'une **véritable politique culturelle familiale**. Les tarifs aménagés dans les musées doivent être étendus à tout le secteur culturel : « Pass Famille » valables pour les expositions, les spectacles, les concerts, livrets pédagogiques pour aider les parents lors des visites avec leurs enfants, etc. L'éducation des enfants ne peut se faire que si le rôle des accompagnateurs est valorisé.

→ La place de **l'Education nationale comme transmetteur** culturel sera pleinement assumée. **L'histoire des arts** sera une matière indépendante dispensant de la 6^e à la 1^{ère} des cours de théorie sur les arts qui ont marqué la France de la Préhistoire au XX^e siècle, avec une épreuve au bac en fin de 1^{ère}. L'exercice d'une véritable **pratique artistique** doit accompagner cet enseignement et des **partenariats** entre établissement scolaires et culturels doivent se nouer systématiquement. Ainsi une demi-journée hebdomadaire du temps scolaire sera consacrée à la culture.

→ L'enseignement de l'histoire doit se recentrer sur **l'histoire nationale** et réintroduire, notamment au lycée, les repères chronologiques nécessaires à chacun pour comprendre le déroulement de l'histoire de notre pays, celle de nos institutions et la place de la France dans le monde.

→ L'école doit également redonner à chaque élève les fondements de la rhétorique et de la dialectique, **sources du langage** dans toute société et indispensables à une bonne insertion dans le monde du travail.

Libérer les initiatives pour le financement de la culture

→ Même si la culture n'a pas de prix, il faut **s'interroger sur son financement**, surtout actuellement où les besoins sont toujours aussi criants mais les budgets contraints. Il est nécessaire d'allier culture et qualité, avec la conscience de la réalité budgétaire.

→ Le rôle de chacun des acteurs sera précisé (Etat, collectivités locales, personnes morales ou physiques privées). **La culture est l'affaire de tous et ne doit pas rester « assistée »**. L'Etat a un rôle éminent et remplit des missions essentielles, mais son monopole fait dévier la culture. Il n'a pas à tout prendre en charge. La culture appartient à l'ensemble des acteurs publics et à la société avec ses talents divers, non aux seuls professionnels du secteur.

→ **Les possibilités de mécénat** doivent être mieux connues grâce à des campagnes de communication systématiques en direction des entreprises, des fondations et des particuliers. Les dispositions en faveur du mécénat adoptées dans la loi de 2003 sont encore trop peu connues. L'élargissement des structures culturelles éligibles au mécénat selon cette loi doit être voté.

→ Le **micromécénat** doit trouver ses lettres de noblesse, afin de permettre aux structures publiques de bénéficier de son apport pour l'achat ou la restauration de certains projets, quelle que soit leur ampleur. Les pouvoirs publics doivent assurer **la promotion des petits dons** avec des avantages fiscaux plus incitatifs pour les donateurs et, dans un premier temps, la garantie des subventions publiques actuelles pour les structures. En effet, par nature, le mécénat n'est pas prévisible et ne peut entrer dans un budget.

Pour inciter également les structures culturelles à lancer elles-mêmes des projets de micromécénat, une solution serait d'ajouter 1€ pour 1€ de mécénat. Si le système devient performant, une remise à plat des subventions pourra être envisagée en proportion.

Entrer dans une nouvelle logique de soutien à la création culturelle

→ Le financement de la création contemporaine sera considérablement revisité avec **la suppression du système Hadopi au profit d'une licence globale** (entre 500 M€ et 1,4 Md€), avec redistribution des droits ; le remplacement des subventions institutionnalisées à des artistes ou des centres d'art au profit d'un système unique et transparent de subventions publiques ponctuelles (Etat et collectivités) sur des projets, et de mécénat privé totalement libre pour soutenir les artistes.

→ Les **subventions** de l'Etat envers les **Fonds régionaux** d'art contemporain seront **supprimées**. L'achat des œuvres à venir devra se faire par les musées directement, et non plus par les 22 Frac. Les dations seront encouragées, avec notamment le report du trop perçu par le Trésor public sur les futurs impôts à payer.

→ Dans le monde, la culture française est attendue, son rayonnement doit être renforcé. **L'Institut français vient d'être créé**, il faut poursuivre les efforts dans ce sens. La langue française, support de l'intelligence, et la francophonie participent au rayonnement de notre pays. Elles ne peuvent le faire efficacement que sur les bases renouvelées d'une réelle volonté politique. **Dans toutes nos ambassades, des bureaux spécialisés** devront être les relais des compagnies et structures de spectacle vivant, afin de multiplier et resserrer les liens entre la création française et le réseau de diffusion à l'étranger. La France doit également porter dans les 5 ans un grand projet d'envergure scientifique, sociale, économique, politique et culturel comme **l'organisation d'une exposition universelle**.

Idées force pour la législature à venir

→ **Passer de la notion de « démocratisation culturelle » à celle de « diffusion culturelle »**. La démocratisation culturelle a porté des progrès considérables. Mais elle comporte le danger de niveler les contenus culturels et les vider d'eux-mêmes face au politiquement correct ou à l'échec scolaire. La diffusion culturelle prend le parti d'amener chacun à accéder à la culture au meilleur niveau de richesse et de beauté. Cela passe par des initiatives en tous domaines (enrichissement des programmes de la télévision publique, réduction de la fracture numérique, enseignement exigeant à l'école, etc.).

→ **Passer d'une logique de subventions à une logique de mécénat public et privé.**


→ Fortifier la culture française, c'est l'oxygéner et **rendre la société plus attentive et créative.**



groupe de travail

Immigration, insertion, intégration

Sous la responsabilité de François Martin,
secrétaire national du PCD aux Questions
internationales.



Deux cadres importants pour la réflexion

• DÉMONTER LE « MYTHE DES DEUX MONDES », OU MYTHE DE LA « NÉCESSITÉ DE L'IMMIGRATION »

A rebours des positions médiatiques, des études partiales et de ce qu'affirment certaines idéologies, le bilan de l'impact de l'immigration sur le pays d'accueil n'est pas systématiquement positif¹⁸ ; d'autre part, mis à part les cas spécifiques des guerres civiles, des famines ou des catastrophes, la plupart des pays d'où viennent les immigrés ne sont pas l'enfer que certaines âmes bienpensantes mais ignorantes de la réalité voudraient faire croire. Si la vie y est difficile, elle ne justifie pas un « droit à l'accueil » sans discernement. **La nécessité est bien davantage le co-développement que l'immigration.** Par ailleurs, l'immigration « large » a, par sa nature même, un caractère ultralibéral, dans la mesure où elle tend à unifier par le bas les niveaux de salaires et les niveaux de vie dans les pays d'accueil. Pour ces différentes raisons, tant le « mythe des deux mondes » (enfer d'un côté, paradis de l'autre), que celui de la « nécessité de l'immigration » doivent être revus.

¹⁸ Cf. à ce sujet les travaux de Michèle Tribalat

• PLUSIEURS STATUTS SONT NÉCESSAIRES pour plusieurs sortes de populations, ayant différentes sortes d'attentes, ou posant différentes sortes de problèmes

Il faut poser la question de l'immigration de façon différenciée. On doit distinguer quatre cas :

→ Le cas des étrangers qui veulent venir pour travailler

Ces personnes n'ont **pas besoin de la nationalité française**. Elles ont une vue pratique, et même utilitaire (sans connotation péjorative), de ce qu'elles viennent chercher. Si les conditions de vie et de travail, à un moment donné, leur offrent de meilleures opportunités ailleurs, elles changeront de pays sans problème. Pour elles, ce qui est important, c'est d'une part que le marché soit conforme à leurs attentes et à leurs besoins, et ensuite que les règles de vie, ce à quoi elles doivent se conformer pour être acceptées et respectées, leur « **contrat social** » en quelque sorte, soient **simples et suffisamment claires**. Elles ont besoin aussi que les formalités d'obtention des visas soient aussi faciles que possible, à partir du moment où le marché a besoin d'eux. Comme toutes les étapes de leur parcours en France (venue, séjour et éventuellement départ) dépendent de l'Etat, elles se sentiront d'autant mieux que l'Etat parlera « le même langage » qu'elles. Si la politique de l'Etat à leur endroit est floue, inefficace ou idéologique, ou les confond à tort avec des nationaux - qui ont d'autres objectifs, elles deviendront mécontentes et exigeantes, à l'image des Français d'origine immigrée les plus mal à l'aise.

→ Le cas des personnes qui veulent devenir françaises

Ce cas est très différent du précédent. Les personnes qui veulent devenir françaises le demandent parce qu'elles ont ressenti, que ce soit par un « coup de foudre » ou progressivement, un attachement profond pour la France. Elles sont prêtes à faire de gros efforts, et même à se « mettre en danger » identitaire, pour devenir conformes à leur désir. Pour elles, il serait très injuste, et l'objet d'une vraie souffrance, de leur donner ce qu'elles attendent sans leur demander aucun effort, voire de le donner à d'autres qui n'en veulent pas. On peut rapprocher ce cas de celui de personnes d'origine immigrée vivant déjà en France et qui découvrent tardivement cet attachement. Elles peuvent alors passer par un état où elles ne sauront plus si elles se sentent plutôt françaises ou plutôt membres de leur communauté d'origine. Cela peut les conduire à un vrai combat intérieur, vécu comme un déchirement. Si ces personnes décident réellement de rejoindre la communauté française, au prix peut-être d'une rupture familiale, la démarche administrative devra être enclenchée. Dans ces conditions seulement, la nationalité française sera choisie et non subie.

→ Le cas de ceux à qui l'on a donné la nationalité française, mais qui ne se sentent pas Français

Donner la nationalité française à toute personne née en France et donc scolarisée en France, paraît une idée généreuse et efficace pour permettre l'intégration. Pourtant, ce n'est pas le cas. Pour comprendre, il faut bien faire la distinction entre insertion et intégration. La plupart des immigrés viennent d'abord pour améliorer leurs conditions matérielles de vie, et non pour adopter la culture française. **Ils sont généralement prêts à s'insérer**¹⁹, pour vivre en bonne entente dans notre pays, apporter leur force de travail, consommer et profiter de notre mode de vie. **Ils peuvent par contre ne pas apprécier certains aspects de notre culture** qui heurtent trop profondément la leur. Dans ce contexte, donner d'office la nationalité française aux jeunes est perçu, non pas comme un cadeau de grande valeur, mais comme une agression et une ingérence à l'intérieur des familles et de leur tâche éducative. Cette erreur fondamentale contribue au développement du sentiment de haine de certains jeunes contre la France et ceux qui la représentent le plus à leurs yeux (policiers, enseignants, etc.), et elle est l'une des raisons qui expliquent que les attaques auxquelles ils se livrent soient dirigées contre des bâtiments symboliques comme les écoles, les commissariats, les mairies ou les églises. En revanche, d'autres jeunes, mieux insérés ou moins contraints par leur environnement familial, peuvent apprendre à aimer la culture et les habitants de notre pays. Ils se rapprocheront alors du cas cité ci-dessus, des personnes qui veulent devenir françaises.

Dans tous les cas, il y a différents problèmes à traiter : d'abord, **clarifier la situation**, de façon que ces personnes sortent de l'ambiguïté et soient obligées de faire un choix par rapport au mode de vie et à la nationalité qu'elles veulent vraiment. Ensuite, **empêcher que le problème posé** par les personnes ou communautés non intégrées **ne s'étende**, soit par l'agrégation de populations immigrées clandestines provenant du pays d'origine (qui ne peuvent s'intégrer parce qu'elles vivent dans l'illégalité), soit par mariage avec des étrangers venant du pays d'origine (qui acquièrent alors la nationalité française sans être intégrés), soit encore par défaut d'éducation des enfants (qui, si rien n'est fait, sont maintenus à l'écart de la culture française et facilement « happés » par la culture d'origine).

¹⁹ A l'appui de l'ensemble de ce paragraphe, voir *supra* la synthèse du Séminaire sur l'Immigration

→ Le cas des personnes qui sont en France clandestinement

Le droit à l'immigration doit être subordonné au respect des devoirs des migrants à l'égard du pays d'accueil. L'accueil systématique, sans avoir les moyens d'offrir une vie digne, est une faute du pays d'accueil. Elle met en difficulté à la fois les nouveaux arrivants et les personnes déjà présentes sur le territoire. D'où l'obligation de limiter l'immigration en quantité. Les régularisations massives sont des mesures démagogiques et irréalistes, les épisodes récents, au sein de l'U.E., l'ont largement démontré.

Dans l'immigration clandestine, on doit **considérer séparément les migrants et les réseaux de passeurs**. Les réseaux doivent être combattus avec opiniâtreté et en collaboration étroite avec les autres pays concernés, car il s'agit d'une activité criminelle et lucrative, dont les profits sont réalisés sur le dos de la détresse. Les migrants doivent être traités avec le respect dû à toute personne humaine, ce qui empêche de les accueillir tous. Nous devons les loger et les nourrir ; ne pas leur créer de souffrances supplémentaires s'ils doivent retourner dans leur pays ; prendre les moyens d'instruire rapidement les dossiers pour n'accueillir que les personnes risquant leur vie en cas de retour dans leur pays (ex. réfugiés politiques, famine, etc.). Les autres, du fait de leur entrée clandestine, doivent être renvoyés à la frontière ou directement dans leur pays d'origine ; c'est le seul moyen de ne pas encourager les filières clandestines.

A plus long terme, le seul moyen efficace de limiter ces flux, pour les ramener à un niveau absorbable par notre pays et ne pas déstabiliser les pays d'émigration, est d'**aider les pays d'origine à construire leur propre avenir** dans le respect de leur culture. Cela ne peut se faire qu'en concertation avec les autres pays concernés par l'immigration. Le problème à résoudre est à la fois interne, externe et global. **Interne** (il faut accepter d'exercer la sévérité de l'Etat de droit pour qu'il puisse ensuite exercer son autorité) ; **externe**, car ce problème ne concerne pas uniquement la France, mais aussi l'Europe et les pays d'origine ; **global et concerté**, parce que sans disposer de la coopération active des autres pays européens et des instances bruxelloises, et aussi des pays d'origine (pour qu'ils mettent un frein au trafic qui part de chez eux), il est très difficile de trouver des solutions. Soyons honnêtes et courageux, commençons par supprimer la « prohibition » en séparant immigration et illégalité, c'est-à-dire par reconnaître la nécessité de **créer des filières d'immigrations légales** (comme le font, par exemple, les pays du Golfe persique), afin que ce qui se fait dans la corruption et le désordre le soit dans l'ordre et dans la clarté.

Propositions

• POUR LES ÉTRANGERS QUI VEULENT VENIR TRAVAILLER

Un système pratique et en adéquation avec le marché du travail ; des visas à la carte. Nous proposons :

→ Que les **visas** pour ces personnes soient **demandés et garantis par les entreprises** qui comptent les employer ou les inviter à des discussions commerciales. Elles seront ainsi leurs « sponsors ».

→ Que ces entreprises aient une **responsabilité juridique et/ou financière** (cautions), de telle sorte qu'elles puissent être sanctionnées si les personnes ne retournent pas dans leurs pays d'origine à l'expiration de leurs visas.

→ Que soit créé, aux niveaux des Ministères des Affaires Étrangères et du Travail, une « **cellule économique de régulation** » chargée d'évaluer à tout moment, en fonction de la situation du marché et des demandes des entreprises, et **en partenariat avec celles-ci**, les besoins à couvrir pour chaque zone géographique d'origine et chaque profession.

→ Après validation des demandes des entreprises, que les visas soient **disponibles directement à l'arrivée aux aéroports** et aux postes frontières, ceci afin de faciliter et d'accélérer les processus d'établissement de ces visas.

→ Que soient **multipliés**, en accord avec les entreprises et selon les besoins du marché, **les types de visas possibles** (15 jours, 3, 6 mois, 1, 2, 5, 10 ans, etc.) et les statuts (travailleurs individuels, travailleurs + familles, chercheurs, étudiants, etc.), ceci afin de fluidifier l'offre (entreprises) et la demande de travail (personnes immigrées).

→ Il ne faut pas avoir peur de **favoriser les hautes qualifications**²⁰ ; pour les faibles qualifications, que soient ouverts, dans les pays d'émigration et en accord avec leurs gouvernements, des **bureaux de recrutement**, seuls habilités à traiter ce type de profils, afin que l'immigration des personnes soit faite légalement, dans de bonnes conditions et en conformité avec les besoins.

→ Que soient établis, par rapport aux exigences françaises relatives à **l'ordre public**, les lois ou décrets nécessaires, de façon à ce que les étrangers connaissent clairement leurs obligations spécifiques.

²⁰ Cf. travaux de Michèle Tribalat

• POUR CEUX QUI VEULENT DEVENIR FRANÇAIS

Un choix réciproque entre les candidats et la nation, des processus d'obtention plus longs, plus qualitatifs et volontaristes. Nous proposons :

→ Que soit rendue **obligatoire la maîtrise des connaissances suffisantes** des lois, de l'Histoire et de la langue française. Ce parcours peut être durable (un ou deux ans), et devrait être sanctionné par un **vrai examen**.

→ Qu'à l'occasion de cet examen, un **entretien approfondi** soit effectué avec les personnes désireuses d'obtenir la nationalité française, afin de s'assurer de leurs réelles motivations.

→ Que les dossiers de demande soient assortis de **témoignages** (éventuellement d'auditions) de personnes, elles-mêmes françaises et bien assimilées, pouvant se porter garantes à la fois de la bonne moralité des candidats, de leur bonne insertion préalable dans la société française et de leur motivation.

→ Que l'obtention de leur nationalité fasse systématiquement l'objet de **cérémonies publiques** et de **signes symboliques** de valeur, aussi bien de la part des candidats acceptés (serment, Marseillaise, etc.) que de la Nation qui les reçoit (réceptions en Mairie, au Conseil Général, etc.), le principe étant que ces cérémonies concrétisent l'idée d'un choix réciproque.

• POUR CEUX QUI ONT LA NATIONALITÉ FRANÇAISE, MAIS NE SE SENTENT PAS FRANÇAIS

Nécessité d'un choix à faire, assimilation. Nous proposons :

→ Que soit **mis fin au principe de la bi-nationalité**, sauf pour certains pays spécifiques (UE) et situations particulières, traitées au cas par cas.

→ Que, lorsque les personnes sont bi-nationales, elles aient l'**obligation de choisir**, dans un délai de cinq ans, l'une de leurs deux nationalités. Que pour les enfants mineurs, cette obligation de choix soit faite à l'âge de 18 ans au plus tard. Ce choix sera évidemment fait d'autant plus facilement que le statut des étrangers vivant et travaillant sur le sol français est clarifié.

→ Que, lorsque les bi-nationaux choisissent de garder la nationalité de leur pays d'origine, il leur soit accordé automatiquement des visas de la plus longue durée possible (20 ans, à vie ?), sauf dans le cas de délinquance avérée.

→ Qu'un effort particulier soit fait pour les enfants des banlieues sensibles, pour que leur soit **enseigné, dès la maternelle, la culture traditionnelle française**, afin de faciliter leur assimilation²¹.

→ Que la France déclare les lois françaises relatives à l'immigration comme **hors du champ de compétence de la juridiction européenne**, puisque la politique d'immigration touche à l'identité nationale, qui est française, et non pas européenne.

• POUR CEUX QUI SONT EN FRANCE DE FAÇON CLANDESTINE

Sévérité renforcée, co-développement. Nous proposons :

→ Que soient créées **des filières d'immigration légales** (cf. supra).

→ Que, dès lors, soit très fortement **accru l'arsenal des sanctions pénales et financières** (très fortes amendes, fermetures d'entreprises, condamnations), **vis-à-vis des entreprises** qui emploient des personnes clandestines, que ce soit au niveau des sous-traitants ou des entreprises qui utilisent ces sous-traitants (bâtiment par exemple).

→ Que soit **accru l'arsenal répressif vis-à-vis des filières d'immigration clandestines** sur le territoire français ; de toutes les professions qui en profitent (intermédiaires, marchands de sommeil, etc.) ; de la **corruption** (trafics de visas, contrôles aux frontières laxistes, etc.)

→ Que soient établis des véritables **partenariats avec les pays d'origine** de l'immigration, comportant un volet « facilitateur » de l'immigration utile (bureaux de recrutements) ; un volet « co-développement » (programmes pour créer les conditions pour fixer les populations dans leurs pays) ; un volet répressif (lutte contre les filières clandestines et la corruption qui leur est liée dans les pays d'origine).

→ Que soit largement renforcée la politique de reconduite aux frontières.

²¹ Cf. travaux de Malika Sorel

Conclusion

L'immigration constituant un élément très important pour la cohésion nationale, nous proposons que les mesures phares exposées ci-dessus (1 - système de sponsors pour les visas de travail et d'affaires, 2 - fin de l'automatisme de l'obtention de la nationalité française pour les mariages et les naissances sur le sol français, 3 - fin de la bi-nationalité, 4 - rejet de la compétence du droit européen sur cette question, 5 - renforcement de l'examen pour l'obtention de la nationalité, 6 - renforcement de la sévérité) fassent l'objet d'un **référéndum**.

En effet, ces mesures représentent un **changement profond**, à la fois de politique et d'esprit, par rapport à la politique actuelle, qui ne peut se poursuivre car elle est la source de graves dangers. De plus, un référendum sur cette question permettrait de mettre en évidence l'écart qui existe entre un accord assez manifeste de l'opinion pour une plus grande fermeté et une grande résistance de certains lobbies à cette même fermeté. Pour cette raison, il nous paraît nécessaire que la communauté française dans son ensemble lui donne son aval.

La question de l'immigration ne peut pas être traitée de façon idéaliste ou affective (comme c'est souvent le cas actuellement), car ces mentalités servent en réalité d'alibis, à la fois aux idéologies tiers-mondistes, et également, par le laxisme induit, aux pires pratiques ultralibérales ou mafieuses. De plus, elles prêtent le flanc à tous les ferments de racisme et de division. Au nom des **idéaux de justice** que nous poursuivons, nous voulons **des solutions concrètes et « gagnant-gagnant »**, pour les personnes et pour le bien commun, à partir de règles claires.

Crédits photos

Couverture, pages 19, 29, 39, 47, 69, 105 : Photoxpress.com ; page 81 : © Natascha Farber - Fotolia.com
et page 93 : © Monkey Business - Fotolia.com.



Des idées pour demain

**SYNTHÈSE DES TRAVAUX
DE L'ANNÉE ROBERT SCHUMAN**

SEPTEMBRE 2011



Parti Chrétien-Démocrate
38 rue de Berri - 75008 Paris

www.partichretien-democrate.fr

Prix : 5 €